

2m11.2970.4

Université de Montréal

Les clitiques dans les langues romanes:  
une approche radicalement morphologique

par

Michel Usereau

Département de linguistique et de traduction  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)  
en linguistique, orientation «linguistique»

Avril 2001

© Michel Usereau, 2001



P  
25  
U5/1  
2002  
V.004

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

«Les clitiques dans les langues romanes:  
une approche radicalement morphologique»

présenté par:

Michel Usereau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Christine Tellier  
Yves-Charles Morin  
Jean-Yves Morin

Mémoire accepté le: 28 mars 2002.....

Ene xori ttipiarendako,  
Marc Sardi.

«J'ai toujours été contre les  
nationalistes qui voulaient sauver la  
langue et laisser crever ceux qui la  
parlent.»

Michel Chartrand, *Les dires d'un  
homme de parole*, Lanctôt Éditeurs,  
1997.

## SOMMAIRE

Dans ce mémoire, j'analyserai les clitiques des langues romanes dont on dit qu'ils correspondent à des arguments. Au chapitre un, je montrerai que la distinction traditionnellement faite entre les notions de «clitique» et d'«affixe» n'est fondée sur aucun principe solide. Malgré tout, je présenterai les phénomènes qui m'intéressent et qui sont rangés sous l'étiquette de «clitique».

Au chapitre deux, j'examinerai les deux différentes approches syntaxiques suggérées dans le cadre de la théorie Gouvernement-liage: tout d'abord, l'approche avec mouvement du clitique (défendue entre autres par Kayne 1989); puis, l'approche engendrant le clitique dans sa position de base; et finalement, l'approche de Sportiche (1992) qui tente de réconcilier les deux précédentes en suggérant une analyse avec et sans mouvement. Par définition, toutes ces analyses considèrent le clitique comme un mot. J'examinerai un à un les arguments apportés pour justifier une analyse syntaxique et je montrerai qu'ils ne sont pas fondés.

Puis, au chapitre trois, je ferai une importante digression pour prendre position dans trois domaines différents: tout d'abord, en phonologie, où j'adopterai les principes de la Phonologie naturelle; puis, je prendrai position en faveur de la Morphologie à base de mots, une théorie radicalement amorphémique; finalement, je montrerai que les phénomènes d'incorporation ne doivent pas être traités syntaxiquement mais morphologiquement.

À la lumière des principes de la Phonologie naturelle et de la Morphologie à base de mots, j'examinerai au chapitre quatre certains faits dont je prétendrai qu'ils ne peuvent être traités que par le module morphologique. Je présenterai l'analyse suggérée par Auger (1995). Je me distinguerai toutefois des analyses morphologiques traditionnelles en niant l'existence du module de la morphosyntaxe. En effet, la plupart des approches morphologiques dans le traitement des clitiques considèrent que ceux-ci continuent à tenir le rôle d'argument dans la phrase. Mon approche, qui revendique l'autonomie des modules de la morphologie et de la syntaxe, militera en faveur d'un traitement des clitiques en tant que constantes morphologiques apparaissant sur le verbe, présentes dans des stratégies de formation de mots. Les clitiques n'ont pas le statut d'argument: je prétendrai plutôt que les stratégies de formation de mots permettant de créer les verbes accompagnés de «clitiques» ont le pouvoir de transformer des verbes transitifs en verbes intransitifs. Le Principe de projection se trouvera donc respecté, non pas par le fait qu'un «affixe» conserve son statut argumental, mais par le fait que le verbe ne demande plus aucun argument.

Je terminerai ce mémoire en suggérant un élargissement de mon analyse à de nouveaux phénomènes, parmi lesquels les clitiques du serbo-croate - au comportement très différent des clitiques des langues romanes -, les prépositions (entre autres celles du québécois), de même que les interrogatives dans plusieurs langues. Ce faisant, je suggérerai que la morphologie, souvent confinée à un rôle de second plan, a en fait un rôle extrêmement important en linguistique. En effet, à la fin de mon mémoire, les modules de la morphophonologie, de la morphologie et de la morphosyntaxe auront été fusionnés en un seul module morphologique. J'envisagerai même, très brièvement, la possibilité que l'ordre des mots puisse être lui aussi capturé par la morphologie, laissant à la syntaxe le soin de décrire uniquement les relations de dépendance entre les mots.

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1: INTRODUCTION .....	1
1.1 Définition du «clitique» .....	2
1.2 Brève description des faits .....	12
1.2.1 Les clitiques sujets .....	13
1.2.2 Les clitiques objets .....	14
1.2.3 Les datifs éthiques .....	15
1.2.4 Des contraintes d'ordonnancement et de cooccurrence .....	15
1.2.5 La montée des clitiques .....	16
CHAPITRE 2: LES ANALYSES SYNTAXIQUES .....	17
2.1 Les justifications pour une analyse syntaxique .....	17
2.1.1 Le clitique est référentiel .....	17
2.1.2 Le clitique remplace un argument qui serait autrement présent .....	18
2.1.3 Le clitique peut correspondre à un argument qui n'est pas celui du mot auquel il se greffe .....	19
2.2 Les différentes approches syntaxiques dans la théorie Gouvernement-liage .....	19
2.2.1 L'approche avec mouvement .....	20
2.2.1.1 Distribution complémentaire des clitiques et des syntagmes qu'ils remplacent .....	20
2.2.1.2 La violation de la condition du sujet spécifié (CSS) .....	23
2.2.1.3 Extraction hors d'un PP .....	27
2.2.1.4 Extraction hors d'un DP .....	28
2.2.1.5 Accord du participe passé .....	35
2.2.2 L'approche sans mouvement .....	40
2.2.2.1 Absence de position argumentale de base en DS .....	40
2.2.2.2 Les quantificateurs flottants et tous à gauche .....	43
2.2.3 L'approche avec et sans mouvement .....	44
CHAPITRE 3: LES PRISES DE POSITION .....	54
3.1 Prise de position sur la phonologie .....	56
3.1.1 La Phonologie naturelle: une phonologie par contraintes .....	56
3.1.2 La phonologie comme étude des alternances automatiques .....	59
3.2 Prise de position sur la morphologie .....	63
3.2.1 Le domaine de la morphologie .....	63
3.2.2 La morphologie comme étude des relations formelles entre les mots .....	64
3.2.3 Les avantages pour l'étude de l'acquisition de la langue maternelle ..	68
3.2.4 Les avantages dans l'explication des formes produites par les locuteurs .....	70

3.2.5	Avantages pour l'acquisition d'une langue seconde	74
3.3	Prise de position sur l'incorporation	75
3.3.1	Les faits de base	76
3.3.2	L'analyse syntaxique de l'incorporation	76
3.3.3	L'analyse de l'incorporation dans la Morphologie à base de mots	77
3.3.4	Les arguments pour une analyse syntaxique de l'incorporation	78
3.3.4.1	L'asymétrie sujet-objet	78
3.3.4.2	Des «résidus» de NP	83
3.3.4.3	La référentialité	84
3.3.4.4	La morphologie flexionnelle et dérivationnelle	86
3.3.4.5	Redoublement de la tête incorporée	90
3.4	La morphosyntaxe	94
CHAPITRE 4: LES ANALYSES MORPHOLOGIQUES		96
4.1	Arguments pour une analyse morphologique	96
4.1.1	Ordonnancement des clitiques	96
4.1.1.1	Les uns par rapport au autres	96
4.1.1.2	Par rapport au verbe	100
4.1.2	Les contraintes de cooccurrence	107
4.1.3	Les modifications, les fusions et les absences des clitiques	109
4.1.3.1	Les clitiques sujets en québécois	109
4.1.3.2	Les clitiques compléments en québécois, en italien, en espagnol et en catalan	112
4.1.3.2.1	Les modifications	112
4.1.3.2.2	Les fusions	115
4.1.3.2.3	Les absences	117
4.1.4	L'inversion du clitique sujet et du verbe en français, en québécois et en frioulan	118
4.1.5	Les contraintes lexicales	122
4.1.6	La relation avec l'incorporation	122
4.2	Deux analyses morphologiques possibles	125
4.2.1	Certains clitiques seraient des marques d'accord	126
4.2.2	Certains clitiques seraient des affixes argumentaux	130
4.3	Les clitiques sont des constantes morphologiques dans des stratégies de formation de mots	132
4.3.1	La présentation de l'analyse	132
4.3.2	Quelques avantages de cette analyse	136
4.3.3	L'extension de l'analyse	139
4.3.4	Une première analyse possible des clitiques greffés à des verbes dont ils ne sont pas un argument	141
4.3.5	Le résumé et les implications de l'analyse des clitiques en tant que constantes morphologiques	145

CHAPITRE 5: LES NOUVELLES AVENUES .....	148
5.1 Les autres clitiques spéciaux et la morphologie syntagmatique .....	148
5.2 Les conséquences syntaxiques des principes de la Phonologie naturelle ....	150
5.2.1 Les problèmes avec la notion de préposition .....	150
5.2.2 Le caractère morphologique des interrogatives .....	156
5.2.2.1 La ressemblance avec la cliticisation en italien .....	156
5.2.2.2 La ressemblance avec la variation dans la forme des clitiques en québécois selon leur positionnement .....	159
5.2.2.3 Relation avec les contraintes de cooccurrence des clitiques .	160
CONCLUSION .....	164
BIBLIOGRAPHIE .....	166

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes suivantes:

Christine Tellier, qui m'a apporté, pendant toutes mes études, un support matériel précieux allant bien au-delà des attentes raisonnables de n'importe quel étudiant, et qui, crucialement, m'a initié à la problématique des clitiques;

Evelina Mosetti, qui a subi la schiavitù devant mes questions incessantes sur la langue italienne; Rajendra Singh, pour avoir introduit le doute dans mon esprit, et pour la lecture de la première version de mon chapitre trois;

Igor Mel'čuk, pour ses connaissances quasi infinies sur les langues du monde et le temps qu'il a pris pour les mettre à ma disposition;

Joël Altman, notre Mel'čuk sur l'acide, pour quelques discussions inspirantes sur la morphologie, et pour m'avoir convaincu que ma maîtrise pouvait attendre quatre jours le temps du Sommet;

Alice Sangoi, qui vit chaque jour en furlan et qui m'a fourni quelques exemples précieux dans sa langue;

Luc Baronian et François Lareau, pour les idées et les discussions autour d'un café, par courrier ou ailleurs;

Josephine Eriavaz, pour son amour des langues et ses jugements grammaticaux de locutrice native de l'edmontonien - et pour le fait qu'elle apprend le québécois au lieu de le mépriser comme le fait la quasi-totalité de l'élite québécoise;

Mélissa Sauvé, pour m'avoir écouté délirer quand germaient mes idées sur les clitiques;

Yves-Charles Morin, pour ton doute constant;

Estibalitz Jimenez et Xabier Harlouchet, pour leurs jugements de locuteurs natifs de l'antique euskara;

Nicolas Saumart, pour sa résistance permanente et son obstination à ne jamais rien accepter sans une bonne dose d'explications (pi sont mieux d'être bonnes);

Twé pep ki parl dé lăg minoritèr, pi k'i rézis twé jur à l'üniformizasiō dü mōd.

Dučh i popuj ch'a fevelin uns lenghes minoritarie e ch'a resistin dučh i dīs ae uniformizazion dal mond.

Eskertu nahi nituzke hizkuntza gutiagotuz hitz egiten duen eta egunero munduaren uniformizazioari ihardukitzen dion populu oro.

Hurí kam istimál étum han zabán sénum ka har gúntsule saf dunyá barabár aímayagha jang étum sísa [buT mehrbaní]

Vilma Vanin, Iban Harlouchet et Étienne Tiffou, pour leur traduction de ma phrase québécoise en furlan, en basque et en bourouchaski;

Toulmond qui est allé manifester à Québec contre la ZLÉA, pi surtout ceux qui ont jeté la clôture à terre;

Benoit sans accent circonflexe, pour la citation de dernière minute;

Mes parents, qui ont mis plus d'heures que moi dans mes études;

Pi finalement Marc Sardi, qui a subi mes histoires de clitiques plus que n'importe qui d'autre, pi que j'ai don hâte d'aller rejoindre dans le Frioul. Si viodìn! Maite zaitut!

# LES CLITIQUES DANS LES LANGUES ROMANES: UNE APPROCHE RADICALEMENT MORPHOLOGIQUE

## CHAPITRE 1: INTRODUCTION

Les clitiques posent bien des problèmes aux théories linguistiques pour une raison très simple: la plupart des linguistes s'entendent pour leur accorder un statut intermédiaire entre le mot et le morphème, certains (Mel'čuk 1993, Kayne 1989) les rapprochant tout de même davantage des mots, d'autres (Auger 1995, Miller 1992) des morphèmes. Toutefois, dans toutes ces analyses, le statut des clitiques reste intermédiaire, et là commencent les problèmes.

Je propose ici une analyse qui rejette le statut intermédiaire des clitiques en les rendant clairement dépendants du module morphologique.

Au chapitre un, après avoir examiné les différentes définitions du concept de «clitique», je vais brièvement circonscrire mon champ d'étude. Une partie seulement des phénomènes linguistiques qu'on range sous l'étiquette de «clitique» seront traités en profondeur: il s'agit, en gros, des clitiques des langues romanes correspondant à des arguments.

Au chapitre deux, je présenterai les grandes tendances qui ont émergé au cours des années 70 et 80 dans les analyses syntaxiques des clitiques, généralement regroupées en deux grands groupes: les analyses avec mouvement du clitique, et celles qui engendrent le clitique dans sa position de surface. Ces analyses, justement parce que syntaxiques, partent d'un présupposé important: les clitiques sont, malgré leur comportement, encore des mots. Dans ce chapitre, je montrerai que les arguments apportés pour justifier une approche syntaxique ne sont pas pertinents. Toutes les analyses syntaxiques que je présenterai s'inscrivent dans le cadre de la théorie Gouvernement-liage.

Le chapitre trois fournira les bases théoriques sur lesquelles s'appuiera l'analyse alternative que je suggérerai au chapitre quatre. Comme c'est ma conviction que tous les modules de la linguistique - phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique - ont une profonde influence les uns sur les autres, et qu'on ne saurait redéfinir un de ces modules sans bouleverser la vision qu'on a des autres modules, je prendrai position dans des domaines aussi

divers - mais tout de même interreliés - que la phonologie, la morphologie et l'incorporation. Comme l'étendue des faits couverts par un module linguistique détermine en bonne partie les analyses qu'on lui appliquera, je présenterai clairement les limites de la phonologie et de la morphologie. Je prétendrai entre autres que la phonologie ne doit s'appuyer que sur des contraintes phonotactiques; que la morphologie doit étudier les relations formelles entre les mots sans avoir recours aux concepts abstraits de «racine» et de «morphème»; et finalement, que l'incorporation n'est pas un phénomène syntaxique mais morphologique. Toutes ces prises de positions sont essentielles aux conclusions que je tirerai au chapitre quatre.

Équipé des notions théoriques présentées au chapitre trois, j'aborderai, après le rejet de l'approche syntaxique au chapitre deux, l'autre gamme d'analyses possibles: celles qui envisagent les clitiques comme un phénomène morphologique. Ces analyses partent d'un point de vue radicalement opposé à celui des analyses syntaxiques: ici, on considère que le clitique a perdu son statut de «mot» et que la syntaxe n'a plus d'emprise sur lui - sinon à travers un module que certains linguistes appellent «la morphosyntaxe». Je montrerai d'abord qu'il existe de nombreux arguments pour considérer les clitiques comme des «constantes morphologiques». Puis, je présenterai une analyse morphologique typique. J'en indiquerai les faiblesses, avant de suggérer ma propre approche morphologique. Cette analyse aura pour conséquence l'élimination du module de la morphosyntaxe.

Au chapitre cinq, je tenterai d'élargir mon champ de réflexion en appliquant ma démarche à d'autres problématiques de la linguistique. Ce faisant, je suggérerai de nouvelles frontières pour la syntaxe, dans le but de l'alléger et de lui donner des objectifs plus clairs, en plus de suggérer l'adoption d'un concept relativement récent en linguistique, «la morphologie syntagmatique».

### 1.1 Définition du «clitique»

Plusieurs définitions différentes du clitique se côtoient en linguistique, la plupart s'appuyant sur des notions prosodiques. Voici la définition qu'on retrouve dans le «Cours de morphologie générale» de Igor Mel'čuk (1993:225).

«Un mot-forme  $w$  de la langue  $\mathcal{L}$  est appelé clitique si et seulement si  $w$  est

dépourvu de la caractérisation prosodique dont sont munis (presque) tous les mots-formes de  $\mathcal{L}$  (...). Comme corollaire, un clitique ne peut pas être autonome au sens fort; il forme toujours une unité prosodique (= accentuelle, tonale, ...) avec un autre mot-forme».

Je cite encore Mel'čuk (1993:200):

«Un mot-forme peut se comporter de façon similaire à un affixe mais sans en devenir un; dans ce cas, un tel mot-forme s'appelle un clitique».

Mis à part le fait que le mot «presque», dans la première définition, prive le clitique de l'exclusivité (qui serait à mes yeux nécessaire) de sa caractéristique principale, on peut noter ceci: il semble que la seule distinction qui existe entre un morphème et un clitique tient au fait que le clitique est un mot-forme, mais un mot-forme *qui a les caractéristiques d'un morphème*. Sur quoi peut-on alors s'appuyer pour affirmer qu'il s'agit d'un mot-forme, si ce n'est sur une forme de tradition linguistique?

À titre d'exemple, je vais examiner deux des caractéristiques phonologiques des clitiqes telles que décrites par Mel'čuk (1993:231-232), qui prétend la chose suivante: puisque les clitiqes ont un statut intermédiaire entre celui d'affixe et de mot-forme, ils devraient présenter des caractéristiques phonologiques propres à ces deux groupes.

Tout d'abord, Mel'čuk aborde la question des règles morphologiques qui s'appliquent entre les clitiqes ou entre un clitique et son support, mais qui sont inexistantes ailleurs dans la langue. Cette caractéristique peut en effet permettre de distinguer les clitiqes des mots-formes, mais pas des affixes. Ford, Singh & Martohardjono (1997:26) présentent une série de mots où l'ajout d'un morphème entraîne une transformation morphologique dans la racine. Par exemple:

- (1) a. fleur - floral - fleuriste  
b. choeur - choral - choriste

Mel'čuk fait ensuite remarquer que les clitiqes peuvent «rester en dehors du schéma prosodique de leur support», comme dans l'exemple espagnol (dorénavant ESP) (2a), ce qui serait un comportement typique des mots-formes; dans d'autres cas, comme en (2b) et en (2c), les clitiqes «changent la structure accentuelle de leur support», ce qui serait une caractéristique des affixes.

- (2) a. dándo / dándomelo (ESP)  
donnant / donnant-me-le  
'donnant' / 'me le donnant'
- b. vides / vidésne (latin)  
'tu vois' / 'est-ce que tu vois'
- c. Regárde Regarde-lá (FR; Miller 1992:179)

Le problème ici est que ce ne sont pas tous les affixes qui changent la position de l'accent du mot auquel ils se greffent. Allen (1978) classe les affixes en deux groupes: les «non neutres», qui peuvent, entre autres choses, changer la position de l'accent du radical auquel ils se greffent, et les «neutres», qui ne changent pas la position de l'accent. (3a) donne un exemple d'affixe non neutre en anglais (ANG) et (3b), un exemple d'affixe neutre.

- (3) a. stratégie / stratégique (ANG)  
'stratégie' / 'stratégique'
- b. sérieux / seriousness (ANG)  
'sérieux' (adj.) - 'sérieux' (nom)

On ne peut donc pas affirmer que les clitiques partagent des caractéristiques propres à la fois aux mots-formes et aux affixes en ce qui a trait au déplacement de l'accent de leur hôte, puisque les affixes ont exactement le même comportement que les clitiques - ils peuvent ou non déplacer l'accent, selon le cas.

Phonologiquement, on voit mal ce qui distingue les clitiques des affixes. Pourtant, selon Mel'čuk et beaucoup d'autres linguistes (entre autres Dufresne et Zwicky), il existerait des raisons supplémentaires - la plupart du temps non phonologiques - de maintenir une distinction entre ces deux concepts. Je propose d'examiner ces arguments.

Mel'čuk (1993:192-195, 218) dresse une liste imposante d'arguments contre le statut affixal des clitiques. Tout d'abord, il examine leur séparabilité et conclut que les clitiques sujets et objets du français ne doivent pas nécessairement être greffés au verbe, puisqu'il est possible d'intercaler entre eux et leur support les pronoms «en» et «y» (auxquels il attribue le statut de «mot-forme clair»), de même que la négation «ne» et le pronom indéfini «rien».

On peut déjà douter fortement de cet argument. En effet, le statut de mot-forme de «en» et «y» est tout aussi peu probable que celui des clitiques objets du français: ils se comportent

comme des clitiques à tous les points de vue. Qu'un groupe de clitiques puisse être séparé de son hôte par un autre clitique n'a rien d'étonnant: les affixes eux-mêmes peuvent être séparés de la racine par d'autres affixes. Quant à «ne», disparu en français moderne parlé, son statut de clitique est tenu pour acquis par bon nombre de linguistes, dont Pollock (1989:414). On pourrait se poser la même question au sujet de «rien», qui occupe une position qui n'est pas celle attribuée par la syntaxe aux compléments directs normaux, comme dans la phrase suivante:

- (4) a. J'ai rien voulu faire.  
 b. \*J'ai mes devoirs voulu faire.

Mel'čuk (1993:195) condamne aussi le traitement affixal des clitiques en prétextant qu'il faudrait revoir les paradigmes des verbes français, faisant ainsi «une sérieuse entorse au tableau général de la morphologie française». Le critère de simplicité sur lequel semble s'appuyer Mel'čuk, même s'il est souvent important en linguistique, ne doit pas être le seul qui entre en ligne de compte quand vient le moment d'évaluer la pertinence d'une approche. En d'autres termes, la plausibilité d'une analyse ne dépend pas exclusivement de sa simplicité.

Mel'čuk fait aussi remarquer que les clitiques sujets du français standard sont en distribution complémentaire avec l'argument auquel ils correspondent, ce qui constituerait un argument contre leur statut affixal. Pourtant, de son propre aveu, cette situation se retrouve précisément en breton, où les suffixes de nombre et de personne greffés au verbe sont en distribution complémentaire avec le sujet lexical, comme en (2) (les exemples sont tirés de Mel'čuk 1993:215, note 5):

- (5) a. Skrivañ (breton)  
 écrire-1 sg  
 'J'écris'
- b. Me a skriv<sup>1</sup> / \*Me skrivañ  
 Pron.1sg Marque impers. écrire3sg / Pr1sg écrire1sg  
 'J'écris'

---

<sup>1</sup> La troisième personne du singulier apparaît toujours quand un sujet pronominal est présent, peu importe la personne de ce sujet.

On pourrait aussi ajouter qu'en français parlé moderne, de même qu'en québécois, le clitique sujet et l'argument lexical ne sont plus en distribution complémentaire: une phrase comme (6) n'a pas de statut pragmatique particulier, et ne peut pas être analysée comme une dislocation, comme on le verra plus loin.

(6) Marc i vient d'arriver en Allemagne.

Mel'čuk (1993:193) utilise aussi la transmutabilité des clitiqes par rapport à leur hôte ou au prédicat qui les sélectionne, pour défendre leur statut de mot. Je cite Mel'čuk (1997a:162):

«Le confixe, signe par définition non autonome, n'a aucune transmutabilité; il ne peut pas se déplacer librement au sein du mot-forme à l'exemple d'un mot-forme au sein de la phrase».

Il utilise cet argument pour rejeter le statut morphologique des clitiqes, en se basant sur des exemples comme (7), où le clitique «nous» est placé soit avant, soit après son hôte (l'exemple est de Mel'čuk 1993:193):

- (7) a. Nous pouvons y aller.  
b. Pouvons-nous y aller.

Pourtant, Mel'čuk (1997a:162) cite l'exemple du lituanien, où le marqueur de réflexivité «si», généralement suffixé, se retrouve préfixé si le verbe auquel il se greffe possède un autre préfixe. (8) illustre ce phénomène.

- (8) a. perkuo-si  
IMPER-acheter-SE  
b. nu-si-perku  
PERF-SE-acheter

Mel'čuk (1997a:162) est clair à ce sujet: le contexte morphologique peut, dans certains cas, changer l'ordre linéaire des affixes. Je le cite:

«Dans tous les cas connus, un confixe change de position linéaire soit en fonction du contexte (morphologique), soit facultativement, jamais selon le choix du locuteur en vue d'exprimer un sens particulier».

Il me semble que c'est précisément ce qui se produit en français avec les clitiques: ils ont une certaine transmutabilité mais, comme pour le marqueur de réflexivité en lituanien, le locuteur n'a aucune liberté dans le choix de leur position. Par exemple, on observe que le clitique change obligatoirement de position quand le verbe est à l'impératif, comme en (9b):

(9) a. Tu le manges.

b. Mange-le.

La position postverbale des clitiques en (9b) n'est pas choisie par le locuteur: leur position est strictement déterminée par le mode impératif du verbe. On pourrait répliquer que ce contexte est syntaxique, et non morphologique comme l'exige Mel'čuk (1997a): je répliquerai que les formes temporelles et modales d'un verbe sont créées par des stratégies de formation de mots<sup>2</sup>. C'est donc un contexte morphologique qui entraîne la postposition des clitiques en français.

Puisqu'on sait que certains morphèmes (entre autres, le marqueur de possessivité du lituanien) manifestent une certaine transmutabilité imposée par un contexte morphologique (et ne dépendant donc pas du libre choix du locuteur), et que l'ordre des clitiques du français manifeste exactement la même propriété d'être imposé au locuteur par un contexte morphologique, je conclus que l'argument basé sur la transmutabilité ne montre pas de manière convaincante que les clitiques du français sont des mots-formes.

Un autre argument utilisé pour attribuer au clitique le statut de mot-forme est celui de son comportement dans les coordinations. Mel'čuk (1993:195) cite la phrase suivante:

(10) Alain l'emmena dans un coin obscur et \_ lui proposa de s'enfuir.

où le clitique sujet «il» aurait été effacé par une règle syntaxique de coordination. Le problème avec cette analyse est qu'elle englobe une trop grande série de faits, nous obligeant à considérer comme des mots-formes des éléments dont le statut d'affixe est généralement admis. Par exemple, en (11), la coordination efface le suffixe «-mente» de l'espagnol dans le premier adverbe (l'exemple est tiré de Mel'čuk 1993:235). Quant aux exemples en (12), ils montrent

---

<sup>2</sup> J'élaborerai sur cette notion au chapitre trois.

que la coordination de deux sujets en basque permet d'éliminer facultativement la marque de l'ergatif sur le premier sujet.

- (11) clara\_ y detalladamente  
 claire et détaillé-ment  
 'Clairement et de façon détaillée'
- (12) a. Xabierrek eta Estibalitzek euskaraz hitz egiten dute.  
 Xabier-ERG et Estibalitz-ERG en basque mot faire-Part.prés AUX-3pl  
 'Xabier et Estibalitz parlent en basque'
- b. Xabier eta Estibalitzek euskaraz hitz egiten dute.  
 Xabier et Estibalitz-ERG en basque mot faire-part.prés AUX-3pl  
 'Xabier et Estibalitz parlent en basque'

Si les règles syntaxiques ne peuvent manipuler que des mots-formes, comme le prétend Mel'čuk (1993:195), et si les règles de coordination sont vraiment «typiquement syntaxiques», comment expliquer alors les exemples en (11) et (12)? Je prétends que ces deux exemples invalident l'argument de la coordination pour défendre le statut de mot-forme des clitiques du français.

Dufresne (1995:104) apporte aussi un argument basé sur la coordination. Elle prétend que la phrase suivante, souvent entendue au Québec dans des contextes où s'adresser uniquement au masculin n'est pas politiquement correct, prouve le statut non affixal des clitiques sujets:

- (13) Ils et elles peuvent contester l'entente d'évaluation proposée.

En plus d'être très marquée pragmatiquement, cette phrase n'est en fait pas grammaticale du tout. On a plus ou moins affaire à une entente tacite entre l'orateur et l'interlocuteur pour accepter cette phrase. Le résultat a la même valeur linguistique que la phrase (14a), qu'un locuteur, en la lisant dans sa tête, prononcerait à la façon de (14b), sans répéter la racine «éduca-», ce qui est plutôt étrange dans une phrase normale.

- (14) a. Les éducateurs/trices ont accepté.  
 b. [ le zedʒykatoer tris ôtaksɛpte ]

Dufresne (1995:106) apporte un autre argument pour distinguer les clitiques des affixes. Selon elle, la présence de la consonne de liaison «t» dans les exemples en (15) montre

que les clitiques ne sont pas des affixes, puisque ces derniers ne demandent pas d'être séparés de leur racine par une telle consonne, comme on le voit en (16).

- (15) a. aimera-t-il  
b. finira-t-on?

- (16) a. cré-ation  
b. ami-able

En (15), les clitiques sont séparés du verbe par «t», mais les suffixes ne le sont pas en (16).

Pourtant, il existe des cas où l'ajout d'un affixe entraîne l'épenthèse d'une consonne:

- (17) a. pieu<sup>3</sup> → pieuter (se coucher sur un pieu)  
b. cauchemar → cauchemarder  
c. chapeau → chapeauter<sup>4</sup>

L'argument apporté par Dufresne ne mène donc pas à conclure au statut non affixal des clitiques.

Quant à Zwicky et Pullum (1983:503-504), ils suggèrent six critères pour distinguer les clitiques des affixes. La plupart sont extrêmement subjectifs (par exemple, ils prétendent que les «idiosyncrasies morphophonologiques sont plus caractéristiques des affixes que des clitiques» (ma traduction libre), ce qui est très difficile à mesurer, surtout en québécois où à peu près tous les clitiques, sujets et objets confondus, subissent de telles modifications dites «morphophonologiques»). Miller (1992:140-142) passe en revue les six critères et montre qu'ils ne permettent jamais de trancher avec certitude entre le statut de clitique et d'affixe.

---

<sup>3</sup> Un «pieu», c'est un «lit» en français populaire de France.

<sup>4</sup> Pour rendre ma démonstration tout à fait claire, j'ai choisi des exemples où il n'y a pas de consonne étymologique à l'écrit, même si ce n'était pas nécessaire.

On voit donc qu'il n'existe aucune définition claire des clitiques, ni aucun critère permettant de les départager clairement des affixes. Néanmoins, il est encore trop tôt pour conclure au statut morphologique des clitiques. Je me trouve donc devant le problème suivant: continuer mon argumentation pour le statut morphologique des clitiques, sans jamais avoir bien cerné le concept même de «clitique». Je considère cette faille dans mon mémoire non pas comme un point faible de ma démonstration, mais plutôt comme un symptôme du caractère arbitraire et traditionnel de la notion même de clitique dans la linguistique en général. Ceci étant dit, je vais poursuivre mon argumentation en me basant sur quelques nouvelles définitions, qui ont la vertu de réduire l'ensemble des faits aux cas qui m'intéressent, et de décrire, presque sous forme de «liste» (puisque'il semble qu'il ne peut pas en être autrement), les phénomènes regroupés sous l'étiquette de «clitique».

Anderson (1992) et Zwicky (1977) séparent les clitiques en deux groupes distincts. Le premier groupe rassemble ce qu'Anderson (1992:200) appelle des 'clitiques simples' (*simple clitics*). Je traduis ici la définition qu'il en donne:

«Un clitique simple est un élément d'une classe de mots quelconque qui apparaît dans une position où les règles normales de la syntaxe le placeraient (...). La seule chose qui le distingue des autres items lexicaux est ce sur quoi insistent les définitions traditionnelles des clitiques: son 'manque d'accent indépendant'. Conséquemment, 'il forme une unité avec un autre mot'».

L'idée derrière cette définition est que certains clitiques ont les caractéristiques phonologiques décrites par Mel'čuk (1993), mais que c'est tout ce qui les distingue des autres mots du lexique. Anderson donne l'exemple du clitique «em» en anglais, correspondant au pronom fort 'them'.

- (18) a. Give them the works.  
'Donne-leur les travaux'
- b. Give'em the works.  
'Donne-leur les travaux'

En (18a), «them» est un pronom fort. Le clitique «em» en (18b), supposément dérivé de «them» en (18a), occupe la même position linéaire que sa variante non cliticisée. C'est donc un clitique simple.

Un autre cas est celui du déterminant «a» et de la préposition «of» de l'anglais dans des phrases comme (19a), cliticisés en (19b) sous la forme / $\Delta$ /<sup>5</sup>.

- (19) a. I drink a pint of milk a day. (ANG)  
 'Je bois une pinte de lait par jour'
- b. I drinka pinta milka day.  
 'Je bois-une pinte-de lait-par jour'

Une éventuelle phonologie phrasale pourrait les décrire.

À côté des clitiques simples, Anderson (1992:201) définit aussi les 'clitiques spéciaux'.

«Un clitique spécial est un clitique dont la position est déterminée par des principes différents de ceux de la syntaxe des éléments non-clitiques».

Ce sont ces clitiques qui ne peuvent pas être décrits uniquement par la phonologie qui m'intéresseront ici. Ces clitiques, contrairement aux clitiques simples qui apparaissent dans la même position que le mot plein qui leur correspond, occupent une position qui ne peut pas leur avoir été attribuée par des règles syntaxiques normales. En voici un exemple:

- (20) a. Je lis un roman.  
 b. \*Je lis le.  
 c. Je le lis.

Alors qu'en (20a), le complément «un roman» apparaît après le verbe, comme le prescrit la règle d'ordonnancement des compléments du français, le clitique «le» en (20b), qui remplace le complément, ne peut pas apparaître dans cette position. Il doit se trouver dans une position qui va à l'encontre du schéma de base SVO du français, comme en (20c). C'est donc un clitique spécial<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Ces faits m'ont été signalés par Yves-Charles Morin (communication personnelle).

<sup>6</sup> À cet exemple, j'ajouterai celui de l'anglais «it», qui doit toujours être attaché au verbe dont il est un argument, comme le montrent les exemples suivants:

- (i) I gave a book to Mary  
 je donner-passé un livre à Mary  
 'J'ai donné un livre à Mary'.
- (ii) I gave Mary a book.  
 je donner-passé Mary un livre

Parmi le groupe des clitiques spéciaux, il y a encore un sous-ensemble plus précis qui m'intéresse dans ce mémoire: il s'agit des clitiques correspondant à des arguments. Je cite la définition qu'en donne Roberge (1995:7):

«Le terme «clitique» est utilisé pour désigner des éléments dans une suite qui correspondent, dans leur fonction, à des arguments d'un prédicat mais qui se comportent syntaxiquement plus comme des morphèmes dépendants que comme des lexèmes».

Cette définition regroupe beaucoup moins de faits que celles de Mel'čuk et de Anderson. Elle exclut entre autres les clitiques du type de ceux retrouvés en serbo-croate, qui se greffent toujours à l'élément en deuxième position dans la phrase, peu importe la nature de cet élément. Je m'en tiendrai pourtant à cette définition dans les prochains chapitres, jusqu'à l'élaboration de nouvelles notions à mesure que j'avancerai dans ce mémoire. L'avantage de cette définition réside entre autres dans le fait qu'elle expose bien la tension entre les statuts de mot et de morphème vers lesquels tend le clitique.

## 1.2 Brève description des faits

La définition du clitique que j'ai adoptée couvre la majeure partie des faits étudiés par une majorité de *syntacticiens*. À ces faits «classiques» que je vais présenter s'ajouteront, au cours du mémoire, des données nouvelles qui apporteront un éclairage intéressant sur le sujet. Lorsque les faits du français sont identiques à ceux d'autres langues, je ne citerai que les faits du français.

- 
- (iii) 'J'ai donné à Mary un livre'  
I gave it to Mary  
je donner-passé le à Mary  
'Je l'ai donné à Mary'
- (iv) \*I gave Mary it  
je donner-passé Mary le  
'Je l'ai donné à Mary'

Alors que (i) et (ii) montrent que le COD et le COI peuvent changer de position l'un par rapport à l'autre (avec certains verbes de l'anglais), (iv) montre que ce n'est pas possible quand le COD est le pronom «it», ce qui pourrait indiquer que «it» est aussi un clitique spécial, obligatoirement attaché au verbe. Que des symptômes prosodiques le confirment ou non est tout à fait non pertinent. Je traduis Anderson (1993:82):

«Ce ne sont pas tous les clitiques spéciaux qui sont aussi des clitiques simples (c'est-à-dire des éléments prosodiquement déficients)».

Voici donc ces faits «classiques».

### 1.2.1 Les clitiques sujets

Les clitiques sujets, présents entre autres en français (dorénavant FR), ont pour hôte le verbe dont ils sont le sujet et ne peuvent en être séparés que par d'autres clitiques (dont la particule négative «ne» du français standard (FS), absente du français québécois (QUÉ)), comme le montre l'agrammaticalité de (21a), où le clitique est séparé du verbe par une incise, par rapport à (21b), bien formée avec un sujet lexical. (22) montre qu'en anglais, les pronoms sujets, qui ne sont pas des clitiques, peuvent être séparés du verbe par un adverbe.

(21) a. \*Il, je crois, mange encore des OGM. (FS)

b. Robert, je crois, mange encore des OGM.

(22) You still eat GMOs? (ANG)  
 Vous encore mangez OGMplur?  
 'Vous mangez encore des OGM?'

En français populaire et en québécois, les sujets nominaux sont presque toujours utilisés en présence de clitiques sujets, sans que la phrase soit marquée et sans intonation particulière (voir Auger 1995:38-40):

(23) Marc i'aime beaucoup les oiseaux. (QUÉ)<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Il arrive que les locuteurs du québécois n'utilisent pas les clitiques sujets. Je prétends qu'il s'agit d'une influence du français. Par exemple, la phrase suivante est bonne en français standard, et il n'est pas exclu qu'on puisse encore l'entendre au Québec, chez certains locuteurs.

(i) Pierre et toi avez fait ça. (FS)  
 où le clitique sujet est absent.

Observons par contre la phrase suivante:

(ii) Pierre pi moi on a fait ça. (QUÉ)

Le pronom «on» est utilisé particulièrement au Québec pour remplacer le pronom sujet «nous», disparu chez la plupart des locuteurs. En français standard, «on» n'a pas du tout la valeur de «nous»: il désigne un sujet indéfini de troisième personne du singulier. Or, si on tente d'effacer le pronom clitique «on» en (ii) comme on l'a fait pour le pronom clitique «vous» en (i), la phrase est totalement agrammaticale (toute confusion avec le français standard étant impossible):

(iii) \*Paul pi moi a fait ça (QUÉ)

Les clitiques sujets peuvent devenir postverbaux dans les interrogatives, même dans les variétés de français où ils sont absents dans les affirmatives:

- (24) a. Les gouvernements ont encore un pouvoir réel. (FS)  
 b. Les gouvernements ont-ils encore un pouvoir réel? (FS)

Ils peuvent apparaître seuls, sans sujet nominal.

- (25) a. I veulent pas venir. (QUÉ)  
 b. Je pense que oui (FS)

### 1.2.2 Les clitiques objets

Le clitique correspondant à un objet direct peut apparaître en distribution complémentaire avec l'argument auquel il correspond. C'est le cas en français et en québécois.

- (26) a. Je répare mon bicycle. (QUÉ)  
 b. Je le répare. (QUÉ)  
 c. \*Je le répare mon bicycle. (sans intonation spéciale) (QUÉ)  
 d. \*Je lui parle à Pierre. (sans intonation spéciale) (QUÉ)

Le clitique objet peut aussi apparaître en compagnie de l'argument auquel il correspond. C'est même obligatoire dans certains cas, selon la variété d'espagnol. (27a) montre que les noms d'être animés sont doublés d'un clitique dans certains dialectes. (27b) et (27c) montrent que le redoublement du clitique est obligatoire quand l'argument est pronominal en espagnol standard.

- (27) a. La vimos a Juanita (ESP dialectal)  
 b. ¡No me lo digas a mí! (ESP standard, Mel'čuk 1993:196)  
 'Ne-pas me le dis à moi'  
 c. \*¡No lo digas a mí! (ESP standard, Mel'čuk 1993:196)

### 1.2.3 Les datifs éthiques

À ces clitiques argumentaux s'ajoutent les datifs éthiques, dont la forme et le positionnement rappellent les clitiques objets datifs, mais qui ne correspondent pas à un argument, faisant plutôt intervenir l'interlocuteur dans la phrase alors qu'il ne participe en fait aucunement à l'action.

(28) Je te la lui ai renvoyée, sa carte!

### 1.2.4 Des contraintes d'ordonnement et de cooccurrence

Tous ces clitiques ont la caractéristique fondamentale d'être soumis à des règles d'ordonnement extrêmement rigides. Cet ordonnement ne reflète pas l'agencement des arguments dans une phrase sans clitiques. L'exemple du FS est éloquent. Selon la personne du clitique datif, l'ordre des clitiques varie de façon obligatoire. Ainsi, avec un datif de la deuxième personne, le datif précède l'accusatif. Par contre, avec un datif de la troisième personne, le datif suit l'accusatif.

(29) a. Pierre te le donne.

b. Pierre le lui donne.

Cette disposition des arguments n'a pas d'équivalent dans la syntaxe normale d'une phrase sans clitiques.

De plus, les clitiques obéissent souvent à des contraintes de cooccurrence. Ainsi, il n'est pas possible, par exemple, de cliticiser les deux arguments d'un verbe comme «donner» si l'accusatif est de la première personne et le datif de la deuxième personne.

(30) a. Je me donne à toi.

b. \*Je me te donne

Ces contraintes de cooccurrence n'ont pas d'équivalent dans une phrase sans clitiques.

### 1.2.5 La montée des clitiques

Un autre comportement intéressant des clitiques se manifeste avec les modaux dans certaines langues: au lieu d'être attachés au verbe dont ils sont un argument, les clitiques vont «monter» vers le verbe modal et s'y greffer. Ce phénomène, qu'on appelle «montée du clitique», s'observe dans beaucoup de langues romanes. Bien qu'absent en français moderne<sup>8</sup>, on le retrouve en ancien français.

(31) a. Nus ne le puet conforer. (ancien français)  
 Personne ne le peut réconforter  
 'Personne ne peut le réconforter'

b. Non te lo posso dare. (italien, dorénavant ITA)  
 Ne te le pouvoir-1sg donner  
 'Je ne peux pas te le donner'

Comme je l'ai montré, il est difficile - voire impossible - de capturer de façon claire le concept de clitique. Malgré tout, j'ai présenté, parmi la *liste* des phénomènes rangés sous cette dénomination, ceux sur lesquels je me pencherai dans ce mémoire.

Au chapitre deux, j'examinerai les analyses syntaxiques qui ont été suggérées pour expliquer le comportement de ces clitiques.

---

<sup>8</sup> À moins qu'on analyse les phrases comprenant des verbes de perception ou des structures causatives comme présentant une montée du clitique (l'exemple est tiré de Mel'čuk 1993:179):

(i) Cette histoire, il l'entend raconter.  
 où «l'» serait un argument du prédicat «raconter» qui aurait monté jusqu'au prédicat «entendre», qui est un verbe de perception.

## CHAPITRE 2: LES ANALYSES SYNTAXIQUES

Puisque le problème fondamental dans l'analyse du clitique consiste à décider de son statut de mot ou de morphème, il est normal que deux courants bien distincts se soient développés parmi les chercheurs: d'abord, ceux qui, croyant en son statut de mot, en ont suggéré une analyse syntaxique; puis ceux qui, l'assimilant à un morphème, en ont élaboré une analyse morphologique.

Le chapitre deux sera consacré aux premiers: après avoir présenté leurs motivations pour traiter le clitique comme un mot - et donc dans le module de la syntaxe -, je présenterai trois différentes approches syntaxiques possibles: l'approche sans mouvement, l'approche avec mouvement, et l'approche avec et sans mouvement, toutes trois formulées dans le cadre de la théorie Gouvernement-liage.

### 2.1 Les justifications pour une analyse syntaxique

Trois principaux arguments sont utilisés par les tenants d'une analyse syntaxique pour justifier le statut de mot accordé au clitique: le clitique est référentiel; le clitique remplace un argument qui serait autrement présent; et le clitique peut correspondre à un argument qui n'est pas celui du prédicat auquel il se greffe.

#### 2.1.1 Le clitique est référentiel

On admet généralement que la référentialité d'un morphème ne transparait pas au-delà du mot, c'est-à-dire qu'on ne peut pas faire référence à un morphème dans un texte à l'aide d'un pronom coindicé avec ce morphème. Par exemple, dans la phrase agrammaticale (1), le pronom «il» fait référence au morphème «manteau» du mot composé «porte-manteau».

- (1) \* Il a plu sur mon porte-[manteau]<sub>i</sub>: il<sub>i</sub> est tout trempé, mais le porte-manteau, qui est en plastique, est resté sec.

Il est pourtant possible de faire référence à un clitique accusatif dans une phrase.

- (2) Je l<sub>i</sub>'ai fait sécher: il<sub>i</sub> est maintenant sec.

Du point de vue de la référentialité, le clitique se comporterait donc comme un mot typique.

### 2.1.2 Le clitique remplace un argument qui serait autrement présent

En considérant les clitiqes comme des mots, on règle un problème de correspondance entre un verbe transitif direct ayant des syntagmes nominaux comme actants, et le même verbe transitif accompagné de clitiqes. En (3a), le verbe «nourrir» a deux actants syntaxiques: un sujet et un objet direct. En remplaçant les deux actants syntaxiques par des clitiqes, on obtient (3b).

- (3) a. Marc nourrit les oiseaux. (FS)  
 b. Il les nourrit.  
 c. Il les<sub>i</sub> nourrit; il apprend même leurs<sub>i</sub> chants par coeur.

Si on considère les clitiqes comme des morphèmes, le verbe «nourrir» en (3b) perd ses actants syntaxiques. Dès qu'on admet une telle analyse, il devient impossible de dresser la grille thématique d'un verbe (avec toutes les conséquences qui s'ensuivent pour une théorie syntaxique); on se trouve obligé de postuler l'existence de deux verbes «nourrir»: un transitif et un intransitif.

De plus, dans une phrase comme (3c), il reste toujours possible d'introduire des pronoms en coréférence avec le clitique.

En privilégiant une analyse morphologique, on devrait admettre qu'un élément (leurs) fait référence à un argument absent (les oiseaux) ou à un morphème. Noter que dans des langues où les marques verbales correspondant à des arguments sont clairement morphologiques, personne ne songe à soulever ce problème (justement parce qu'il n'existe pas). Par exemple, en italien, un verbe n'a souvent aucun sujet syntaxique; de même, en basque, un verbe peut contenir des morphèmes correspondant à ses trois arguments absents. Déjà, on comprend mal pourquoi la même situation devrait causer problème en français.

### 2.1.3 Le clitique peut correspondre à un argument qui n'est pas celui du mot auquel il se greffe

Les tenants de l'approche syntaxique apportent ce dernier argument: s'il est possible de concevoir qu'un argument d'un verbe puisse se morphologiser et se greffer à lui, on arrive par contre difficilement à imaginer comment un verbe pourrait hériter d'un morphème remplaçant un argument qui n'est pas le sien (voir Mel'čuk 1993:193 et Sportiche 1992:219). Cette situation se retrouve en français, où un verbe peut hériter d'un clitique qui remplace le sujet d'une proposition réduite (4a), l'argument d'un adjectif (4b) ou le complément d'un nom (4d). En moyen français, le verbe pouvait aussi recevoir un clitique correspondant au complément direct du verbe d'une proposition enchâssée, comme en (4c) (les exemples sont de Sportiche).

- (4) a. Jean le<sub>i</sub> croit [e<sub>i</sub> malade] (= Pierre malade). (FR)  
 b. Il lui est resté fidèle (= fidèle à lui). (FS)  
 c. Jean la veut manger (= manger la pomme) (moyen français)  
 d. Il en a repeint la cheminée (= la cheminée de l'usine). (FS)

Les questions que posent les syntacticiens sont les suivantes: comment un morphème argumental pourrait-il bien se retrouver greffé à un verbe qui n'est pas son prédicat, et quel pourrait bien être le rôle d'un tel morphème dans cette position?

Sportiche rejette l'hypothèse morphologique en vertu de l'observation suivante: les clitics apparaissent toujours à côté du verbe de leur proposition, qu'ils en soient ou non un argument. Selon lui, cette observation est de nature syntaxique et justifie un traitement syntaxique du comportement des clitics.

## 2.2 Les différentes approches syntaxiques dans la théorie Gouvernement-liage

J'ai choisi ici de n'accorder d'attention qu'à la théorie Gouvernement-liage, et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, mon objectif n'est pas ici de comparer les différentes analyses syntaxiques, mais bien de montrer à quels types de problèmes toute analyse syntaxique, issue de quelque cadre que ce soit, sera inévitablement confrontée (j'exclus de cette généralisation les

analyses syntaxiques qui auraient justement une vision «macromorphologique» de l'ordonnement des mots). La présentation des différentes solutions suggérées à l'intérieur d'un seul cadre théorique suffira, je pense, à montrer l'ampleur de ces problèmes et laisseront bien imaginer comment les autres théories se comportent.

Pourquoi avoir choisi comme modèle la théorie Gouvernement-liage? Tout d'abord, une très grande partie du travail accompli dans les dernières décennies sur les clitiques s'inscrit dans le cadre générativiste. Ensuite, par le biais de cette seule théorie linguistique, je pourrai faire le survol de trois traitements très différents des clitiques. En effet, la nature transformationnelle des opérations syntaxiques de cette théorie appelait chez les chercheurs deux types d'analyses opposés: l'approche «avec mouvement» et l'approche «sans mouvement». Une troisième analyse, tentant de combiner les deux précédentes, viendra compléter le tableau.

### 2.2.1 L'approche avec mouvement

L'idée fondamentale de l'approche avec mouvement est que le clitique est engendré, en structure profonde (DS), dans une position identique à celle de l'argument qu'il remplace, et que ce n'est que dans le passage à la structure de surface (SS) qu'il se déplace à côté du verbe de sa proposition.

Plusieurs arguments viennent appuyer cette analyse des faits.

#### 2.2.1.1 Distribution complémentaire des clitiques et des syntagmes qu'ils remplacent

Kayne (1975) a suggéré que la distribution complémentaire observée entre les clitiques objets du français et les syntagmes qu'ils remplacent est la conséquence du fait qu'ils partagent la même position en DS, et donc qu'il y a bel et bien application d'une transformation.

Un tel argument ne saurait tenir après l'analyse d'autres langues que le français standard: plusieurs auteurs ont montré l'existence de structures où apparaissent à la fois le syntagme argumental et le clitique censé le remplacer (Roberge 1990, Jaeggli 1982, Borer 1983) (voir entre autres s en (23) et (27) au chapitre un). Le clitique et le syntagme qu'il remplace ne semblent donc ne pas partager la même position de base. Pourtant, selon Sportiche

(1992), les cas de redoublement du clitique ne viendraient pas invalider complètement l'hypothèse du mouvement, puisqu'on pourrait supposer que les deux éléments - le clitique et le syntagme - sont engendrés dans la même projection maximale, mais dans des positions adjacentes distinctes à l'intérieur de cette projection, d'où l'impression qu'ils occupent la même position (voir aussi Uriagereka 1995).

Par contre, plusieurs cas de redoublement du clitique objet respecteraient ce que Jaeggli (1982:20) appelle «la généralisation de Kayne», que je traduis ici:

«Un NP objet peut être doublé d'un clitique seulement si ce NP est précédé d'une préposition».

Les phrases suivantes illustrent ce contraste. Dans la phrase roumaine (5a), le complément direct «Popescu», précédé de la préposition «pe», est doublé du clitique «l». Lorsque j'ai demandé à deux locuteurs différents de produire l'équivalent de (5a) mais sans le clitique «l», c'est avec beaucoup d'hésitation<sup>1</sup> qu'ils m'ont répondu (5b), en éliminant la préposition «pe» sans que j'aie fait aucune remarque à son sujet. Quand on leur demande pourquoi ils ont éliminé la préposition alors qu'on ne leur demandait que d'éliminer le clitique, ils ne savent pas quoi répondre<sup>2</sup>. Quant à (5c), elle illustre un phénomène semblable en espagnol, avec le marqueur «a» précédant les objets directs animés. (5d) et (5e) montrent respectivement que le marqueur «a» est obligatoire pour permettre le redoublement, mais qu'il ne peut précéder un NP inanimé.

- (5) a. L-am vazut pe Popescu (roumain)  
le ai-1sg vu PRÉP Popescu  
'J'ai vu Popescu'
- b. ?Am vazut Popescu. (roumain)  
ai-1sg vu Popescu  
'J'ai vu Popescu'
- c. Lo vimos a Juan. (ESP dialectal)  
Le voit-1pp PRÉP Juan  
'On voit Jean'

---

1 Parce que «on ne dirait jamais ça comme ça».

2 Il faut mentionner que ces deux locuteurs du roumain ont aussi une excellente connaissance du français (l'un d'eux est impossible à distinguer d'un locuteur natif).

d. \*La vimos la mesa. (ESP dialectal et standard)  
la voit-1pp la table  
'On voit la table'

e. \*La vimos a la mesa. (ESP dialectal et standard)  
la voit-1pp à la table  
'On voit la table'

f. Vimos a Juan (ESP standard)  
voit-1pp à Juan  
'On voit Juan'

La conclusion tirée par les tenants de la génération du clitique dans sa position de surface est la suivante: le clitique vole son Cas au NP redoublé; mais si une langue possède un moyen alternatif d'attribuer un Cas au NP, alors les redoublements clitiques seront permis dans cette langue. L'espagnol et le roumain en seraient deux exemples. Autrement, les phrases avec clitiques redoublés sont agrammaticales.

Même si cette analyse milite contre le mouvement, je ne peux pas me ranger derrière elle pour appuyer mon point de vue. Tout d'abord, dans les mots de Sportiche (1992:222), cette généralisation ne semble juste que pour «certaines langues et dans certaines constructions». On est bien loin d'un mécanisme universel au réel pouvoir explicatif.

Ensuite, cette explication semble dangereusement lexicale. En effet, que peut bien signifier pour une langue «d'avoir un moyen alternatif d'attribuer le Cas au NP»? Par exemple, le redoublement du clitique n'est pas grammatical en espagnol standard. Pourtant, la phrase (5f) montre que cette variété d'espagnol connaît l'usage de la préposition «a» devant les noms animés (contrairement à ce que prétend Sportiche 1992:222). En d'autres termes, l'espagnol standard a à sa disposition la préposition que l'espagnol dialectal utilise comme moyen alternatif d'attribuer le Cas au NP. Pourquoi alors (5c) est-elle agrammaticale en espagnol standard? Je traduis la réponse de Jaeggli (1982:25):

«En espagnol dialectal, la préposition «a» est capable d'assigner le Cas accusatif au NP, alors qu'en espagnol standard, elle n'a pas ce pouvoir».

Autrement dit, le redoublement du clitique est grammatical en espagnol dialectal parce qu'il y est grammatical; et il n'est pas grammatical en espagnol standard pour la raison inverse.

Une dernière raison, technique, m'empêche de me ranger derrière cette hypothèse. Dans le français parlé par la famille Nicopoulos de Montréal (famille dont les parents sont

originaires d'Égypte mais dont les enfants sont tous nés au Québec) et qu'on pourrait rapprocher du français pied-noir, il existe une particule semblable à celle de l'espagnol dialectal. Les exemples suivants proviennent soit de phrases entendues dans cette famille, soit de Roberge et Vinet (1989:64):

- (6) a. Je l'aime beaucoup à Monique.  
 b. Je l'ai tué à l'inspecteur.  
 c. Au moins tu m'as à moi<sup>3</sup>.  
 d. \*Je l'aime beaucoup à ton livre<sup>4</sup>.

Le problème avec ces phrases est qu'elles sont toutes pragmatiquement marquées, c'est-à-dire qu'elles sont formées de cette manière pour insister sur le complément. Elles alternent toutes avec des phrases plus neutres, sans clitique et sans préposition devant le NP<sup>5</sup>. Quel pourrait bien être le rôle d'une préposition devant un NP, quand celui est en position disloquée comme c'est le cas ici? Sûrement pas d'attribuer un Cas: seuls les NP en position argumentale sont soumis au filtre des Cas.

Étrangement, cette préposition n'est aussi utilisable que devant des noms d'êtres animés, comme en espagnol. (6d), où la préposition apparaît avec un inanimé, est tout à fait agrammaticale, comme (5e) en espagnol. Toutefois, c'est une analyse du marquage des noms animés et inanimés qu'il nous faut ici, et non une analyse du redoublement du clitique.

### 2.2.1.2 La violation de la condition du sujet spécifié (CSS)

Un autre argument en faveur de l'hypothèse du mouvement vient de phrases agrammaticales où la CSS a été violée. Voici une définition de la CSS tirée de Chomsky (1977:74):

---

<sup>3</sup> Marc Sardi (communication personnelle).

<sup>4</sup> Les phrases en (6a) et (6d) sont de Jenny Nicopoulos Sardi (communication personnelle).

<sup>5</sup> Sauf la troisième, qui alterne avec (i) pour des raisons indépendantes (on verra plus loin que la cliticisation est parfois obligatoire).

(i) Au moins tu m'as.

«Aucune règle ne peut relier X et Y dans la structure suivante:  
 ... X ... [ $\alpha$  ... Y ... ] ... X ...  
 où  $\alpha$  est un sujet spécifié (incluant PRO et «il» explétif)»

Les exemples suivants, où «Pierre» (comme en (7b)) ou la trace laissée par son déplacement (comme en (7c)), sont des sujets spécifiés, montreraient des violations de la CSS (la cliticisation du complément de «parler» entraînant un saut par-dessus le sujet spécifié):

- (7) a. Jean a laissé Pierre parler à Marie.  
 b. \*Jean lui<sub>i</sub> a laissé Pierre parler e<sub>i</sub>.  
 c. \* Jean le<sub>i</sub> lui<sub>j</sub> a laissé e<sub>i</sub> parler e<sub>j</sub>.

Cependant, comme le mentionne Sportiche (1992), les violations de la CSS ne sont pas forcément des preuves de mouvement. En effet, certaines versions de la théorie (voir par exemple, Chomsky 1981) considèrent la CSS comme une condition sur les représentations plutôt que sur le mouvement.

Même en considérant la CSS comme une condition sur le mouvement, d'autres problèmes surgissent. Les phrases suivantes posent à mon avis un sérieux problème à l'hypothèse du mouvement, peu importe que la CSS soit interprétée comme une condition sur le mouvement ou sur la représentation.

- (8) a. Jean a laissé Pierre regarder son tableau.  
 b. Jean le<sub>i</sub> lui<sub>j</sub> a laissé [ e<sub>j</sub> regarder e<sub>i</sub> ].  
 c. Jean me<sub>j</sub> l<sub>i</sub>'a laissé [ e<sub>j</sub> regarder e<sub>i</sub> ].

Les phrases que je présente ici violent la CSS si on considère que la proposition infinitive contient la trace d'un sujet. En effet, le complément de «regarder» passe par-dessus cette trace en se déplaçant. Pourtant, les phrases sont grammaticales. Il faut donc conclure que l'agrammaticalité des phrases (7b) et (7c) ne résulte pas nécessairement d'une violation de la CSS, puisque celle-ci ne s'applique pas en (8). Si la CSS ne s'applique pas, c'est qu'il n'y a pas eu de mouvement (à moins de remettre en question la CSS elle-même, évidemment).

Les phrases suivantes posent aussi un problème grave à l'analyse par déplacement:

- (9) a. Alain a laissé Marc regarder son tableau.  
 b. Alain a laissé Marc le regarder (le = son tableau)  
 c. Alain le lui a laissé regarder (le = son tableau)  
 d. Alain a laissé Marc le regarder (le = Alain)  
 e. \*Alain le lui a laissé regarder (le = Alain; lui = Marc)

Avant d'examiner ces phrases, je rappelle les principes A et B de la théorie du liage (Chomsky 1981):

Théorie du liage

Principe A:

Une anaphore doit être liée dans sa catégorie gouvernante<sup>6</sup>. (Le mot «anaphore» englobe les réflexifs et les réciproques).

Principe B:

Un pronom doit être libre dans sa catégorie gouvernante.

En (9b) et (9c) (les deux phrases sont grammaticales, bien que (9c) ait une connotation assez littéraire), le pronom «le» remplace le mot «tableau» et n'est pas coréférentiel avec le sujet de sa catégorie gouvernante. Le pronom est donc libre et le principe B de la théorie du liage est respecté. En (9d), le pronom «le» et «Alain» sont coréférentiels, mais «Alain» n'est pas le sujet de la catégorie gouvernante du pronom. Le pronom reste libre, et la phrase est grammaticale.

La phrase en (9e) pose problème. Si la théorie du liage s'applique en DS, on s'attend à ce que cette phrase soit grammaticale. Dans sa position de base, en DS, le pronom «le» est libre dans sa catégorie gouvernante. Or, après déplacement, la phrase est agrammaticale (le pronom «le» est coindicé avec «Alain» dans sa catégorie gouvernante «de surface»).

---

<sup>6</sup> Quelques définitions s'imposent ici:

1. Catégorie gouvernante: La catégorie gouvernante de A est le domaine minimal contenant A, son gouverneur et un sujet/SUJET accessible.

2. sujet: [ NP, XP ]

3. SUJET: Agr +tensé.

4. sujet/SUJET accessible: A est un sujet/SUJET accessible pour B si la coindexation de A et B ne viole aucun principe grammatical.

On pourrait alors conclure que la théorie du liage s'applique en SS. Ainsi, en (9e), le pronom «le» est lié dans sa catégorie gouvernante («Alain» et «le» sont coindicés). Par contre, on aurait à expliquer pourquoi une phrase comme (10), où les principes du liage ne sont clairement pas appliqués en SS, est malgré tout grammaticale:

- (10) What picture of himself did John like? (ANG)  
 quelle photo de lui-même AUX-passé John aimer?  
 'Quelle photo de lui-même John a-t-il aimée?'

«Himself» est lié dans sa catégorie gouvernante en DS, et non en SS. Une solution possible à cette contradiction résiderait dans ce qu'on appelle la «reconstruction», c'est-à-dire un repositionnement, dans le niveau de représentation qu'on appelle la «Forme logique» (FL), des éléments qui ne nécessitent pas de portée spéciale en FL pour leur interprétation<sup>7</sup> (voir Chomsky 1977). Ainsi, en FL, «himself» reviendrait dans sa position de base où il était lié, en accord avec le principe A du liage.

Même avec cette approche, on rencontre de nouveaux problèmes. Ainsi, pour plusieurs chercheurs, la reconstruction ne s'applique que dans les cas de mouvements de syntagmes-Qu, ce à quoi on est en droit de s'attendre vu la nature des manipulations effectuées en FL (généralement avec des opérateurs et des quantificateurs). Le problème est que le mouvement du clitique est précisément comparé au mouvement-Qu dans la littérature (voir Sportiche 1992). Le clitique devrait donc lui aussi subir la reconstruction, avec pour conséquence la grammaticalité de la phrase (9e) (puisque, après son retour dans sa position de base par la reconstruction, le pronom «le» serait à nouveau libre dans sa catégorie gouvernante). Une solution extrême consisterait à traiter le mouvement du clitique comme s'il s'agissait d'un mouvement de NP - lui permettant ainsi d'échapper à la reconstruction. Encore là, de nouveaux problèmes surgissent: s'il est vrai que seul le mouvement des syntagmes-Qu peut permettre une éventuelle reconstruction, qu'en est-il de la phrase (11), où un syntame nominal - et non pas un syntagme-Qu - a été déplacé?

- (11) A picture of himself seems to John to be ugly. (ANG)  
 'Une photo de lui-même semble-3sg à John être laide'

---

<sup>7</sup> Les éléments qui nécessitent cette portée spéciale sont les quantificateurs.

«Himself» n'est pas lié dans sa catégorie gouvernante en SS - alors qu'il devrait l'être, vu son statut anaphorique -, et ne peut pas non plus subir de reconstruction, les syntagmes-Qu étant les seuls permettant cette opération. La seule solution envisageable consisterait à étendre la possibilité de reconstruction aux mouvements de NP. Mais dans ce cas, rien n'empêcherait plus la phrase (9e) d'être grammaticale.

On constate donc que la condition du sujet spécifié n'est pas un argument pour le mouvement, mais plutôt un argument pour l'engendrement des clitiques dans leur position de surface. De plus, la théorie du liage vient renforcer cette hypothèse en montrant qu'une analyse par déplacement contreviendrait aux principes de distribution des pronoms et des anaphores.

### 2.2.1.3 Extraction hors d'un PP

Sportiche fait un parallèle entre les phrases en (12a) et (12b), où il est impossible, en français standard, de déplacer le complément XP d'un PP sans la préposition elle-même, et les phrases en (12c) et (12d) où le même phénomène semble se produire avec l'extraction des clitiques.

- (12) a. \*Quel traité<sub>i</sub> Jean a-t-il voté pour t<sub>i</sub> ? (FS)  
 b. \*Quelle valise<sub>i</sub> est-elle partie avec t<sub>i</sub> ?  
 c. \*Jean lui<sub>i</sub> a voté pour t<sub>i</sub> . (FS)  
 d. \* Marie lui<sub>i</sub> est partie avec t<sub>i</sub> .

L'idée est la suivante: si la cliticisation et le mouvement-Qu sont tous deux impossibles à partir d'un NP situé à l'intérieur d'un PP, c'est probablement parce que les mêmes contraintes s'appliquent dans les deux cas, c'est-à-dire que les deux phénomènes font appel au mouvement.

Alors que cette observation semble valide en français standard, il n'en est rien en français québécois. Les phrases en (12a) et (12b) sont grammaticales dans cette langue, alors que celles en (12c) et (12d) ne le sont pas. Je traduis ces phrases en québécois en (13):

- (13) a. Quel traité<sub>i</sub> que Jean i'a voté pour t<sub>i</sub> ? (QUÉ)

b. \*Jean i i a voté pour. (QUÉ)

Le parallèle observé en français n'est donc pas dû à des contraintes de déplacement, puisqu'on observe une évolution divergente des deux séries d'exemples en québécois. Si le québécois permet les prépositions échouées (*stranded prepositions*), comment expliquer le contraste si on maintient une analyse par mouvement du clitique?

On ne peut donc retenir l'impossibilité de cliticiser un complément d'une préposition comme une preuve de mouvement du clitique.

#### 2.2.1.4 Extraction hors d'un DP

Les exemples suivants (voir Cinque 1980 et Milner 1982:100), montrent que pour qu'un XP puisse être déplacé hors d'un DP par mouvement-Qu, il faut que ce XP puisse potentiellement être le possesseur de ce DP (c'est-à-dire que la position du possesseur du DP doit être vide) (voir Giorgi et Longobardi 1991).

(14) a. La personne dont<sub>j</sub> Jean a vu [ une/la/\*ma/\*cette photo t<sub>j</sub> ].

b. \*D'où<sub>j</sub> Jean a-t-il vu [ une dépêche t<sub>j</sub> ]?

En (14a), «ma» et «cette» occupent tous deux la position réservée au possesseur; le PP déplacé (le complément de «photo») n'aurait pas pu occuper cette position, d'où l'agrammaticalité des phrases. La contrainte serait donc structurale. En (14b), «d'où» est un locatif; par sa nature, il n'aurait pas pu être un possesseur. Cette fois, la contrainte ne semble pas structurale (c'est-à-dire que la position du possesseur dans le NP est libre et aurait pu permettre le passage du locatif, mais la phrase est malgré tout agrammaticale).

Il semblerait que l'extraction du clitique obéisse aux mêmes contraintes. Les exemples suivants illustrent le parallèle:

(15) a. Jean en<sub>j</sub> a vu [ une/la/\*ma/\*cette photo t<sub>j</sub> ].

b. \*Jean en<sub>j</sub> a lu [ une dépêche t<sub>j</sub> ].

Sportiche tente de montrer, par ces exemples, qu'il y a un parallèle entre la cliticisation et le mouvement-Qu, c'est-à-dire que tous les deux obéissent aux mêmes contraintes.

On pourrait apporter une première critique à cette hypothèse: l'explication de l'agrammaticalité des phrases (14b) et (15b) donnée par Sportiche ne fait pas appel à des notions structurales (peut-être, en fait, à des notions sémantiques, mais peu importe ici). Or, si le mouvement-Qu lui-même n'est pas toujours contraint uniquement par des structures syntaxiques, il n'est pas difficile d'imaginer que la cliticisation elle aussi puisse être contrainte par des facteurs autres que structuraux. Ce premier argument, même s'il ouvre la porte à des explications non structurales, n'est toutefois pas suffisant pour enlever tout intérêt au parallèle observé entre le mouvement-Qu et la cliticisation. Une argumentation vraiment solide devrait faire la démonstration d'un contraste entre le mouvement-Qu et la cliticisation. Ce sont de tels exemples que je vais maintenant présenter.

Tout d'abord, examinons un exemple où s'applique un mouvement-Qu très local mais où la cliticisation est interdite.

Sportiche prétend que (16a), où «en» remplace le locatif «de Paris», montre que l'agrammaticalité de (15b) est due à l'interdiction d'extraire hors du DP, et non à une impossibilité de cliticiser un locatif. À première vue, il semble avoir raison. En y regardant de plus près, on se rend compte que l'argument ne tient pas. En effet, on peut cliticiser un locatif, comme en (16a), mais pas dans n'importe quel cas. Alors que Sportiche oppose (15b) et (16a), j'opposerai (16b) et (16c).

(16) a. Jean vient de Paris / Jean en<sub>j</sub> vient t<sub>j</sub>.

b. - Retourne à Paris immédiatement!

- J'en viens tout juste! (= j'arrive tout juste de Paris)

c. - Quelle belle ville, Paris!

-\*J'en viens, mais je n'y suis pas retourné depuis 25 ans (= je suis originaire de Paris, mais je n'y suis pas retourné depuis 25 ans)

On voit donc qu'il est possible de cliticiser le locatif qui suit le verbe «venir» seulement quand celui-ci signifie «arriver», comme en (16b), alors que la même opération donne une

phrase agrammaticale quand «venir» signifie «être originaire de», comme en (16c). Le contraste avec le mouvement-Qu est frappant: cette opération permet d'extraire le locatif dans tous les cas, quel que soit le sens de «venir». Les deux exemples suivants le montrent: (17a) correspond au sens de «arriver» (le sens de (16b)), et (17b) au sens de «être originaire de» (qui est le sens qu'on retrouve en (16c)).

(17) a. - D'où tu viens?

- J'arrive tout juste de Paris.

b. - D'où tu viens?

- Je suis originaire de Paris, mais je n'y suis pas retourné depuis 25 ans.

On voit donc que la cliticisation et le mouvement-Qu ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. La cliticisation n'est pas toujours permise là où s'applique le mouvement-Qu le plus local qui soit.

J'ai observé d'autres cas où un contraste apparaît entre la cliticisation et le mouvement-Qu. Cette fois-ci, c'est la cliticisation qui est permise, alors que le mouvement-Qu donne un résultat agrammatical. En voici la première série:

(18) a. [ L'emballage de ces biscuits ]<sub>j</sub> peut être recyclé t<sub>j</sub>.

b. \*De quoi<sub>i</sub> [ l'emballage t<sub>i</sub> ]<sub>j</sub> peut être recyclé t<sub>j</sub>?<sup>1</sup>

c. [ L'emballage t<sub>i</sub> ]<sub>j</sub> peut en<sub>i</sub> être recyclé t<sub>j</sub>.

La phrase (18b) montre qu'il est impossible d'extraire un syntagme-Qu hors du sujet d'une proposition (voir Rizzi 1982 pour plus de détails).<sup>2</sup> Pourtant, la cliticisation du même

---

<sup>1</sup> Il est possible qu'une intonation très particulière rende cette phrase plus acceptable. Quoi qu'il en soit, le contraste est évident avec (18c), où aucune intonation n'est nécessaire.

<sup>2</sup> C'est vrai pour les interrogatives. Par contre, Tellier (1990) fait remarquer qu'un contraste apparaît dans les relatives, où l'extraction hors d'un sujet est permise avec «dont» mais non avec «de qui»:

(i) ?\*Le diplomate de qui [<sub>IP</sub> [<sub>NP</sub> la secrétaire t ] t'a téléphoné ].

(ii) Le diplomate dont [<sub>IP</sub> [<sub>NP</sub> la secrétaire t ] t'a téléphoné ].

complément indéplaçable donne une phrase tout à fait grammaticale en (18c). La cliticisation est donc possible là où le mouvement est interdit.

Voici une nouvelle série d'exemples montrant un contraste entre le mouvement-Qu et la cliticisation.

- (19) a. J'ai acheté la radio qui avait des fonctions spéciales.  
 b. Qu<sub>i</sub>'est-ce que t'as acheté t<sub>i</sub> qui avait des fonctions spéciales?  
 c. \*Je l<sub>i</sub>'ai achetée t<sub>i</sub> qui avait des fonctions spéciales.

(19a) est la phrase à partir de laquelle j'ai dérivé (19b-c). Comme on le voit en (19b), il est possible d'extraire «une radio» par mouvement-Qu<sup>3</sup>. Il est par contre impossible de cliticiser ce même groupe de mots, comme le montre (19c). Clairement, on ne peut faire appel à des contrastes entre mouvements de tête et de XP pour expliquer ces faits (comme Kayne 1989 le fait pour expliquer le contraste entre le mouvement de «tout» et celui des clitiques), le domaine dans lequel s'effectue le mouvement du clitique étant minimal et ne franchissant aucune barrière.

Le même phénomène se répète en (20). Cette fois, le nom extrait n'a pas pour complément une relative, mais un PP.

- (20) a. J'ai lu le livre de José Bové.  
 b. Qu'est-ce que t'as lu de José Bové?

---

Tellier explique ce contraste par le fait que «dont» serait une tête non déplacée, plus précisément un complémenteur portant des traits du génitif.

Quoi qu'il en soit, «dont» est réservé aux relatives, et son comportement est non seulement peu représentatif des véritables cas d'extraction hors du sujet en français, mais aussi en italien, en anglais et en espagnol (voir Rizzi 1982, Torrego 1986, Sportiche 1981). Le contraste avec la cliticisation demeure.

<sup>3</sup> Le fait qu'on puisse extraire par mouvement-Qu est lui-même assez intrigant, puisque la théorie prétend qu'on ne peut effectuer d'opérations syntaxiques que sur des mots ou des groupes de mots qui forment des constituants, alors que personne n'a jamais postulé une structure de DP où la tête et le déterminant formeraient un constituant sans le complément (il faudrait en fait envisager une structure où le complément serait branché plus haut que le déterminant).

c. \*Je l'ai lu de José Bové.

Les contrastes observés militent donc en faveur d'une analyse sans mouvement des clitiques, puisque l'extraction du groupe de mots non cliticisable est justement permis dans la formation de questions.

Par contre, la cliticisation est possible avec le «en» dit 'quantitatif'. Milner (1978) et Vergnaud (1974) prétendent que ce «en» remplace une tête, et qu'il est donc possible de cliticiser «radio» et «livre» seuls, sans leur déterminant. Les phrases suivantes illustrent ce point de vue:

(21) a. J'en<sub>i</sub> ai acheté une t<sub>j</sub> qui avait une fonction spéciale.

b. J'en<sub>i</sub> ai lu un t<sub>j</sub> de José Bové.

Selon cette analyse, la tête du NP («radio» ou «livre») a été extraite sans son complément et sans son déterminant. «Une» et «un» seraient restés dans leur position de base. L'analyse suggérée par Milner et Vergnaud pourrait expliquer les contrastes observés en (19) et (20): il se pourrait que la cliticisation ne puisse s'effectuer qu'avec des têtes dans le cas qui nous préoccupe, et que cette possibilité de ne remplacer qu'une tête ne soit pas disponible pour les clitiques «le» et «la». Le contraste avec le mouvement-Qu, bien que maintenu - parce que dans ce cas-ci, seule une tête se serait déplacée - semble tout de même affaibli.

L'analyse de Milner et Vergnaud ne résiste pas à un examen plus attentif des faits. Si le «un» et le «une» 'échoués' dans les phrases en (21) étaient vraiment les déterminants présents dans les phrases de base (19a) et (20a), il devrait être possible de dériver les phrases en (23) à partir des phrases en (22), qui sont la copie conforme des phrases (19a) et (20a), à la différence près que les NP sont au pluriel:

(22) a. J'ai acheté des radios qui avaient des fonctions spéciales.

b. J'ai lu des livres de José Bové.

(23) a. \*J'en<sub>i</sub> ai acheté des t<sub>j</sub> qui avaient des fonctions spéciales.

b. \*J'en<sub>i</sub> ai lu des t<sub>j</sub> de José Bové.

(Notons que (23a), complètement agrammaticale au Québec, est grammaticale dans le français populaire de la région parisienne).

Il faut donc conclure que même en (21), c'est la tête et son déterminant qui ont été déplacés, et que le «un» et le «une» qu'on observe après la cliticisation ne sont pas les déterminants laissés derrière par le mouvement des têtes<sup>4-5</sup>. Donc, la cliticisation remplace bel et bien une tête et son complément. Le contraste avec le mouvement-Qu tient donc toujours en (19) et (20).

Par contre, on pourrait envisager une analyse différente de celle de Milner et Vergnaud pour expliquer le contraste. Observons d'abord les phrases suivantes:

- (24) a. J'ai lu un livre.  
b. J'en ai lu un.

J'ai démontré que le «en» remplaçait bel et bien la tête et son déterminant, et non uniquement la tête. C'est un complément direct, qui reçoit le Cas accusatif. Or, comment se fait-

<sup>4</sup> Notons en passant que même si le déterminant «un» avait été laissé derrière et que seule la tête avait été déplacée, il resterait à expliquer pourquoi le mouvement-Qu peut déplacer la tête ET son déterminant, tandis que la cliticisation ne le peut pas.

<sup>5</sup> «Un» et «une» seraient peut-être des quantificateurs, facilement confondus avec les déterminants «un» et «une» à cause de leur forme. Par contre, «quelques-uns» pose problème dans l'exemple suivant:

(i) J'en ai acheté quelques-uns.

La phrase de base ne pourrait clairement pas être:

(ii) \*J'ai acheté quelques-uns livres.

«Quelques-uns» n'est jamais un déterminant; il ne peut pas non plus apparaître dans la DS de la phrase (i) en tant que quantificateur. Pourtant, il apparaît en forme de surface, ce qui pose un problème aux analyses transformationnelles où les éléments ne peuvent pas surgir du vide en cours de dérivation (voir le Principe de projection dans Chomsky 1981). Peut-être pourrait-on considérer que les phrases comme (i) et (21) sont des exemples de redoublement du clitique: «en» et «quelques-uns» sont en cooccurrence. Un peu plus loin, on verra que «en» ne peut pas non plus être considéré comme un complément génitif du pronom «quelques-uns», c'est-à-dire que la phrase de base pour (i) ne peut pas être (iii):

(iii) J'ai acheté quelques-uns des livres.

Si «quelques-uns» ne peut pas être le déterminant ni le quantificateur de «livres», et qu'il ne peut pas non plus être la tête d'un syntagme pronominal ayant pour complément le PP «des livres», il faudrait peut-être conclure qu'on a effectivement affaire à un redoublement clitique.

il qu'une fois pronominalisé, il reçoive le cas génitif? On pourrait suggérer que la phrase de base n'est pas (24a), mais plutôt (25):

(25) J'ai lu un des livres.

Ici, le PP «des livres» occupe une fonction correspondant à celle des génitifs dans les langues à cas (puisque'il est complément du pronom «un»). En pronominalisant ce PP génitif, on obtient tout naturellement le clitique génitif «en», qui remplace une projection maximale complément du pronom «un».

Cet argument est contredit par l'analyse du contre-exemple suivant:

(26) a. J'ai rencontré le chef de l'équipe.

b. J'en<sub>i</sub> ai rencontré le chef t<sub>i</sub>.

Bien qu'il soit difficile de prouver que «en» en (24b) soit dérivé d'une phrase comme celle en (25), il est tout de même tentant de l'affirmer, pour quiconque veut faire une analyse transformationnelle des clitiques. Pourtant, cet argument ne tient pas la route devant la phrase (26a): ici, «de l'équipe» reçoit clairement le Cas génitif, «le chef» étant un nom relationnel qui nécessite un complément. À première vue, le parallèle semble parfait:

(27) a. NP[ N[ un ] pp[ des livres ]]

b. NP[ N[ le chef ] pp[ de l'équipe ]]

La structure est la même et l'assignation de Cas devrait se faire de la même manière. Or, je prétends que les données du québécois contredisent cette hypothèse. Alors qu'en (24b), (répété ici en (28a)), le clitique «en» peut être prononcé [ ə nn ], il ne peut pas avoir cette même prononciation en (28b):

(28) a. J'[ ə nn ] ai lu un. (QUÉ)

b. \*J'[ ə nn ] ai rencontré le chef. (QUÉ)

Alors que les deux structures en (27) sont identiques, leurs dérivées avec clitiques sont différentes. On doit donc conclure que (24b) et (26b) sont issues de structures profondes différentes, et que (27a) est une structure profonde à rejeter pour (24b).

En fait, la cliticisation par «en» reliée à un argument se trouvant à l'intérieur d'un NP est à peu près inconnue en québécois, et plusieurs locuteurs n'arrivent pas du tout à interpréter des phrases comme (29), où «en» remplace «de la grange».

(29) J'en<sub>i</sub> ai repeint les portes t<sub>i</sub>.

De toute façon, l'hypothèse de la dérivation de (24b) à partir de (25) ne pourrait tout simplement pas s'appliquer aux phrases en (30a): on imagine mal à quoi pourrait faire référence cet ensemble d'amis d'où Xavier aurait supposément pris les siens en (30b).

(30) a. Xavier a un ami / Xavier en a un.

b. \*Xavier a un des amis.

Tous les exemples de cette section montrent donc des contrastes entre le mouvement-Qu et la cliticisation: le mouvement-Qu y est permis alors que la cliticisation y est interdite, ou vice versa. Ces faits vont à l'encontre d'une analyse des clitiques par mouvement.

#### 2.2.1.5 Accord du participe passé

Le dernier argument recensé par Sportiche (1992) pour une analyse des clitiques par mouvement est celui de l'accord du participe passé en français.

Les faits sont les suivants: dans certaines variétés de français, le participe passé peut s'accorder avec son objet direct quand celui-ci précède le participe. C'est vrai dans le cas des relatives (31b) et des phrases avec un clitique objet (31c). Il n'y a aucun accord si le complément suit le participe (voir l'exemple (31a)).

(31) a. Jean a peint (\*e) la porte.

b. La porte<sub>i</sub> que Jean a peinte t<sub>i</sub>.

c. Jean l<sub>i</sub>'a peinte [ e<sub>i</sub> ].

Selon Kayne (1989), l'accord est toujours la manifestation morphologique d'une relation structurale entre une tête et un spécificateur. Pour qu'il puisse y avoir accord entre l'objet direct et le participe passé, l'objet doit se déplacer dans un spécificateur et entrer en relation avec le participe passé. Si tel est le cas, alors l'exemple (31c) montre clairement qu'il y a bel et bien eu déplacement du clitique. Sportiche prétend qu'une analyse sans mouvement des clitiques ne pourrait pas expliquer qu'un objet non déplacé - le clitique - entraîne l'accord. Une telle analyse ne pourrait pas non plus expliquer le contraste dans l'accord entre une phrase avec objet postverbal non déplacé, et une phrase avec un clitique engendré dans sa position de surface, doublé d'un objet postverbal (pro, selon ces analyses) non déplacé. Il devrait n'y avoir aucun contraste si c'est vraiment le mouvement qui entraîne l'accord.

Sportiche fait par la suite deux observations qu'il tente d'expliquer à l'aide du mouvement: tout d'abord, le mouvement de NP<sup>6</sup> et la cliticisation entraînent tous les deux l'accord du participe passé; puis, le mouvement de NP est plus contraint que la cliticisation dans la mesure où il entraîne obligatoirement l'accord participial, dans tous les dialectes du français.

Pour expliquer ces deux observations, Sportiche prétend d'abord que tous les verbes utilisés avec l'auxiliaire «être» en français ont pour sujets des objets déplacés en SS. Cette première affirmation est peut-être vraie des passives et des réflexives, de même que pour les verbes inaccusatifs, mais ce n'est pas le cas pour un verbe comme «aller» par exemple, qui ne montre pas les caractéristiques d'un verbe inaccusatif. (32a) illustre la cliticisation en «en» du sujet de surface du verbe inaccusatif «arriver», impossible avec «aller» en (32b)<sup>7</sup>:

(32) a. Il en est arrivé huit.

b. \*Il en est allé huit.

Mais poursuivons l'analyse comme si cette généralisation de Sportiche était exacte.

---

<sup>6</sup> Par exemple, lors du passage d'un argument d'une position interne au VP à une position externe, dans les passives françaises.

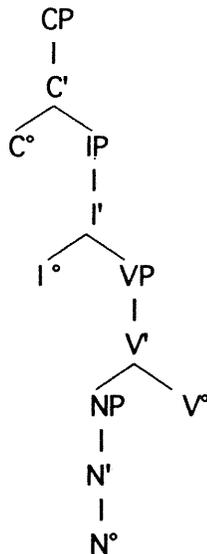
<sup>7</sup> Le test de la cliticisation en «en» est souvent effectué pour détecter les verbes inaccusatifs (voir Burzio 1986 pour l'italien et Couquaux 1981 pour le français).

Sportiche suggère que si le mouvement de NP et la cliticisation entraînent tous deux l'accord du participe passé, c'est parce que tous deux sont le résultat d'un mouvement. Il ajoute que le mouvement-Qu entraîne lui aussi, facultativement, l'accord participial. On a donc une symétrie dans la possibilité ou l'impossibilité d'entraîner un accord: quand il y a mouvement (de NP, d'un syntagme-Qu ou d'un clitique), l'accord est possible. Autrement, l'accord est impossible.

Je vais tout d'abord suggérer que la caractéristique commune du mouvement de NP, du mouvement-Qu et de la cliticisation n'est pas le mouvement, mais plutôt le fait d'être placés linéairement *devant* le participe passé. Ce type d'analyse n'explique évidemment pas l'accord grammatical par l'organisation interne des langues, mais plutôt par la simple précédence, et en ce sens n'a rien de bien séduisant. Mais peut-être la morphologie d'une langue est-elle précisément construite sur l'arbitraire et sur des considérations cognitives qui ne sont pas propres uniquement au langage.

Quoi qu'il en soit, la théorie de Kayne de l'accord par mouvement fait une prédiction qui dépasse probablement les attentes de son auteur: il devrait être possible, parmi les 6000 langues et les 39 000 dialectes humains, de trouver une langue qui réponde aux exigences suivantes: tout d'abord, être une langue SOV, où l'objet précède obligatoirement le verbe; ensuite, que cet objet n'entraîne pas d'accord participial - ou verbal - dans les phrases déclaratives de base; et finalement, que l'application d'une transformation quelconque - mouvement-Qu, mouvement de NP, cliticisation - entraîne, quant à elle, l'accord du participe passé ou du verbe de la proposition. On aurait donc le cas d'une langue où un objet direct engendré devant le verbe n'entraînerait pas d'accord, mais où ce même objet, une fois déplacé mais toujours linéairement situé devant le verbe, entraînerait un accord participial ou verbal. Une telle langue aurait la structure SOV suivante:

(33)



Dans cet arbre hypothétique, le N° objet direct se trouve linéairement devant le V° et n'entraîne pas l'accord verbal ou participial. Noter que la précédence linéaire ne change rien au fait que l'objet direct est plus enchâssé que le verbe ou le participe passé. En se déplaçant, il devrait rencontrer une position de spécificateur participial ou verbal (que je n'ai pas indiquée dans l'arbre, mais qui devrait obligatoirement être plus haute que le verbe lui-même, les mouvements vers le bas étant interdits par le principe des catégories vides), où il entrerait en relation avec le verbe ou le participe passé, déclenchant ainsi l'accord.

Il semble en fait n'exister aucune langue de ce genre. Au contraire, les phénomènes d'accord verbal ou participial que j'ai observés s'alignent sur trois modèles possibles: soit l'absence totale d'accord avec l'objet, que celui-ci soit placé avant ou après le verbe (par exemple, dans certaines variétés de québécois, comme en (34a)), soit l'accord avec l'objet dans toutes les situations (par exemple, en basque, où l'auxiliaire manifeste un accord objectal même si l'objet est postposé ou absent, comme en (34b), ou en quechua, où le verbe s'accorde, comme l'auxiliaire basque, dans toutes les situations (voir 34c)), ou soit l'accord uniquement quand l'objet précède linéairement le participe passé, comme en français standard.

(34) a. Catherine, je l'ai mis sa' liste. (QUÉ)

b. Irakurriko ditut. (basque)  
 Lire-futur Aux-Obj3pl-Suj1sg  
 'Je les lirai'

c. rikuyki (quechua, Itier 1997:74)  
 voir-SUJ1ps-OBJ2sg  
 'Je te vois'

Une des manifestations linguistiques possibles prévues par l'hypothèse de Kayne semble donc totalement inexistante dans les langues du monde. Le concept de précédence linéaire semble donc avoir un pouvoir explicatif beaucoup plus significatif que celui de la relation structurale entre un spécificateur et une tête.

Sportiche s'attaque ensuite à l'asymétrie dans l'obligation d'entraîner l'accord: le mouvement de NP l'entraîne obligatoirement, la cliticisation facultativement. Sportiche suggère que l'arrêt dans le spécificateur du syntagme participial est obligatoire pour le NP mais non pour le clitique. Ce comportement serait attendu dans la mesure où le mouvement de NP est typiquement beaucoup plus soumis aux contraintes de localité. Sportiche conclut en prédisant l'impossibilité de la situation inverse dans toutes les langues romanes, c'est-à-dire l'obligation de l'accord avec le clitique objet, et l'accord facultatif avec le sujet dérivé. Cette prédiction de Sportiche, qui milite en faveur d'une analyse par mouvement, est elle aussi fautive. Les faits suivants sont de l'italien:

- (35) a. Clara si è comprata dei libri.  
 'Clara se est acheté-FÉM-SING des livres'
- b. Clara se li è comprati.  
 'Clara se les est acheté-MASC-PLUR'
- c. \*Clara se li è comprata.  
 'Clara se les est acheté-FÉM-SING'

En (35a), «Clara» est le sujet féminin du verbe réflexif «si è comprata». Comme le mentionne Sportiche, les sujets des verbes réflexifs sont des objets déplacés. Comme prévu, l'accord du participe passé se fait avec le NP déplacé.

Par contre, quand on cliticise l'objet direct masculin pluriel en (34b), l'accord participial est inattendu: «comprati» est masculin pluriel, comme son objet direct. (34c), où le participe passé s'est accordé avec le sujet déplacé plutôt qu'avec le clitique objet, est agrammaticale.

On voit donc qu'en italien, en cas de conflit dans l'accord participial entre le sujet dérivé et le clitique objet, c'est bel et bien le clitique objet qui triomphe, contrairement à la prédiction de Sportiche. L'analyse par mouvement est encore une fois incapable d'expliquer les faits.

### 2.2.2 L'approche sans mouvement

Les arguments pour engendrer les clitiqes dans leur position de surface sont de deux natures différentes: les premiers misent sur l'absence, dans certains cas, de position argumentale de base d'aurait pu provenir le clitique; les seconds traitent de la possibilité de relier le clitique de surface à une position argumentale de base, dans des contextes où le mouvement n'est justement pas permis.

À ces arguments pour l'approche sans mouvement s'ajoutent bien sûr les contre-arguments que j'ai évoqués dans mon examen des analyses avec transformation.

#### 2.2.2.1 Absence de position argumentale de base en DS

Deux phénomènes illustrent cette première problématique. Examinons d'abord les verbes à «clitique inhérent». L'argument est le suivant: dans une phrase comme (36), il est impossible de relier le clitique à une position argumentale sous-jacente.

(36) Jean en a bavé.

«En» ne réfère pas à un argument du verbe «baver», mais fait plutôt partie du verbe lui-même, c'est-à-dire que «en baver» est considéré comme une entrée lexicale en soi, avec sa signification propre. Il est donc impossible de prétendre que le clitique est relié à un quelconque argument, le verbe «en baver» étant un verbe intransitif. Ce clitique - et, par souci d'uniformité, tous les clitiqes - seraient donc engendrés dans leur position de surface.

Cet argument est considérablement affaibli, selon plusieurs, par le fait qu'il existe d'autres expressions du même type où le non-argument est cette fois-ci nominal, comme en (37). Il est donc possible dans les langues naturelles d'engendrer des NP sans rôles thématiques dans certains cas particuliers.

(37) J'ai mangé mes bas<sup>8</sup>. (QUÉ)

De la même manière qu'on inclut dans le lexique une expression comme celle en (37), on pourrait tout simplement envisager d'y noter aussi l'occurrence de certains clitiques non argumentaux liés à des verbes bien précis.

Par contre, les datifs éthiques, contrairement à ce que prétend Sportiche, posent un problème plus sérieux à une analyse par mouvement. Les datifs éthiques sont des clitiques faisant explicitement référence à l'interlocuteur, alors que celui-ci n'est clairement pas un actant dans la phrase. Voici quelques exemples de datifs éthiques:

- (38) a. Je t'achèterais un cadeau à Pierre. (FR)  
 b. Je te mangerais toute son chaudron de molokheja. (QUÉ)  
 c. Je t'y mettrais mon poing dans' face. (QUÉ)

Sportiche propose un mécanisme permettant d'engendrer des NP sans rôle thématique (les datifs éthiques en question) qui seraient ensuite soumis aux mêmes règles que les autres clitiques.

Sportiche considère les solutions qu'il apporte au problème des datifs inhérents et à celui des datifs éthiques comme étant identiques. Je traduis Sportiche 1992:229:

«Les verbes à clitique inhérent (par exemple, «en baver») pourraient avoir un objet clitique sans rôle thématique inscrit dans leur entrée lexicale (...). De la même manière (*likewise*), pour les constructions à datif éthique, où le clitique n'est pas clairement relié au verbe, il faudrait autoriser l'engendrement d'un XP sans rôle thématique (...)»

L'expression «de la même manière» (*likewise*) utilisée par Sportiche masque le fait qu'une différence fondamentale distingue les deux constructions: dans le cas des datifs inhérents, le mécanisme chargé de générer le datif est tout à fait lexical. On aurait affaire ici à un syntagme lexicalisé, du type de «manger ses bas», dont le sens est tout à fait imprévisible et qui constitue un cas isolé dans la langue. Or, il n'en est rien pour les constructions à datif éthique: contrairement aux clitiques inhérents, il peuvent s'appliquer à un très grand nombre de verbes

---

<sup>8</sup> Manger ses bas = Avoir peur, paniquer.

de la langue, avec un sens tout à fait prévisible. Le mécanisme lexical de génération d'un XP sans rôle thématique, suggéré par Sportiche, ouvre grand la porte à l'application du même mécanisme aux autres clitiques de la langue, sans aucune distinction (surtout s'il peut être démontré que les autres arguments pour expliquer syntaxiquement le comportement des clitiques ne sont pas fondés). Si l'inscription au lexique d'un phénomène aussi régulier pose peu de problèmes à Sportiche, qu'est-ce qui l'empêche d'y inscrire aussi tous les autres verbes avec tous les types de clitiques qui peuvent leur être associés?<sup>9</sup>

Notons aussi que la distribution des datifs éthiques dans les verbes de la langue a ses limites et que, même si je n'ai pas examiné la question en profondeur, je peux au moins suggérer qu'ils ne sont pas possibles avec tous les verbes, comme semble le montrer (39a). Ce manque de régularité dans la distribution des datifs éthiques rappelle celui dans la distribution des datifs «typiques» avec des verbes comme «parler» et «penser», comme je le montre en (39b) (je reviendrai plus longuement sur ce sujet au chapitre quatre):

(39) a. \*Je te resterais icitte toute la journée. (QUÉ)

b. Je te parle / \*Je te pense

Je voudrais rappeler en terminant que, contrairement à «en» dans «en baver» qui n'a aucun sens en soi, les datifs éthiques correspondent bien à un référent (la personne à qui on s'adresse, qu'on pourrait appeler 'référent discursif'). Je suggérerai donc ici un rapprochement absent dans l'analyse des défenseurs du mouvement: les phrases en (4) au chapitre deux, répétées ici en (40a-d), ont un point en commun avec les phrases en (38): elles présentent toutes des clitiques correspondant à un référent et attachés à des verbes dont ils ne sont pas des arguments. En (40), les clitiques sont les arguments d'un autre mot dans la même phrase; en (38), ils ne sont les arguments d'aucun verbe. Ce rapprochement met en évidence une contradiction dans l'analyse par mouvement: dans un premier cas (les phrases en (40)), elle traite les clitiques comme des arguments déplacés syntaxiquement; dans le deuxième cas (les datifs éthiques en (38)), elle les analyse comme des éléments engendrés lexicalement avec le verbe, (presque) comme des morphèmes liés.

---

<sup>9</sup> Parmi les linguistes qui suggèrent une analyse lexicale des datifs éthiques, on peut aussi citer Borer et Grodzinsky (1986).

- (40) a. Jean le<sub>i</sub> croit [e<sub>i</sub> malade] (= Pierre malade). (FR)  
 b. Il lui est resté fidèle (= fidèle à lui). (FR)  
 c. Jean la veut manger (= manger la pomme) (moyen français)  
 d. Il en a repeint la cheminée (= la cheminée de l'usine). (FS)

Si on peut engendrer les datifs éthiques lexicalement sur le verbe alors qu'ils ne correspondent à aucun argument, pourquoi ne pourrait-on pas en faire autant avec les clitiques en (40)?

#### 2.2.2.2 Les quantificateurs flottants et *tous* à gauche

Le prochain argument contre le mouvement n'est valide qu'à l'intérieur d'une théorie comme celle du Gouvernement-liage, où des contraintes sont imposées quant aux différentes configurations dans lesquelles peuvent apparaître les traces.

Voici les faits (tirés de Sportiche 1992):

- (41) a. Louis les a toutes lues.  
 b. Il a toutes fallu que Louis les lise.  
 c. Il a  $_{QP}$ [ t<sub>i</sub> toutes t<sub>i</sub> ]<sub>j</sub> fallu que Louis les<sub>i</sub> lise t<sub>j</sub>

Shlonsky (1991) a montré que l'extraction d'un DP hors d'un QP impliquait le passage de ce DP dans la position de spécificateur du QP, configuration dans laquelle s'effectuait l'accord du quantificateur [ tUt ] avec le DP extrait. Cette hypothèse est facile à concilier avec une analyse du clitique par mouvement en (41a): «les» pourrait avoir été extrait du QP, comme en témoigne l'accord de [ tUt ], avant d'aller se greffer à l'auxiliaire.

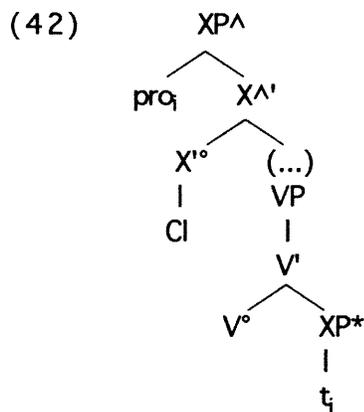
Par contre, la situation est plus problématique en (41b). Sportiche (1992) et surtout Kayne (1989:244-245) expliquent la sortie de «tout» de sa proposition par le fait qu'il s'agit non pas d'un mouvement de tête, mais d'un mouvement de projection maximale (Kayne lui donne la possibilité de s'adjoindre à IP, ce qui serait impossible pour une tête). Or, s'il y a bien

mouvement de QP, cette projection maximale se déplace forcément avec la trace laissée par le passage obligé du clitique par la position de spécificateur de ce QP. La configuration ainsi obtenue en SS laisse les deux traces du clitique non liées, puisque le QP est structurellement plus haut que le clitique, comme le montre (41c).

Une analyse du clitique sans mouvement ne rencontrerait évidemment pas ce problème.

### 2.2.3 L'approche avec et sans mouvement

Sportiche (1992) tente de réconcilier les deux approches, affirmant qu'il y a bel et bien un mouvement dans les constructions à clitique, mais que l'élément bougé n'est pas le clitique lui-même. Ainsi, dans l'arbre suivant, le clitique est engendré dans sa position de surface dans une projection maximale  $XP^\wedge$ , alors que, de son côté, le déplacement d'un élément silencieux, «pro», de la position argumentale  $XP^*$  à la position de surface de spécificateur de  $XP^\wedge$ , rend compte des (supposées) caractéristiques de mouvement notées dans ces constructions<sup>10</sup>.



Dans l'esprit du Critère-Wh de Rizzi (1991), Sportiche (1992:236) suggère un Critère-clitique (*Clitic Criterion*) qui force la création, par mouvement, d'une relation

<sup>10</sup> Notons tout de suite que l'approche de Sportiche n'explique pas le fait que la position des clitiques varie selon le mode du verbe (en français, les clitiques sont devant le verbe à l'indicatif et à l'infinitif, et après le verbe à l'impératif, par exemple).

spécificateur-tête entre le clitique engendré dans sa position de surface, et le pro argumental<sup>11</sup>. Ce pro déplacé de XP\* à XP^ transmet ses traits d'accord au clitique. Ainsi, Sportiche explique à la fois la relation de localité entre le clitique et la position de l'argument auquel il correspond, et la correspondance des traits grammaticaux (genre, nombre, cas) entre le clitique et le pro. Chaque type de clitique (accusatif, datif, génitif, réfléchi, ...) aurait sa projection maximale.

Selon Sportiche, cette analyse a aussi l'avantage d'expliquer les constructions à redoublement du clitique de langues comme l'espagnol: dans ces langues, XP\* ne contient pas un pro, mais un NP manifeste, qui se déplace ensuite dans le spécificateur de XP^ de manière inaudible en FL. Ainsi, le français et l'espagnol auraient les structures suivantes en FL:

- (43) a. Charles [ AccP PRO<sub>i</sub> [ [ Acc les ] [ regarde t<sub>i</sub> [acc]...]]]  
 b. Carlos [ AccP a Juan<sub>i</sub> [ [ Acc lo ] [ ve t<sub>i</sub> [acc]...]]]

Toutefois, bien qu'admettant le mouvement, l'analyse de Sportiche possède à mes yeux une caractéristique importante qui la distingue des autres analyses par transformation: les clitiques n'apparaissent plus comme des pronoms semblables à des NP lexicaux. En fait, Sportiche les range parmi la classe des 'catégories fonctionnelles', ce qui m'apparaît comme une manière de ne pas prendre position quant à leur statut. Voici pourquoi.

Selon Haegeman et Guéron, 'les catégories fonctionnelles ne contribuent pas au contenu descriptif d'une phrase, tandis que les catégories lexicales y contribuent' (définition adaptée de Haegeman et Guéron 1999:20-21). Les catégories lexicales sont les noms, les adjectifs, les verbes, les adverbes et les prépositions, qui sont des classes ouvertes. Les catégories fonctionnelles comprennent les auxiliaires, les déterminants, les conjonctions, ainsi que tous les morphèmes flexionnels liés: marques de temps, de mode, de nombre, d'aspect, de personne, de genre, de classe, etc. Examinons cet ensemble des catégories fonctionnelles.

On note tout d'abord que, comme l'indique la définition de 'catégorie fonctionnelle', l'ensemble ne contient aucun mot qui corresponde à un argument. Cette observation tranche

---

<sup>11</sup> Dans les développements pré-minimalistes du modèle Gouvernement-Liage, mais surtout dans le Programme minimaliste (Chomsky 1995), on tend à nier l'optionnalité des transformations, qui sont vues comme des opérations de «dernier recours». Leur application est forcée par la nécessité de vérifier des traits morphologiques.

radicalement avec le statut des syntagmes nominaux (incluant les pronoms forts), qui sont dans presque tous les cas des arguments. Déjà, le statut des clitiques s'éloigne de façon marquante de celui des NP typiques. On observe aussi la chose suivante: l'ensemble des éléments considérés comme des catégories fonctionnelles, en plus de ne contenir aucun argument potentiel, contient un très grand nombre de morphèmes liés. Les autres éléments (les déterminants, les conjonctions, les auxiliaires), s'ils ne sont pas des morphèmes liés en français et en anglais, ont très souvent des correspondants liés dans d'autres langues du monde<sup>12</sup>. Ainsi, en basque, l'article défini (comparer (44a) et (44b)) et tous les complémenteurs (voir 44c) et (44d)) sont des morphèmes liés:

- (44) a. Mikelen laguna etorri zen atzo.  
 Michel-GÉN. ami-ABS.-DÉF venu est hier  
 'L'ami de Michel est venu hier'
- b. Mikelen lagun bat etorri zen atzo.  
 Michel-GÉN. ami-ABS-IND. un venu est hier  
 'Un ami de Michel est venu hier'
- c. Uste dut ederra dela.  
 Pense AUX-prés.1sg beau-DÉF est-que  
 'Je pense qu'il est beau'.
- d. Ez dakit non dagoen.  
 Non savoir-prés-1sg où est-3sg-que  
 'Je sais pas où il est'

---

<sup>12</sup> C'est le cas aussi pour les prépositions, étrangement rangées sous la rubrique des catégories fonctionnelles. Je reviendrai sur ce problème au chapitre cinq.

Il se trouve que les clitiques objets du français ont aussi un correspondant clairement morphologique en basque<sup>13</sup>. Comparer:

- (45) a. Je l'ai / Je les ai.  
 b. (Nik) dut / (Nik) ditut  
 '(je) l'ai' / '(je) les ai'

Même si Sportiche ne reconnaît pas le statut morphologique des clitiques objets, il les range quand même sous l'étiquette de 'catégorie fonctionnelle'. Or, on voit clairement que cette appellation ne regroupe que des éléments non argumentaux dont le statut de mot est à la limite du défendable. Comme je le montrerai au chapitre cinq, la frontière est peut-être encore plus ténue qu'on pourrait le croire entre les «mots» et les «morphèmes» appartenant à cet ensemble.

Que signifie cette décision de Sportiche de ranger les clitiques parmi les catégories fonctionnelles? Sans attribuer à Sportiche des positions qu'il n'a pas prises, on peut au moins conclure les choses suivantes à la lumière de son exposé: clairement, les clitiques ne sont pas des arguments; ils n'ont jamais été déplacés d'une position argumentale de base; ils n'apportent rien au contenu descriptif de la phrase comme le fait une catégorie lexicale; et finalement, ils sont rangés auprès d'autres éléments aux propriétés semblables, dont l'écrasante majorité sont des morphèmes liés.

La ressemblance avec les morphèmes liés se manifeste de diverses façons. Pour le comprendre, je vais rappeler les trois arguments essentiels qui poussent les tenants de l'analyse syntaxique à considérer les clitiques comme des mots:

---

<sup>13</sup> En effet, contrairement aux clitiques 'infixés' du portugais européen (voir (i)), les marques morphologiques du basque n'ont généralement pas d'équivalent pronominal. De plus, une signification morphologique ne sera pas toujours indiquée par le même morphème. Par exemple, l'accord avec l'objet de la troisième personne du pluriel se manifeste par l'infixe «-it-» en (ii), mais par «-zki-» en (iii):

- (i)   Mostrar-lhe-emos (portugais européen; Mel'čuk 1993:196)  
 Montrer-lui-ons  
 'Nous lui montrerons'  
 (ii)   Jan ditut.  
 'Je les ai mangés'  
 (iii)   Eman dizkiot  
 'Je les lui ai donnés'

## (46) Arguments pour une analyse syntaxique

- a. Le clitique est référentiel
- b. Le clitique remplace un argument qui serait autrement présent
- c. Le clitique peut correspondre à un argument qui n'est pas celui du prédicat auquel il se greffe

L'analyse de Sportiche, en voulant réconcilier toutes les oppositions, a un effet inattendu: elle enlève tout leur poids aux deux premiers arguments invoqués en premier lieu pour justifier une analyse syntaxique. En effet, c'est maintenant le XP\* associé au clitique qui est référentiel et qui remplace l'argument absent. Autrement dit, Sportiche évoque d'abord (46a) et (46b) pour justifier une analyse syntaxique des clitics. Puis, son analyse nous montre qu'en fait, les clitics ne sont ni référentiels ni argumentaux, et que ce rôle d'argument et de référent est plutôt tenu par pro. Or, la différence semble bien mince entre ce pro et la notion de «référent absent dans la phrase» (sur lequel j'élaborerai davantage au chapitre trois). Cet affaiblissement des arguments initiaux est à mon avis un symptôme de l'impossibilité de résoudre syntaxiquement le problème posé par les clitics.

Regardons le premier argument: le clitique est référentiel. Dans les langues sans redoublement du clitique comme le français, on prétend que le clitique peut être coïncidé avec un autre pronom renvoyant au même référent au sein de la même phrase. Je répète en (47a) l'exemple (2) de ce chapitre:

- (47) a. Je l<sub>i</sub>'ai fait sécher: il<sub>i</sub> est maintenant sec.  
 b. Je l'ai fait pro<sub>i</sub> sécher: il<sub>i</sub> est maintenant sec.

L'analyse de Sportiche, représentée en (47b), vide cette observation de toute sa valeur. En effet, rien n'empêche plus dorénavant de coïncider le pronom «il» avec «pro», maintenant présent dans la structure. C'est même ce que Sportiche suggère. Dans cette analyse, il me semble que le clitique pourrait n'être plus considéré que comme une marque morphologique, sans qu'il soit nécessaire de lui accorder le statut de mot. On obtiendrait donc la structure de surface en (47b), où «l'» n'a plus à être considéré comme référentiel, puisque le pro est maintenant l'élément auquel «il» fait référence. Puisque Sportiche ne justifie la présence du

pro que par le besoin de dériver les structures à clitiques par mouvement, et que j'ai démontré la non-pertinence d'une analyse par mouvement, il ne reste plus qu'à conclure que ce pro constitue une simple notation de la notion de «réfèrent lexicalement absent» à laquelle j'ai fait allusion plus tôt. L'argument de la référentialité du clitique ne tient donc plus pour justifier une analyse syntaxique.

Le deuxième argument pour le traitement du clitique comme un mot ('le clitique remplace un argument qui serait autrement présent') perd aussi toute validité: en effet, dès qu'on admet que l'argument interne d'un verbe peut être «pro» dans une structure à clitique, on n'est plus confrontés au problème du manque d'uniformité de la grille thématique du prédicat, qui reste la même dans toutes les phrases possibles: l'argument peut être un NP à contenu phonique, ou bien un «pro». Nous n'avons plus à analyser le clitique comme l'argument manquant du verbe.

Le troisième argument n'est pas ébranlé par l'analyse de Sportiche. J'y reviendrai à la fin du chapitre quatre et au chapitre cinq.

À ce stade, il est permis de nous demander pourquoi Sportiche tient malgré tout à distinguer les clitiques des morphèmes liés mieux connus. Il existe en fait deux raisons, qu'il regroupe sous les exigences du «Critère-clitique»: d'abord, son besoin de rendre compte de la présence de mouvement, manifeste ou non, dans les structures à clitique, et ensuite son désir de relier la forme morphologique du clitique aux traits grammaticaux de l'argument qui lui correspond.

Réglons d'abord le problème du mouvement détecté par Sportiche: les sections précédentes de mon mémoire montrent que le parallèle entre le mouvement-Qu et les clitiques est incorrect. Plus précisément, j'ai démontré les deux choses suivantes: que la cliticisation est parfois impossible dans des cas où le mouvement est tout à fait permis (voir les exemples (13), (16) et (17), ainsi que (19) et (20), au chapitre deux); ensuite, que là où un mouvement est impossible, la cliticisation est parfois grammaticale (voir (18), toujours au chapitre deux).

L'autre idée importante pour Sportiche est la relation d'accord qui unit le clitique et le pro issu de XP\*. Pourtant, cette relation non plus ne résiste pas à un examen des faits. En effet, il existe dans certains cas une absence de correspondance entre les traits grammaticaux du clitique et ceux de pro. Les faits suivants sont tirés de l'italien de tous les jours:

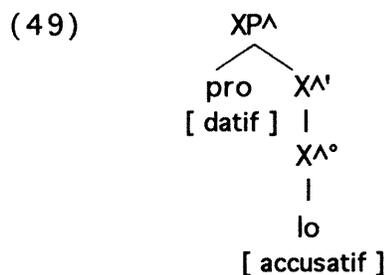
(48) a. Parlo a Gianni. (ITA)  
 parler-1sg à Gianni  
 'Je parle à Gianni'

b. Gli parlo  
 lui-Dat3sg parler-1sg  
 'Je lui parle'

c. Penso a Gianni. (ITA)  
 penser-1sg à Gianni  
 'Je pense à Gianni'

d. Lo penso.  
 le-Acc3sg penser-1sg  
 'Je pense à lui'

(48d) est un contre-exemple pour l'hypothèse de Sportiche quant à l'accord entre le clitique et pro. (48c) montre que le complément de «penso» est un datif; pourtant, le clitique qui est associé à cet argument en (48d) est un accusatif. On a donc la configuration suivante en SS:



Le clitique en (48b), quant à lui, a le comportement attendu par l'analyse de Sportiche: (48a) montre que le complément de «parlo» est un datif, tout comme le clitique en (48b). Il semble donc que, dans ces exemples, l'identité du verbe - mais non le type de syntagme qu'il sélectionne comme complément - ait une influence sur la forme du clitique. Si la forme morphologique des clitiques était obtenue par une configuration syntaxique d'accord avec un élément déplacé dans le spécificateur de  $\text{XP}^\wedge$ , l'identité du verbe qui suit ne devrait avoir aucune importance: seul le type de complément qu'il sélectionne devrait compter. L'idée que la forme du

clitique est liée à l'identité du verbe suggère fortement une analyse morphologique du clitique<sup>14</sup>; un processus syntaxique devrait, par définition, être aveugle à l'environnement lexical. Puisqu'il range lui-même les clitiques parmi les catégories fonctionnelles, et qu'on sait que celles-ci contiennent une très grande quantité de morphèmes, on comprend mal la réticence de Sportiche à admettre le statut morphologique des clitiques de l'italien, du québécois, de l'espagnol et du français.

Un autre exemple de l'absence d'accord entre le clitique et l'élément déplacé de la position XP\* se trouve dans les phrases citées dans la section 2.2.1.4 de ce mémoire. Je rappelle ici les faits:

- (50) a. J'ai lu un livre.  
 b. J'en ai lu un.  
 c. J'ai lu un des livres

J'ai démontré dans cette section que le «en» en (50b) remplaçait bel et bien la tête «livre» et son déterminant «un», et non uniquement la tête, et que (50b) n'était pas dérivée d'une phrase de base comme (50c). Ceci admis, on se retrouve devant un nouvelle absence de correspondance entre les traits du pro déplacé de la position XP\* et ceux du clitique: le XP\* est un accusatif (c'est un complément d'objet direct), alors que le clitique est un génitif. Encore une fois, il semble que l'accord entre le pro et le clitique est loin d'être systématique.

Un autre problème grave des approches syntaxiques que Sportiche ne peut résoudre est leur incapacité à rendre compte de l'application lexicalement restreinte de la cliticisation. Alors qu'une opération syntaxique est toujours aveugle à l'identité des items lexicaux qu'elle manipule, la cliticisation est interdite avec certains verbes et permise avec d'autres. Les exemples du français en (51) contrastent non seulement entre eux, mais aussi avec ceux de l'italien en (52).

- (51) a. Je te parle souvent.

---

<sup>14</sup> De la même manière que le morphème de la troisième personne du singulier du présent en italien dépend de l'identité du verbe, et non du sens qu'on désire exprimer (qui reste, dans tous les cas, la troisième personne du singulier du présent): -A pour les verbes du 'premier groupe', -E pour les verbes du 'deuxième groupe', etc.

- b. \*Je te pense souvent.
- c. \*Je te rêve souvent.
- d. Je viens de Paris (= j'en arrive)
- e. \*J'en viens (= je suis né à Paris)
- f. J'en suis originaire (= je suis né à Paris)

- (52) a. Ti parlo spesso.  
te parle-1sg souvent  
'Je te parle souvent'
- b. Ti penso spesso.  
te pense-1sg souvent  
'Je pense à toi souvent'
- c. Ti sogno spesso.  
te pense-1sg souvent  
'Je rêve à toi souvent'

Les phrases françaises (51a-c) cliticisent toutes les trois un complément d'objet indirect; (51a) est grammaticale, (51b) et (51c) ne le sont pas. De plus, les trois sont grammaticales en italien (voir (52a-c)). (51d-e) sont des reprises de l'exemple (16) au chapitre deux et montrent l'impossibilité de cliticiser le locatif selon le sens du verbe «venir». (51f) montre que ce n'est pas la notion «d'origine» qui empêche la cliticisation, malgré ce que pourrait laisser croire l'agrammaticalité de (50e).

On est beaucoup plus proche de la morphologie ici. L'agrammaticalité de (51b), (51c) et (51e) ne peut s'expliquer que par la défektivité du paradigme des verbes «penser», «rêver» et «venir»: aucune justification syntaxique ne saurait y faire. Cette caractéristique est typiquement morphologique. Par exemple, le verbe russe «pobedit» ('vaincre') n'a pas de première personne du singulier au futur (voir Mel'čuk 1993:361). Notons qu'aucune contrainte sémantique ou phonologique n'intervient pour bloquer la forme agrammaticale. La défektivité du verbe n'est explicable que d'un point de vue morphologique: le verbe refuse de prendre les traits en question. Une analyse morphologique des clitiques considérerait au même titre que le verbe «penser» en français est défectif, puisqu'il n'admet pas la forme avec le morphème «lui», alors qu'aucune contrainte sémantique ou phonologique ne l'interdit.

- (53) a. \*Je te pense.  
b. \*pobezu  
'je vaincrai'

Je prétends que les problèmes reliés à toute analyse syntaxique des clitiques sont trop importants pour être ignorés. Comme on l'a vu plus tôt, l'hypothèse de Sportiche se situe à la frontière d'une analyse morphologique. Il est donc temps que la toute petite distance qui nous sépare, avec Sportiche, d'une analyse morphologique des clitiques, soit enfin franchie. Au chapitre quatre, j'examinerai les avantages d'une telle analyse. Mais tout d'abord, quelques prises de position s'imposent.

### CHAPITRE 3: LES PRISES DE POSITION

Nous commençons maintenant à avoir une bonne idée des problèmes que rencontrent les analyses syntaxiques. La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il reste encore toute une série de faits qui résistent à une analyse syntaxique et que je n'ai pas encore présentés. J'ai évité ces questions jusqu'à présent pour une raison bien simple: une bonne compréhension de cette nouvelle série d'arguments pour une analyse morphologique demande d'être familiarisé avec un certain nombre de concepts qui me semblent fondamentaux, mais qui sont ignorés par beaucoup de théoriciens.

Ces prises de position théoriques touchent trois points différents: les deux premiers concernent la définition de la phonologie et de la morphologie ou, plus précisément, les limites de leurs domaines respectifs. Comme je l'ai mentionné au début de mon mémoire, deux sorts attendent une théorie qui ne parte pas d'une définition claire de son domaine d'étude: une description de faits trop nombreux et disparates qui empêche de mettre le doigt sur les généralisations vraiment importantes, ainsi que l'introduction, dans la théorie, d'idées reçues nuisibles et de concepts confus, non systématiques, inexplicables, à la remorque d'une tradition ayant emprunté à trop de courants différents sans discerner le pertinent du superflu. Je m'expliquerai évidemment sur ces points dans les sections à venir. Notons simplement pour l'instant que c'est dans le traitement des phénomènes dits 'morphophonologiques' - ou plus précisément, dans l'élimination de la notion de morphophonologie - que la phonologie et la morphologie vont acquérir leurs frontières distinctes.

La troisième prise de position concerne l'incorporation, phénomène présent dans des langues aussi diverses que l'inuktitut, le tchouktchi, le nahuatl, l'aïnou ou le tiwa. On verra que je rejette l'idée même de l'incorporation syntaxique. Au chapitre quatre, je suggérerai un rapprochement entre les phénomènes observés dans les langues dites 'à incorporation' et la cliticisation dans les langues romanes.

Après ces trois prises de position essentielles, je serai en mesure, au chapitre quatre, de présenter les derniers arguments pour une analyse morphologique des clitiques.

L'ordre dans lequel je présente mes trois prises de position n'est pas arbitraire. Le courant générativiste chomskien présente la syntaxe comme étant le moteur de tout le comportement linguistique du locuteur. La théorie Sens-texte (voir Mel'čuk 1997b et Polguère

1998) trouve le fondement de son analyse dans la sémantique. Je ne ferai pas ici le procès de ces deux visions: elles sont motivées par des objectifs différents, et en débattre demanderait de se pencher attentivement sur la question. Ce n'est, de toute façon, pas l'objet de mon mémoire.

Je prétends par contre ceci: il est impossible de capturer les relations morphologiques entre les mots - c'est-à-dire de décrire la morphologie - sans se baser sur des contraintes phonologiques claires. J'entends par là, pour ne donner d'abord qu'une brève explication, qu'une théorie qui n'examine pas la morphologie à partir de contraintes précises sur la nature de la phonologie, mais plutôt à partir de contraintes sémantiques ou syntaxiques, ne peut faire autrement que de considérer, par exemple, le «du» dans la phrase (1), comme étant le résultat de la fusion de deux mots issus d'une structure profonde, «de» et «le».

(1) Je viens du Québec.

Or, le locuteur du français qui entend cette phrase n'est pas contraint phonologiquement à interpréter «du» comme «de le», la séquence «de le» étant permise ailleurs. Une analyse qui parte d'un point de vue phonotactique de la phonologie ne pourrait donc pas interpréter «du» comme étant le résultat de la fusion de deux mots, la suite «de le» étant largement attestée dans la langue (comme le montre (2a)), alors que la phrase en (2b), où «de» et «le» sont fusionnés, est tout à fait agrammaticale:

(2) a. Je viens de le faire.

b. \*Je viens du faire.

Les motivations pour cette approche apparaîtront évidemment au fur et à mesure de mes explications, mais je trouve utile de mettre le lecteur sur cette piste avant d'entamer la discussion. Disons simplement que cette conclusion à propos de la nature de «du», même si elle semble pour l'instant non pertinente à mon analyse, deviendra plus tard non seulement inévitable, mais aussi essentielle.

La dernière prise de position concerne l'incorporation, qui se trouve à la frontière de la morphologie et de la syntaxe. Elle aura pour conséquence la remise en question de l'existence du module de la morphosyntaxe.

Donc, mes prises de positions phonologiques influenceront ma vision de la morphophonologie, qui sera abolie. La frontière ainsi tracée séparera clairement la phonologie de la morphologie. De même, ma nouvelle vision de la morphologie influencera mon traitement de l'incorporation, suggérant l'élimination de la morphosyntaxe. Je présenterai ainsi les nouvelles frontières entre la morphologie et la syntaxe, temporairement moins nettes que celles séparant les deux modules précédents, jusqu'au moment où je raffinerai cette démarcation dans le chapitre quatre de mon mémoire.

Voici donc ces trois prises de position.

### 3.1 Prise de position sur la phonologie

Mon but n'est pas ici d'entamer un débat en profondeur sur la phonologie, mais plutôt de présenter dans ses grandes lignes la théorie phonologique défendue par Donegan et Stampe (1979) et formalisée par Baronian (1999), à laquelle je me référerai dorénavant par le nom de «Phonologie naturelle», en la contrastant avec les grandes tendances (SPE, Phonologie Lexicale) qui ont dominé dans les dernières décennies<sup>1</sup>. L'exposé n'est pas exhaustif, il vise simplement à équiper le lecteur des notions nécessaires à la bonne compréhension de ce qui va suivre. Pour une présentation plus complète de la théorie, je réfère le lecteur aux textes mentionnés plus haut.

#### 3.1.1 La Phonologie naturelle: une phonologie par contraintes

Avant toute chose, examinons les données suivantes:

- |     |                           |               |
|-----|---------------------------|---------------|
| (3) | a. beg - begging (ANG)    | [ g ]         |
|     | b. ploguer - plogue (QUÉ) | [ g ]         |
|     | c. tagen - tag (ALL)      | [ g ] - [ k ] |

---

<sup>1</sup> Les différences entre la Phonologie naturelle d'une part, et la Phonotactique générative (voir Singh 1987 et Singh 1990) ou la théorie de l'Optimalité (Prince & Smolensky 1993:1) d'autre part, ne sont pas pertinentes pour mon analyse des clitiques.

On observe qu'en (3a) et (3b), l'occlusive voisée / g / reste voisée même quand elle se retrouve en fin de mot après une opération morphologique. Par contre, on voit qu'en allemand, la situation est différente: le [ g ] de «tagen» se dévoise en fin de mot et on obtient [ tak ].

La plupart des théories phonologiques affirment que l'allemand possède une règle de dévoisement des occlusives voisées en fin de mot, de la forme suivante:

(4) [ Occ ]<sub>+voix</sub> → [ Occ ]<sub>-voix</sub> / \_ #

Les enfants allemands intérioriseraient donc cette règle afin de produire les bonnes formes, tandis que les petits Américains et les petits Québécois n'auraient aucune opération spéciale à mémoriser. Il en serait de même pour toutes les alternances phonologiques: pour chacune d'elles, l'enfant intérioriserait une règle. De ce point de vue, les théories phonologiques dites «génératives» sont extrêmement behavioristes: l'enfant n'a aucune prédisposition en ce qui a trait à la phonologie.

La Phonologie naturelle se veut quand à elle résolument explicative: l'être humain est biologiquement prédisposé à effectuer certaines opérations phonologiques, et ce n'est que l'usage particulier d'une langue qui pourra l'en détourner. Cet innéité trouve sa source non pas dans des structures cérébrales particulières, mais plutôt - et tout simplement - dans la mécanique des organes phonatoires humains: les limites de la prononciation sont dictées par l'agencement du larynx, de la langue et des autres organes impliqués dans la prononciation. En d'autres termes, s'il est impossible, par exemple, de prononcer deux occlusives de suite, dont l'une serait voisée et l'autre non, ce n'est pas parce qu'une règle empêche les locuteurs de le faire, mais bien parce que l'appareil phonatoire humain a des limites physiques qui ne peuvent pas être franchies (par exemple, (5)), ou qui ne le peuvent que difficilement (voir plus loin les cas de voisement des occlusives finales).

Examinons l'exemple des deux occlusives que je viens de mentionner: (5) est impossible dans toutes les langues du monde:

(5)

	Coda	
C		* C
[ -sonante ]		[ +sonante ]

La Phonologie naturelle, plutôt que de stipuler l'existence d'une règle d'assimilation des deux consonnes, suggère une contrainte universelle qui interdit (5). Ainsi, toutes les règles imaginées par les théoriciens pour expliquer par exemple que le morphème du pluriel / z / se prononce [ s ] quand on le greffe à un mot se terminant par une occlusive non voisée, sont immédiatement éliminées. Les enfants anglophones produisent (6a) sans jamais avoir appris une règle comme celle en (6b), mais simplement en obéissant à la contrainte universelle en (5):

- (6) a. cat + z → [ kats ]  
 b. / z / → [ s ] / \_ [ Occ ]-voix

L'approche de la Phonologie naturelle reflète une réalité bien difficile à expliquer si on a recours à des règles phonologiques plutôt qu'à des contraintes: alors qu'un être humain produit automatiquement les alternances du type de celle présentée en (6a) sans jamais y manquer et sans qu'il n'y ait, à aucun moment de sa vie, aucun signe d'un quelconque apprentissage de ce dévoisement, il sera toujours impossible de s'attendre à la même chose d'un ordinateur. En effet, pour une carte de son, la suite interdite en (5) est aussi facile à prononcer que toute autre suite de phonèmes. [ katz ] ne pose de problèmes qu'aux six milliards d'humains aux prises avec des organes phonatoires imparfaits...

Comment cette approche s'applique-t-elle aux exemples de dévoisement final en allemand en (3c) et de non-dévoisement en anglais et en québécois? Précisons d'abord que l'organe phonatoire humain doit fournir un effort plus grand pour voiser une occlusive (voir Stampe 1969:443 et Donegan & Stampe 1979:141), surtout lorsque celle-ci est en finale de mot. Cette dernière observation se traduit par la contrainte suivante, tirée de Baronian (1999):

- (7)
- |              |
|--------------|
| Coda         |
|              |
| [ -sonante ] |
|              |
| *[ + voisé ] |

Les enfants allemands sont donc ceux qui n'ont rien à apprendre concernant les occlusives finales: dans tous les cas, ils se soumettent à une tendance naturelle des humains à ne pas fournir cet effort de voisement en fin de mot. Les enfants américains et québécois, par contre, doivent apprendre à contourner cette contrainte et à ne pas succomber à la tentation naturelle de dévoiser toutes les occlusives finales (voir Baronian 1999:51-58) pour une description du phénomène de contournement des contraintes).

Dans le domaine des emprunts, la Phonologie naturelle a encore l'avantage de refléter la réalité d'une manière qu'aucune théorie fonctionnant avec des règles ne le pourrait. Les théories qui postulent l'existence de règles partent du principe que c'est l'input langagier qui détermine la forme des règles intériorisées par les locuteurs. Un Allemand devrait donc entendre à plusieurs reprises des mots dont l'occlusive finale est dévoisée, avant d'assimiler la règle et de commencer à s'y soumettre. Qu'en est-il des langues où les occlusives finales, voisées comme sourdes, sont complètement absentes? Du point de vue behavioriste des théories génératives traditionnelles, les locuteurs devraient n'avoir intériorisé aucune règle de dévoisement des occlusives finales, faute de données positives. Or, dans les cas où ces langues empruntent à des langues étrangères des mots avec une occlusive voisée en position finale, les locuteurs dévoisent cette occlusive (voir Donegan & Stampe 1979:132). Il est bien évident que ces locuteurs n'ont jamais eu l'occasion de développer de règle de dévoisement des occlusives finales. Seule une contrainte universelle naturelle peut expliquer ce comportement<sup>2</sup>.

### 3.1.2 La phonologie comme étude des alternances automatiques

---

<sup>2</sup> La notion de «valeur par défaut» en tant que contrainte universelle 'mentale' (par opposition à physique) s'oppose à une explication concrète découlant du fonctionnement de l'appareil phonatoire. En Phonologie naturelle, le comportement phonologique du locuteur sera éventuellement grammaticalisé ('mentalisé') par la suppression des processus innés, mais ces processus innés trouvent quand même leur source dans des contraintes physiologiques. Si, au contraire, on postulait l'existence de «valeurs par défaut» innées chez le locuteur, pour découvrir plus tard une compatibilité entre ces règles phonologiques mentales et les limites physiologiques imposées par l'appareil phonatoire, on aurait beaucoup de difficulté à expliquer le parallèle. (Baronian (1999:9-10). Or, il semble y avoir compatibilité, par exemple dans l'impossibilité universelle de prononcer deux occlusives voisées dans la même syllabe. Une contrainte universelle mentale interdisant cette séquence manquerait cette observation fondamentale: l'appareil phonatoire est responsable de cette interdiction.

Contrairement à bon nombre de théories qui considèrent toute alternance phonique comme étant du ressort de la phonologie, la Phonologie naturelle affirme que seules les alternances automatiques, conditionnées par des contraintes, doivent être traitées par la phonologie. Pour illustrer ce contraste, examinons les exemples en (8), tirés en partie de Ford, Singh & Martohardjono (1997:16):

- (8)
- |                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| a. sorte - sortions (QUÉ)   | [ t ]- [ t <sup>s</sup> ] |
| b. hund - hundin (allemand) | [ t ]- [ d ]              |
| c. tren - trenes (espagnol) | [ ø ]- [ e ]              |
| d. cats - dogs              | [ s ]- [ z ]              |

Les exemples en (8) sont des cas d'alternance entre différents phones (j'utiliserai le mot «phone» pour parler de toute unité sonore, que celle-ci soit un phonème, un allophone d'un phonème ou un morphème: ainsi, le suffixe «-able» du français est un morphème lié constitué d'une série de phones). Une absence d'alternance dans chacun de ces cas entraînerait l'imprononçabilité du mot pour le locuteur, parce qu'une contrainte serait alors violée (par exemple, la contrainte présentée en (5) serait violée en (8d) si le son / z / ne devenait pas [ s ] avec «cat»). Les contraintes sont la base du système phonologique d'une langue: c'est pour éviter les séquences illégales que les alternances se produisent.

Examinons maintenant l'exemple suivant:

- (9) électrique - électricité [ k ] - [ s ]

Il n'existe aucune contrainte interdisant la séquence / ki / en français. Même si on voulait postuler l'existence d'une contrainte phonologique limitée à un contexte morphologique (ce qui est absolument hors de question dans une théorie où les contraintes s'appliquent partout ou ne s'appliquent pas du tout), dans ce cas-ci à la frontière entre la racine et le morphème «ité», on aurait encore à expliquer l'existence de (10), où l'alternance observée en (9) est absente:

- (10) antique - antiquité [ k ]

On ne peut donc pas considérer cette alternance comme phonologique. La Phonologie naturelle ne considère comme phonologique que ce qui est automatique. Or, ce qui est automatique ne tolère pas les exceptions. En franchissant cette limite, les théories génératives traditionnelles ont commis une erreur importante: celle de considérer comme phonologique tout changement phonique, comme celui en (9). Or, une question qui saute aux yeux est la suivante: si tout changement phonique doit être considéré comme phonologique, comment peut-on tracer la frontière entre les alternances qu'on observe en (8), phonologiques, et l'alternance observée en (11)?

(11) joli - joliment                      Ø - [ mā ]

On répondra que l'exemple en (11) est une alternance morphologique. À l'adjectif / jɔ li /, on a greffé un morphème adverbial, / mā /. Je répliquerai alors que / mā / est aussi un élément phonique, et qu'une théorie qui n'établit pas clairement les limites de la phonologie par le critère d'automatisme est condamnée à n'avoir du morphème et du phonème qu'une vision vaguement intuitive et basée sur rien d'autre que la tradition. L'exemple le plus frappant de cette réalité est l'analyse de (9) telle que suggérée, entre autres, par la Phonologie lexicale: l'alternance [ k ] - [ s ] est 'une alternance phonologique conditionnée morphologiquement'. Une règle phonologique permettrait de dériver [ elɛktrisite ] de / elɛktrikite / après l'ajout du morphème «-ité»:

(12) [ k ] → [ s ] /\_ ité

Observons les causes et implications d'une telle analyse.

Tout d'abord, notons que du point de vue de la Phonologie naturelle, l'alternance observée en (9) et celle observée en (11) sont toutes deux strictement morphologiques. C'est ici l'idée même de la morphophonologie (c'est-à-dire le module qui traite des alternances phonologiques conditionnées morphologiquement) qui est évacuée, pour plusieurs motifs (voir Ford & Singh (1996:130-139) et Ford, Singh & Martohardjono (1997:12-29)). Tout d'abord, même s'il est fréquent que les alternances morphophonologiques soient le fruit d'une contrainte phonologique s'étant déjà appliquée dans l'histoire de la langue (par exemple, les umlauts de l'allemand sont les fossiles d'une ancienne harmonie vocalique aujourd'hui disparue (Ford, Singh & Martohardjono 1997:18-19); le même phénomène s'observe dans les cas d'alternance entre les

différents préfixes de négation du français «in», «il», «im», etc. (comme je l'ai démontré dans Usereau 2000)), il est incontestable que leur application est aujourd'hui tout à fait locale et que leur absence n'entraîne pas la formation de segments imprononçables ou phonologiquement 'illégaux'.

On considère traditionnellement la morphophonologie comme l'étude de l'utilisation du matériel phonique à des fins morphologiques. Cette définition ne doit son existence qu'à un oubli grave: tous les phénomènes morphologiques font usage du matériel phonique, puisque, somme toute, c'est à peu près le seul matériel linguistique disponible. Quiconque voudrait nier cette affirmation devrait pouvoir expliquer en quoi le phone [ k ] en (9) constitue du matériel phonique utilisé morphologiquement alors que les phones [ mā ] en (11) ne constituent pas du matériel phonique utilisé morphologiquement, mais un «morphème»<sup>3</sup>. Dans les deux cas, la morphologie utilise du matériel phonique: faire une distinction entre la transformation de sons déjà présents et l'ajout de sons nouveaux est une grave erreur que Ford, Singh & Martohardjono (1997:16) ont tenté de corriger.

Ceci étant dit, s'il est permis de postuler, comme en (12), des 'règles phonologiques' dès l'instant où il y a alternance entre des phones et sans qu'il ait été démontré que cette alternance est automatique, il devient impossible de limiter la puissance de la phonologie, c'est-à-dire qu'en l'absence de la contrainte sur l'automatisme, rien n'empêche de postuler les règles en (13) permettant de dériver phonologiquement le mot «Américain» du mot «États-Unis»:

- (13) a. [ e ] → [ a ]  
 b. [ t ] → [ m ]  
 c. [ a ] → [ e ]  
 d. [ z ] → [ r ]  
 e. [ y ] → [ i ]  
 f. [ n ] → [ k ]

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire que si on postule l'existence d'une règle phonologique comme celle en (12), il faudrait aussi postuler celle-ci pour l'exemple (11):

(i)  $\emptyset \rightarrow \tilde{a}$

g. [ i ] → [ ě ]

Imaginons un autre scénario, plus probable et moins farfelu, où toutes les 'variantes' du morphème de négation «-in» en français ([ ě ], [ in ], [ il ], [ im ] et [ ir ]), dérivées par des règles phonologiques conditionnées morphologiquement, seraient soumises à l'évolution de la langue sur une longue période. Supposons la transformation suivante: tous les / i / deviennent des / a / devant des consonnes labiales<sup>4</sup>, et ce dans tous les contextes, bien entendu. Les préfixes n'échapperaient donc pas à la nouvelle contrainte. On obtiendrait alors la série de variantes en (14):

(14) [ ě ], [ an ], [ il ], [ am ], [ ir ]

Devrait-on, à ce moment précis, cesser de considérer [ an ] et [ am ] comme des variantes phonologiquement conditionnées du même morphème [ in ], sous prétexte que la ressemblance entre, par exemple, [ an ] et [ il ], est devenue nulle? Évidemment. Je prétends par contre que la ressemblance entre [ ě ], [ in ], [ il ], [ im ] et [ ir ] est déjà, elle aussi, nulle, puisqu'elle ne peut pas être dérivée par des contraintes phonologiques automatiques. La 'ressemblance', superficielle, entre toutes ces 'formes du préfixe [ in ]' est due au fait que la séparation de la forme originale en cinq morphèmes différents est relativement récente (pas d'un point de vue temporel, mais d'un point de vue linguistique: peu d'évolutions phonologiques sont venues modifier les formes depuis qu'elles ont été créées), un peu de la même manière qu'un mot français ressemble davantage à un mot italien qu'à un mot hindi. Pourtant, aucune règle synchronique ne permet de dériver un mot italien d'un mot français, même s'il y a ressemblance entre les deux. De la même manière, aucun principe cohérent ne permet de dériver les cinq formes du préfixe [ in ] l'une de l'autre (voir Usereau 2000). Je reviendrai sur ces préfixes un peu plus loin.

## 3.2 Prise de position sur la morphologie

### 3.2.1 Le domaine de la morphologie

---

<sup>4</sup> C'est moins farfelu mais c'est quand même une pure fantaisie. Un examen, même superficiel, des contraintes phonologiques possibles dans les langues humaines, montrerait peut-être qu'une telle évolution n'est pas naturelle. Ma démonstration n'est par contre pas du tout affectée par ce fait.

Cette conception de la phonologie a bien sûr des conséquences directes sur la morphologie, notamment sur l'étendue de son domaine. La théorie que j'adopte ici est celle défendue par Ford, Singh et Martohardjono (1997), qu'eux-mêmes nomment «Morphologie à base de mots» (*Whole-word Morphology*). Traditionnellement confinée à la description de l'affixation (voir à ce sujet Ford et Singh 1996:120-121), la morphologie doit maintenant décrire l'ensemble des moyens phoniques - et non phoniques - impliqués dans les relations morphologiques entre les mots: tout le domaine traditionnellement réservé à la 'morphophonologie' appartient dorénavant à la morphologie, qui ne distingue plus l'affixation du déplacement significatif de l'accent ou de l'altération de phones déjà présents dans le mot. Ainsi, les quatre paires suivantes relèvent de la morphologie, c'est-à-dire qu'elles sont obtenues par des stratégies morphologiques, sans que la phonologie n'intervienne.

- (15) a. laguna / lagunak (basque)  
'l'ami-sg / les amis-plur'
- b. mângio / mangiò (ITA)  
'je mange / il mangea'
- c. house [ s ]<sub>N</sub> / house [ z ]<sub>V</sub> (ANG)  
'maison / héberger'
- d. électrique / électricité

L'affixation (15a), le déplacement de l'accent (15b) et la modification d'un phone déjà présent (15c) sont tous trois décrits dans le même module morphologique. Il est possible que deux phénomènes soient présents à la fois, comme en (15d), où on observe la modification d'un phone déjà présent ([ k ] qui devient [ s ]) ainsi que l'affixation (ajout de [ ite ]).

### 3.2.2 La morphologie comme étude des relations formelles entre les mots

La Morphologie à base de mots, comme son nom l'indique, considère que l'unité minimale manipulée par les opérations morphologiques est le mot. Les concepts de racine, de morphème, d'affixe, de frontière morphologique et tout autre concept impliquant la séparation du mot en unités plus petites, sont rejetés par cette théorie.

Pour appuyer cette position, Ford, Singh & Martohardjono (1997) démontrent d'abord la non-pertinence du concept de 'morphème'. Ils en présentent trois définitions différentes présentes dans la littérature. Ils montrent que les trois décrivent un ensemble de faits différents, et qu'elles sont toujours inaptes à décrire le comportement morphologique du locuteur. Par exemple, [ã] en (16a) correspondrait à un morphème selon la définition du morphème en tant qu'unité minimale porteuse de sens ([ã] signifiant 'celui qui X'), tandis qu'il n'en serait pas un en (16b):

- (16) a. négligent (celui qui néglige)  
 b. présent (\*celui qui prèse)

Par contre, d'après une autre définition couramment admise, selon laquelle le morphème est l'unité minimale impliquée dans la formation des mots, [ã] est un morphème dans les deux cas, puisqu'il permet de dériver les noms en (17)<sup>5</sup>:

- (17) a. /neglĩã /<sub>Adj.masc</sub> ↔ /neglĩãs /<sub>N fém</sub>  
 b. /prezã /<sub>Adj.masc</sub> ↔ /prezãs /<sub>N fém</sub>

La troisième définition considère le morphème comme une forme abstraite d'où il est possible de dériver plusieurs formes. Par exemple, le préfixe «in» du français aurait une forme abstraite qui se réaliserait [ẽ], [in], [il], [im] ou [ir] selon les contextes. La forme [nõ] comme dans «non comestible» serait exclue de cette liste parce qu'elle n'aurait pas de ressemblance phonologique avec les autres formes, qui pourraient toutes être dérivées par des «règles».

Comme je l'ai partiellement démontré plus haut (de même que dans Usereau 2000), le problème principal de cette approche réside justement dans cette notion de 'ressemblance' entre les différents 'allomorphes': en effet, aucune contrainte en français n'exclut, par exemple, la

---

<sup>5</sup> C'est-à-dire que /ã / a son rôle à jouer dans la formation de «négligence»: /s / se greffe à un mot terminé par /ã /. En effet, on ne peut ajouter le 'morphème' /s / à un adjectif se terminant par /ẽ /:

- (i) fin - \*fince                   \*/fẽ /<sub>Adj.masc</sub> ↔ /fẽs /<sub>N fém</sub>  
 (ii) plein - \*pleince           \*/plẽ /<sub>Adj.masc</sub> ↔ /plẽs /<sub>N fém</sub>

séquence / ěl /, comme le prouvent les exemples en (18), où (18b) est une création personnelle tout à fait grammaticale (et produite par la plupart des locuteurs du français quand on leur demande de construire le contraire de «labial» sur le modèle de «impur», par exemple) pour montrer que la grammaticalité de (18a) ne peut être attribuée à la structure interne complexe du mot «lavable»<sup>6</sup> (c'est-à-dire que le mot «labial» n'a justement pas de structure interne (à moins de dériver «lab» de «lèvr», ce qui est assez suspect).

- (18) a. lavable - inlavable  
 b. labial - inlabial<sup>7</sup>

Or, s'il est impossible d'expliquer la distribution de tous ces 'allomorphes' par des contraintes phonologiques précises, il faut conclure que la notion de ressemblance entre les 'allomorphes' est tout à fait arbitraire (et possiblement dérivée de considérations diachroniques qui n'ont plus de réalité aujourd'hui).

Après avoir démontré que les trois notions de 'morphèmes' ne permettent pas de bien expliquer les faits, Ford, Singh & Martohardjono (1997) concluent que cette notion doit être rejetée.

La notion de racine est tout aussi vague. Référant tantôt à une forme de base connue du locuteur à laquelle viennent se greffer des morphèmes, tantôt à une forme artificielle abstraite créée pour assurer la survie de l'appareil descriptif (sans considération pour l'objet de la

---

<sup>6</sup> Plusieurs auteurs (Tranel 1976, Prunet 1992) prétendent en effet que le 'préfixe' / il / est greffé aux 'racines' commençant par un / l / alors que [ ě ] est greffé aux 'radicaux' commençant par / l /.

<sup>7</sup> Au fait que le préfixe [ in ] n'est productif que lorsqu'il s'attache à des radicaux (les radicaux sont des formes morphologiquement complexes, alors que les racines sont des formes simples), on peut répondre ceci: tout d'abord, la non-productivité du [ in ] attaché à une racine est contredite par (18b); ensuite, comme je prétends que les morphèmes n'existent pas, je n'ai pas à postuler deux préfixes [ in ] différents, mais tout simplement deux stratégies de formation de mots (voir plus loin) différentes, dont l'une est plus fréquemment utilisée par les locuteurs:

(i) / X /<sub>adjectif</sub> ↔ / ěX /<sub>adjectif 'nié'</sub>

(ii) / Xabl /<sub>adjectif</sub> ↔ / ěXabl /<sub>adjectif 'nié'</sub>

/ abl / aurait ici le même rôle que / â / dans la note 5 de ce chapitre, c'est-à-dire qu'il est une condition pour l'application de la stratégie de formation de mot.

description), la racine *a*, elle aussi, bien du mal à s'imposer comme un objet linguistique pertinent.

Les notions de morphème et de racine semblent donc bien difficiles à capturer. Une théorie qui les ignorerait complètement pourrait décrire uniformément le comportement du locuteur, sans recourir à des concepts soit flous, soit trop loin de la réalité du comportement linguistique du locuteur (et dont l'existence est par conséquent peu plausible).

La Morphologie à base de mots se donne justement l'objectif de décrire le comportement linguistique des locuteurs. Plutôt que de découper les mots en particules élémentaires pour ensuite les réassembler selon des règles complexes dont la réalité reste à être prouvée, cette théorie se donne la tâche de décrire les relations formelles entre les mots, relations qui constituent la seule véritable connaissance morphologique des locuteurs. Voyons de quelle façon.

Tout d'abord, les relations morphologiques sont capturées sous la forme de Stratégies de formation de mots de la forme suivante (Ford, Singh & Martohardjono 1997:1-2):

(19)  $/ X / \alpha \leftrightarrow / X' / \beta$

- où
- (i) *X* et *X'* sont des mots
  - (ii)  $\alpha$  et  $\beta$  sont des catégories morphologiques<sup>8</sup>
  - (iii)  $\leftrightarrow$  indique une relation bidirectionnelle
  - (iv) *X'* est une fonction sémantique de *X*
  - (v) ' indique une différence formelle entre les deux éléments de l'opération morphologique
  - (vi) ' peut être nul ssi  $\alpha \neq \beta$

En l'absence de concepts tels que les racines et les morphèmes, il devient enfin possible de décrire la compétence morphologique du locuteur. Par exemple, la capacité du locuteur à produire les formes en (17) est immédiatement capturée par la stratégie de formation de mots présentée en (20), même si les éléments impliqués dans ces opérations (les deux [ *ã* ]) ne peuvent être unifiés par aucune définition du morphème.

(20)  $/ X\tilde{a} /_{\text{Adj.masc}} \leftrightarrow / X\tilde{a}s /_{\text{N fém}}$

Il en est de même en (21).

---

<sup>8</sup> 'Adjectif féminin', 'verbe à l'indicatif', etc.

- (21) a. galant - galante  
 b. fatigant - fatigante

Une théorie à base de morphèmes devrait postuler plusieurs éléments pour décrire ces deux paires de mots. Tout d'abord, deux racines: / galā / et / fatig /. Déjà, on observe la différence entre les deux racines. Dans un cas, on a un mot indécomposable, «galant»; dans l'autre cas, une racine, qui correspond ici, par coïncidence, à la forme du singulier du présent de l'indicatif du verbe «fatiguer» «fatig-» (mais notons que les racines sont souvent de véritables non-mots, comme dans le cas de «ragazz-» en italien, 'racine' inattestée des mots «ragazzo» et «ragazza»). Puis, on devrait postuler un morphème / t / pour former le féminin. Par contre, dans le cas de «fatigant», il faudrait aussi postuler un morphème «ā» qui voudrait dire 'celui qui'. Par quelle magie ces deux mots, «galant» et «fatigant», formés de manières tout à fait différentes, obtiennent-ils la même marque morphologique dans la formation de leur féminin? Une morphologie à base de morphèmes est incapable de capturer la relation, évidente, qui existe entre (21a) et (21b), que tout locuteur a observée et qui lui permettra, sans avoir recours aux morphèmes, de produire la forme féminine (22b) à partir de l'adjectif fictif (22a):

- (22) a. moloreillant  
 b. moloreillante<sup>9</sup>

### 3.2.3 Les avantages pour l'étude de l'acquisition de la langue maternelle

Les avantages d'une telle analyse pour l'acquisition de la langue maternelle sont nombreux. Le plus flagrant me semble être l'économie (voir Ford, Singh & Martohardjono 1997:75-89 pour d'autres implications).

---

<sup>9</sup> J'ai formé l'adjectif «moloreillant» à partir du nom d'un plat arabe, la «molokheja», gluant et gélatineux (mais excellent). Donc, un plat qui «moloreille» avec le temps a tendance à devenir gluant et gélatineux. On aurait donc, dans une analyse morphologique à base de morphèmes, les éléments suivants: «moloreill-», racine abstraite; «-ant», morphème signifiant «ce qui», et «-t», marque du féminin. Mais le lecteur, ignorant tout à fait cette déconstruction, a tout de même réussi à produire le féminin de l'adjectif fictif. Et ce, par la simple application de la stratégie de formation de mots présentée en (20).

Cet argument peut paraître contradictoire pour une théorie qui prétend que le lexique mental du locuteur est constitué d'une liste de mots plutôt que d'une liste de racines et de morphèmes. En effet, les concepts de racine et de morphème ont précisément la fonction de capturer la régularité et de réduire la redondance dans le cerveau. En fait il n'en est rien.

Même une théorie basée sur le morphème doit admettre que l'enfant mémorise d'abord un certain nombre de mots fléchis, avant de réussir à faire les généralisations qui s'imposent et à distinguer les «morphèmes» des chaînes phoniques non porteuses de sens. À combien se chiffrent ces mots «pleinement fléchis» qui sont mémorisés par l'enfant? Des dizaines? Des centaines?

Une analyse par morphèmes et racines force à la conclusion suivante: après avoir appris et mémorisé un certain - probablement assez grand - nombre de mots, l'enfant «décide» un beau jour qu'il lui faut réorganiser l'ensemble de son lexique mental, et effacer toutes les formes prévisibles qui y sont présentes pour les remplacer par une liste de racines qu'il n'a jamais entendues et une liste de morphèmes qui n'ont aucun sens lorsque pris isolément. On voit mal comment un tel chambardement du lexique mental pourrait constituer une forme d'économie. Surtout quand le résultat - la séparation entre racines et morphèmes - empêche soudainement le locuteur de réussir à faire les rapprochements évidents qui existent pourtant entre les mots en (21) ou entre les mots en (17).

Il m'apparaît beaucoup plus économique - et crédible - d'affirmer que l'enfant mémorise, par exemple, les paires suivantes:

- (23)      a. laver - lavable  
               b. manger - mangeable  
               c. avaler - avalable

jusqu'au jour où, capable de saisir les régularités du langage, il élaborera une stratégie pour relier des verbes à des adjectifs avec le sens de 'qui peut être Xé', qui aurait à peu près la forme suivante:

- (24)      / Xe / verbe transitif ↔ / Xabl / adjectif

Ainsi, en entendant la forme «justifiable», il pourra supposer qu'elle entretient une relation morphologique avec le verbe «justifier» rangé dans son lexique mental. C'est ce que suppose la Morphologie à base de mots de Ford, Singh et Martohardjono.

### 3.2.4 Les avantages dans l'explication des formes produites par les locuteurs

Une théorie à base de morphèmes et de racines prétend que les mots 'complexes' ne sont pas entreposés comme tels dans le cerveau: ils seraient plutôt divisés en racines et en morphèmes, et rangés séparément dans le lexique. À un certain moment dans la formation de la phrase, les racines et les morphèmes se combineraient pour donner les mots qu'on prononce par la suite.

Pour illustrer ce point de vue, je présente une liste de racines et de morphèmes.

(25) Racines verbales	Morphèmes nominalisateurs
a. pellet <sup>10</sup> -	-age
b. déneig-	-ment
c. acharn-	-ation
d. obstin-	
e. boulevers-	
f. transform-	
g. terniss <sup>11</sup> -	
h. décolor-	

Examinons maintenant le comportement des locuteurs. D'après les théories à base de morphèmes, les racines et les morphèmes sont stockés séparément, et des opérations morphologiques les relient les uns aux autres. J'applique donc cette méthode en (26):

(26) a. \*pelletement / \*déneigeage

---

<sup>10</sup> Noter que le concept de racine est tellement peu naturel que je me sens obligé de donner la signification des racines que je présente. Si les racines étaient vraiment entreposées comme telles dans le cerveau, un tel geste serait inutile et redondant. Voici donc l'infinitif qu'on peut produire à partir de chacune de ces 'racines':

Pelleter, déneiger, (s') acharner, obstiner, bouleverser, transformer, ternir, décolorer.

<sup>11</sup> Même si la racine ici serait plutôt «tern-», la forme que j'ai indiquée est tout de même la forme à laquelle se greffe le 'morphème'.

- b. \*acharnation / \*obstinement
- c. \*bouleversation / \*transformement
- d. \*ternissage / \*décolorement

Toutes ces formes sont rejetées par les locuteurs du français (sauf bien sûr dans les variantes du français où certaines seraient permises, ce qui est tout à fait concevable vu la compétition que se livrent continuellement entre elles les stratégies de formation de mot). Pourtant, aucune opération illicite n'a été commise: à des racines verbales, j'ai greffé des affixes nominalisateurs. Pourquoi un refus aussi net de ces formes? Pour une raison bien simple: le locuteur n'a pas les formes en (26) stockées dans son lexique, mais plutôt celles en (27).

- (27) a. pelletage / déneigement
- b. acharnement / obstination
  - c. bouleversement / transformation
  - d. ternissement / décoloration

Si les mots n'étaient pas stockés dans le lexique sous leur forme intégrale, on ne devrait pas observer de réaction différente chez les locuteurs selon qu'ils sont confrontés aux mots en (26) ou en (27): dans tous les cas, la même impassibilité devrait être observée, puisque ce sont tous des cas d'affixation d'un morphème nominalisateur à une racine verbale, ce qui est théoriquement tout à fait grammatical. En fait, les mots sont systématiquement rejetés ou acceptés par le locuteur selon un seul critère: le mot existe ou n'existe pas. Autrement dit, est-il ou non stocké dans le lexique mental. Un locuteur qui hésiterait à choisir une forme plutôt qu'une autre, comme c'est sûrement le cas pour plusieurs locuteurs du français à propos de «ternissement» et «ternissage», éprouverait cette difficulté justement parce que la forme nominalisée de «ternir» ne fait pas partie de son lexique mental. Par contre, les stratégies de formation de mots disponibles lui permettent de produire et d'interpréter ces deux mots, qui sont donc tous deux potentiellement bons.

Le même phénomène s'observe dans ce que certains linguistes appellent la 'morphologie flexionnelle'. Par exemple, dans la formation du pluriel nominal allemand, plusieurs stratégies

de formation de mots compétitionnent entre elles. Par contre, pour chaque nom singulier, il n'y a qu'une façon de former un pluriel. Le seul moyen pour le locuteur d'identifier la bonne forme est justement de vérifier laquelle est présente dans son lexique.

Les linguistes militant pour une analyse morphémique pourraient répondre à cet argument que les morphèmes sont marqués comme pouvant s'attacher seulement à une liste précise de racines<sup>12</sup>. À mes yeux, cette analyse ne fait que masquer le fait que tous les mots sont bel et bien inscrits dans le lexique. En voulant éviter la 'redondance' entraînée par l'inscription de tous les mots sous leur forme entière dans le lexique, ces linguistes ont séparé les racines et les morphèmes. Par contre, des règles lexicales permettent éventuellement de les rattacher. Où est l'économie?

Regardons ce que cela peut bien signifier concrètement. Reprenons la liste de racines et de morphèmes de (25), en notant les contraintes imposées aux morphèmes liés:

(28) Racines verbales	Morphèmes nominalisateurs
a. pellet-	-age { peut se greffer à pellet- }
b. déneig-	-ment { peut se greffer à déneig-, acharn-, boulevers-, terniss- }
c. acharn-	-ation { peut se greffer à obstin-, transform-, décolor- }
d. obstin-	
e. boulevers-	
f. transform-	
g. terniss-	
h. décolor-	

On se rend compte que des 'fils invisibles' relient les morphèmes aux racines: dans chaque cas, l'attachement est régi par des traits stricts. Or, comment peut-on savoir que, par exemple, «-age» contient un trait lui permettant de s'attacher à «pellet-», sinon en se référant à son lexique mental où il est aisé de vérifier que «pelletage» existe?

En d'autres termes, je prétends montrer qu'une telle analyse ne répond pas du tout à un principe d'économie. En effet, comme le j'ai mentionné en 3.2.3, les enfants apprennent tout d'abord une liste de mots par coeur. Jusque-là, tout le monde s'entend là-dessus. Puis, selon les

---

<sup>12</sup> Voir par exemple Mel'čuk (1996:155), pour qui cette information est un trait intralexémique noté dans le syntactique du morphème. Dans ses mots: «Ces indications guident le choix des terminaisons pour un radical donné; elles spécifient donc la cooccurrence des radicaux avec des suffixes».

analyses à base de morphèmes et de racines, l'enfant restructurerait son lexique mental en séparant les mots en racines et en morphèmes sous prétexte d'économie, mais devrait tout de même continuer à noter que l'attachement de «pellet-» et «-age» constitue la seule nominalisation possible de «pelleter». Finalement, l'enfant remplacerait (29a) par (29b) et (29c) par (29d) dans son lexique:

(29) a. pelletage

b. pellet-----age

c. Hunde<sup>13</sup>  
'chien-PLUR'

d. Hund-----e<sup>14-15</sup>

Au lieu de stocker lexicalement chaque entrée (comme le prétend la Morphologie à base de mots), l'enfant stockerait lexicalement chaque entrée en deux blocs distincts n'ayant aucune utilité.

Cette analyse fait aussi de mauvaises prédictions. Entre autres, elle prédit qu'un locuteur n'ayant jamais entendu «ternissement» et «ternissage» devrait rejeter ces deux mots, puisque ni «-age» ni «-ment» ne contiennent de l'information les autorisant à s'attacher à la

---

<sup>13</sup> Les pluriels allemands sont imprévisibles dans la plupart des cas.

<sup>14</sup> Noter que ces deux exemples couvrent les concepts de 'morphologie dérivationnelle' et de 'morphologie flexionnelle'.

<sup>15</sup> Je dois mentionner ici que, étonnamment, Mel'čuk accepte l'idée que certains mots, décrits par plusieurs (dont lui-même) comme comportant une racine et un morphème, sont en fait rangés sous leur forme entière dans le lexique. Je cite Mel'čuk (1993:304):

«Vue synchroniquement, elle (la dérivation) (...) décrit plutôt les formes DÉJÀ FAITES, stockées en entier dans le dictionnaire» (les majuscules sont de Mel'čuk).

Il se limite cependant aux cas où le morphème en question est un 'dérivatème'. Il me semble pourtant que (29c), comportant un 'morphème flexionnel', doit être mémorisé au même titre que (29a), formé à l'aide d'un 'morphème dérivationnel'. Je comprends mal les raisons qui le poussent à suggérer un traitement différent pour ces deux formes.

Quoi qu'il en soit, l'idée que les mots reliés entre eux par la dérivation puissent être stockés dans le dictionnaire rend les notions de racine et de morphème tout à fait inutiles. Le stockage des trois formes «pelleter», «pellet-» et «-age» dans le cerveau serait difficile à justifier au nom d'un principe d'économie.

racine «tern-». Or, c'est tout le contraire qui se produit: le locuteur accepte d'emblée les deux mots, puisque sa grammaire est tout à fait en mesure de les interpréter (ou de les produire) à l'aide des stratégies de formation de mots actives dans la langue. Qu'un des deux mots s'impose par sa fréquence au point d'être mémorisé, et l'autre mot sera automatiquement rejeté (quoique toujours compris).

En terminant cette section, je voudrais noter les cas où une seule stratégie morphologique existe pour former un type de mot donné. En tournant les coins ronds, j'évoquerai la stratégie de formation de noms pluriels de l'anglais<sup>16</sup>. Cet exemple est souvent évoqué parce qu'un seul 'morphème' / z / est appliqué (à peu près) systématiquement à tous les noms de cette langue. C'est en effet l'exemple idéal pour défendre une théorie où une opération générale permet de rattacher des morphèmes à des racines. Sauf que ce n'est qu'un cas particulier dans la morphologie des langues, c'est-à-dire qu'en général, plusieurs stratégies de formation de mots coexistent et compétitionnent entre elles pour produire les formes voulues. Comme je viens de le montrer, dans ces cas, une analyse morphémique est impuissante à décrire les faits. Le cas du pluriel de l'anglais constitue un exemple d'une stratégie de formation de mots n'étant pas en compétition avec aucune autre. Il n'y a rien de plus à dire là-dessus. Ce n'est surtout pas un argument pour revenir - de façon aussi locale et tout aussi inutilement - à une analyse morphémique.

### 3.2.5 Avantages pour l'acquisition d'une langue seconde

Je ne m'attarderai pas sur le sujet (Ford, Singh & Martohardjono 1997:89-99 s'acquittent déjà de cette tâche). Il me suffira de citer un exemple personnel.

Quiconque a appris une langue à cas comme langue seconde pourrait témoigner de ceci: la maîtrise des différentes formes que peut prendre un nom selon sa fonction grammaticale passe presque inévitablement par la mémorisation d'une forme particulière précise, qui servira éventuellement de modèle, et rarement par la mémorisation d'un «suffixe». Par exemple, le basque possède un cas ablatif indiquant la provenance. Contrairement à ce qu'affirmerait une

---

<sup>16</sup> Je dis «tourner les coins ronds» parce que j'ometts l'existence d'autres formes de pluriel, extrêmement rares, par exemple en «en».

théorie à base de morphèmes, la reconnaissance des formes avec la marque morphologique associée à l'ablatif ne se fait pas aussi rapidement pour toutes les occurrences de ce 'morphème'. La forme «kaleetatik» ('en provenance des rues') est pour moi beaucoup plus facile à identifier (la reconnaissance est instantanée) que la forme «herrietatik» ('en provenance des villages'), pour laquelle je dois me référer à une stratégie de formation de mots. Il faut noter ici que le mot «herri» est pourtant un des premiers mots que j'ai appris dans cette langue<sup>17</sup>. La raison de ce contraste est bien simple: j'ai rencontré très tôt le mot «kaleetatik» dans un contexte bien vivant<sup>18</sup>. J'ai donc pu le mémoriser facilement. Le mot «herrietatik» reste un mot étranger qu'il me faut encore déchiffrer à l'aide d'une stratégie de formation de mots.

Un détail intéressant doit être noté ici: les théories morphémiques affirment que le locuteur apprend sa langue à partir des formes les plus 'simples' et les moins 'marquées', et que ce n'est que par la suite que des formes plus complexes pourront être assimilées. Or, dans mon cas, la forme «kaleetatik», un pluriel, est plus facile à identifier, pour les raisons mentionnées, que la forme «kaletik», forme de l'ablatif singulier, apparemment plus 'simple' et moins 'marquée'.

### 3.3 Prise de position sur l'incorporation

Cette vision amorphémique de la morphologie a à son tour des conséquences sur l'analyse de d'autres phénomènes linguistiques. L'incorporation en est l'exemple le plus frappant. En effet, une théorie où les mots n'ont aucune structure interne doit rejeter l'idée que l'incorporation consiste en l'insertion d'une tête nominale dans une tête verbale: une telle opération créerait justement une structure interne au mot.

Avant de présenter l'analyse suggérée par la Morphologie à base de mots, je vais citer quelques exemples d'incorporation. Puis, j'exposerai très brièvement les mécanismes

---

<sup>17</sup> Ce mot est d'ailleurs très présent dans la culture basque puisqu'il sert à désigner leur pays («Euskaldun herria» = le pays basque), en plus de signifier «peuple», «village» ou «ville».

<sup>18</sup> Dans une chanson du groupe basque «Negu Gorriak».

syntaxiques que proposent certains linguistes pour décrire l'incorporation. Je terminerai cette section en apportant des arguments contre l'analyse syntaxique elle-même.

### 3.3.1 Les faits de base

Les faits suivants sont tirés de Sadock (1980:307,309):

(30) a. *sapanngamik kusanartumik pisivoq*  
 bille-INST. belle-INST. il l'achète-INT.IND.3sg  
 'il a acheté une belle bille'

b. *kusanartumik sapangarsivoq*  
 belle-INST. il-bille-achète-INT.IND.3sg  
 'il a acheté une belle bille'

(31) a. *tuttup neqaanik nerivunga*  
 caribou-REL viande-INST.3sg mangerIND.1sg  
 'J'ai mangé de la viande de caribou'

b. *tuttup niqitarpunga*  
 caribou-REL manger de sa viande-IND.1sg  
 'J'ai mangé de la viande de caribou'

En (30a), le verbe «*pisivoq*», intransitif, demande un complément au cas instrumental, «*sapanngamik*». Ce complément est modifié par un adjectif, également au cas instrumental, «*kusanatumik*».

En (30b), le complément de «*pisivoq*» a été 'incorporé' au verbe. On obtient la nouvelle forme 'complexe' «*sapangarsivoq*». En s'incorporant, le complément perd sa marque de cas et de nombre, alors que le modificateur du complément incorporé, l'adjectif «*kusanatumik*», toujours présent dans la phrase, conserve son cas instrumental.

En (31b), le mot «*tuttup*» semble toujours référer au caribou dont on a mangé la viande, alors que «*niqaanik*», 'la viande', a été incorporé.

### 3.3.2 L'analyse syntaxique de l'incorporation

Certains linguistes (voir entre autres Baker 1988, Baker 1996 et Sadock 1980) postulent une structure syntaxique profonde où la tête nominale est générée à l'extérieur de la tête verbale, avant d'y être incorporée dans le passage à la structure de surface. Cette tête nominale, en DS, se comporte comme n'importe quel argument interne du verbe. Elle reçoit entre autres un rôle thématique. Différents éléments peuvent apparaître dans le syntagme nominal en DS: déterminant, adjectif, complément, possesseur, etc. Dans le passage à la SS, une opération syntaxique vient déplacer la tête nominale et l'incorpore dans la tête verbale. Les éléments qui apparaissaient dans le syntagme nominal en DS mais qui n'ont pas été incorporés restent dans la même position en SS, comme en (30b) et (31b). Les traits d'accord sur ces éléments seraient la preuve qu'à un certain moment de la dérivation, ils ont été dans une configuration d'accord avec la tête incorporée.

### 3.3.3 L'analyse de l'incorporation dans la Morphologie à base de mots

D'autres linguistes (Ford, Singh & Martohardjono 1997, Di Sciullo & Williams 1987) proposent au contraire que les verbes 'à incorporation' sont engendrés comme tels dans le lexique et qu'ils ne possèdent aucune structure interne.

Ford, Singh & Martohardjono (1997) suggèrent donc qu'un verbe comme «sapangarsivuuq» en (30b) est le résultat de l'application d'une stratégie de formation de mots de la forme suivante:

(32) / X /<sub>abs.sg</sub> ↔ / Xsivuuq /<sub>int.1/3sg</sub>

où «X» est une variable (une théorie syntaxique parlerait ici de la racine nominale incorporée) et «sivuuq» une constante morphologique (une théorie syntaxique parlerait ici de morphème lié), impliquée dans la stratégie visant à former un verbe intransitif de la troisième personne du singulier à partir d'une variable à la forme de l'absolutif singulier.

Pour les raisons de considérer la «racine verbale» comme une constante morphologique, je renvoie le lecteur à Ford, Singh & Martohardjono (1997:58-62). L'analyse qu'on y trouve concerne les composés du français. Il semblerait que les deux 'constituants' d'un 'mot composé'

ne soient pas également commutatifs, et qu'un examen des mots composés du français montre qu'il n'y a en fait qu'une seule variable dans un mot composé<sup>19</sup>.

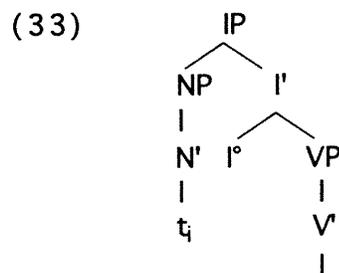
La variable non plus n'a pas le statut de mot<sup>20</sup>: son statut de variable lui vient de sa participation dans une stratégie de formation de mots (Ford, Singh & Martohardjono 1997).

### 3.3.4 Les arguments pour une analyse syntaxique de l'incorporation

Les deux types d'analyses possibles - syntaxique et morphologique - ayant été présentés, examinons maintenant les arguments apportés par les tenants de l'analyse syntaxique.

#### 3.3.4.1 L'asymétrie sujet-objet

Baker (1988) apporte un premier argument pour justifier une analyse syntaxique de l'incorporation: l'incorporation n'affecte que les objets directs, et les sujets des verbes intransitifs. Cette observation ne serait analysable, selon lui, que par des principes syntaxiques. L'impossibilité d'incorporer le sujet d'un verbe transitif dériverait du principe des catégories vides: la trace laissée par un sujet lors de l'incorporation ne serait pas gouvernée par son antécédent, comme le montre (33) (voir Baker 1988:83):



<sup>19</sup> Par exemple, «porte-avion»: en considérant «avion» comme une variable qu'on peut remplacer, Ford, Singh & Martohardjono (1997) dénombrent soixante-cinq mots: porte-bannière, porte-étendard, porte-bagages, porte-bonheur... À l'inverse, en considérant «porte» comme la variable, je ne pense à aucun mot connu des locuteurs du français.

<sup>20</sup> Ford, Singh & Martohardjono (1997) font remarquer que la variable dans «ouvre-boîte» n'a que peu de ressemblance avec le mot «boîte». «Boîte» est féminin et singulier, alors que la variable n'a ni nombre, ni genre («ouvre-boîte» est même un mot *masculin*). J'ajouterai que même l'usage sémantique de «boîte» est perdu dans le mot composé: au Québec, ce sont des cannes qu'on ouvre avec un ouvre-boîte, et surtout pas des boîtes.

[ N<sup>o</sup><sub>i</sub> + V<sup>o</sup> ]

Bien que cette puissante généralisation sur le domaine de ce qui peut être incorporé semble être de nature syntaxique, je prétends qu'il n'en est rien, et que des considérations sémantiques sont les seules responsables de cet état de fait. Je pose l'hypothèse suivante: les principes régissant l'incorporation sont les mêmes que ceux qui régissent la formation des 'complexes sémantiques' que sont tous les verbes de toutes les langues. Je m'explique.

Comparons deux verbes du québécois, «manger» et «boire», et un verbe inuktitut comprenant un élément «incorporé», «niqitarpunga», ici à la première personne du singulier. Pour les besoins de l'illustration, je vais traduire le verbe de l'inuktitut par «viandemanger».

En décomposant sémantiquement ces deux verbes, on arrive à peu près aux paraphrases suivantes:

- (34)      a. manger = ingérer un solide  
               b. boire = ingérer un liquide  
               c. viandemanger = manger de la viande

Comme on le voit en (34), «manger» et «boire» contiennent tous les deux le sens de «ingérer»; le type de substance ingérée les distingue l'un de l'autre, de même que de «ingérer», qui n'est que plus général. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'observation suivante: l'objet d'un verbe est toujours beaucoup plus intimement lié au sens de ce verbe que son sujet. En effet, les décompositions sémantiques de «manger» et «boire» n'utilisent aucune référence à la personne qui accomplit l'action d'ingérer. C'est constamment et systématiquement à l'objet qu'il est fait référence lorsqu'il s'agit de distinguer le sens d'un mot de celui d'un autre mot plus général<sup>21</sup>. On imagine mal un mot contenant le sens de «ingérer» qui s'en distinguerait par une précision

---

<sup>21</sup> Baker (1996:291) cite l'anecdote d'une locutrice du Mohawk qui serait partie à rire en entendant 'couteau-couper' au lieu de 'pain-couper' «parce qu'on ne peut pas couper un couteau avec du pain». Selon Baker, c'est la preuve que ce ne sont pas des considérations pragmatiques qui forcent l'association du nom incorporé avec le rôle d'objet direct. Il faudrait donc conclure que ce sont des contraintes structurales (le gouvernement de la trace) qui en sont responsables. Baker n'envisage pas qu'il existe une troisième possibilité, celle que j'avance ici: la contrainte n'est ni syntaxique, ni pragmatique, mais sémantique.

quant à son sujet. La relation entre les deux mots aurait la forme suivante ('X' représente ce mot fictif):

(35) X = \*'les enfants ingèrent'

On pourrait apporter le contre-argument suivant: un verbe comme «miauler» contient une restriction sur la nature de l'être vivant qui émet ce type de son (le chat). Pourtant, cette objection ne tient pas. Regardons les deux décompositions suivantes:

(36) a. miauler = \*les chats émettent des sons

b. miauler = émettre des sons à la manière d'un chat

L'instinct du locuteur d'une langue naturelle le fait se tourner immédiatement vers (36b), qui est l'unique paraphrase possible de «miauler» en (36). En effet, en plus de permettre qu'un être humain miaule s'il en a envie, (36b) donne des indications sur l'allure qu'aura le son émis, ce qui est la caractéristique la plus importante du miaulement: un cri émis à la manière d'un chat. Une nouvelle espèce animale venue d'une autre planète nous apparaîtrait en émettant des sons identiques à ceux du chat, qu'on la décrirait en précisant qu'elle «miaule», et ce, même si elle avait l'apparence d'un ver de terre. On pourrait répondre que c'est tout à fait hypothétique; je répondrai que l'instinct du locuteur doit avoir une place primordiale en linguistique.

Cette composition de sens basée sur un verbe et son complément ne se produit clairement pas *dans la syntaxe*. Personne n'oserait prétendre que «boire» est la réalisation phonétique de l'incorporation d'une tête nominale «liquide» à une tête verbale «ingérer». Il est clair que cette construction du sens se produit dans la sémantique. L'apparent 'critère syntaxique' dans le choix du mot à incorporer n'est que le résultat d'une correspondance presque généralisée entre le premier argument sémantique d'un prédicat et le sujet syntaxique d'une phrase.

Tournons-nous maintenant vers le mot inuktitut «viandemanger» (niqiturpunga). Je prétends que la relation faite entre les phrases sans incorporation et avec incorporation en (37) par les tenants de l'analyse syntaxique est aussi peu valable que celle que je viens de suggérer pour le verbe «boire» et que je reproduis en (38):

(37) a. Tuttup      N°[ niqaanik ]      v°[ nirivunga ]

caribou-REL viande-INST.3sg manger-IND.1sg

b. \*Tuttup t  $V^{\circ}+N^{\circ}$ [ niqiturpunga ]<sup>22</sup>  
 caribou-REL viande+manger de sa-IND.1sg

(38) a. J'  $V^{\circ}$ [ ingurgite ]  $N^{\circ}$ [ un liquide ]

b. \*Je  $V^{\circ}+N^{\circ}$ [ bois ] t

En d'autres termes, la seule différence importante entre «niqiturpunga» et «boire» est que le lien qui unit «boire» à sa décomposition sémantique est invisible morphologiquement, alors que le lien qui unit «niqiturpunga» à sa décomposition sémantique est assez visible pour être clairement identifié. Une conséquence importante de cette différence est qu'il est possible, dans une langue à «incorporation», de construire une stratégie de formation de mots permettant de dériver de nouveaux verbes à partir de verbes plus généraux, alors que la totale opacité formelle de la relation entre (38a) et (38b) ne le permet pas en français. De là la «productivité» de l'incorporation. Une telle stratégie prendrait l'allure de (39) (adaptée de Ford, Singh & Martohardjono 1997)<sup>23</sup>:

(39) / X / <sub>abs.sg</sub> ↔ / Xturpuq / <sub>ind+rel.3sg</sub>

Puisqu'il est clair que la sélection de l'objet d'un verbe au détriment de son sujet (dans la création d'un verbe au sens plus complexe) se produit dans la sémantique en français - là où le Principe des catégories vides ne s'applique évidemment pas - et qu'aucune bonne raison ne justifie de traiter différemment des verbes français les verbes sémantiquement complexes obtenus par «incorporation» dans les langues comme le mohawk ou l'inuktitut (surtout quand on voit que la morphologie permet à elle seule de capturer les régularités observées), je conclus que l'argument de Baker concernant l'asymétrie sujet/objet dans la sélection de l'élément à «incorporer» n'est pas pertinent pour conclure à une transformation syntaxique.

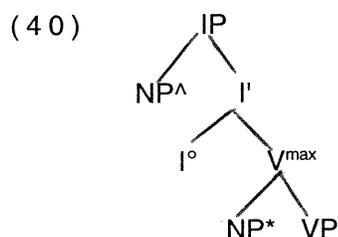
---

<sup>22</sup> Je mets moi-même l'astérisque indiquant l'agrammaticalité de la *dérivation*.

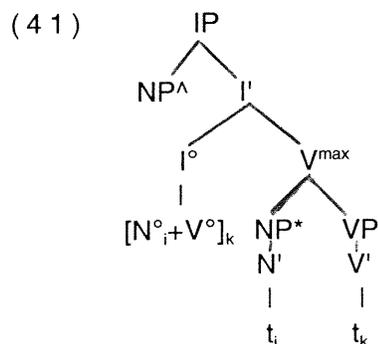
<sup>23</sup> Cet exemple est tiré de la discussion des structures à possesseur dans Ford, Singh & Martohardjono (1997). Il est probable qu'une phrase sans possesseur aurait une morphologie un peu différente. L'idée reste toutefois la même.

Cette asymétrie n'est que la conséquence d'une certaine correspondance entre la notion de «premier argument sémantique» d'un prédicat et celle de «sujet de surface».

Je voudrais montrer en terminant qu'il est possible de critiquer cette analyse de l'asymétrie sujet-objet à l'intérieur même de la théorie Gouvernement-liage. Dans cette théorie, il existe au moins deux analyses concurrentes quant à la position du sujet en structure profonde. La première, où le sujet est engendré dans la position de spécificateur de IP, semble tenue pour acquise par Baker (1988). La deuxième, développée par Koopman et Sportiche (1991) et généralement acceptée par la suite, engendre le sujet (NP\*) dans le spécificateur de V<sup>max</sup> (un VP récursif), comme on le voit en (40) (NP<sup>^</sup> correspond à la position de surface du sujet dans des langues comme l'anglais et le français):



Imaginons maintenant qu'on incorpore la tête de NP\* dans le verbe (ce qui est impossible dans toutes les langues du monde, comme on l'a vu). Le sujet devrait *descendre* jusqu'au verbe, ce qui est interdit par le principe des catégories vides. Par contre, dans le passage à la structure de surface, le sujet, incorporé dans le verbe, *monte* dans l'arbre jusqu'à I°. Dans la configuration de surface présentée en (41), le verbe (ainsi que le sujet déplacé) gouverne la trace du sujet auquel il assigne un rôle thématique. Il n'y a donc plus aucune contrainte syntaxique expliquant l'asymétrie sujet-objet dans l'incorporation.



J'imagine ici le pire des scénarios. Si, au contraire, l'incorporation du sujet se faisait *après* la montée du verbe sous l°, le sujet *monterait* jusqu'au verbe, et l'explication de Baker basée sur le principe des catégories vides serait encore plus facilement rejetée.

Baker exige aussi que le gouvernement de la trace soit accompli par l'assignateur du rôle thématique. Pourtant, il existe des exemples clairs où l'élément incorporé dans un verbe ne reçoit pas de rôle thématique de ce verbe, comme en (42), tiré de Mel'čuk (1997a:113):

- (42) tənəkilejwərkə n (tchouktchi)  
 'Je me balade la nuit'

où «nəki» est la racine 'incorporée' signifiant 'nuit'. Si seuls les compléments sélectionnés reçoivent un rôle thématique du verbe, il faut conclure que la trace de «nəki», qui n'est certainement pas un complément sélectionné, n'est pas proprement gouvernée, puisque le verbe ne lui assigne pas de rôle thématique.

### 3.3.4.2 Des «résidus» de NP

Un deuxième argument, apporté par Baker (1988:92-96) et Sadock (1980:307-308), est qu'il est courant de retrouver, dans une phrase, le reste du syntagme nominal dont la tête s'est incorporée au verbe de la phrase. Les éléments résiduels de ce syntagme nominal sont au même cas et au même nombre que le serait la tête si elle n'avait pas été incorporée. C'était le cas en (30b). Une analyse qui voudrait rendre compte morphologiquement de ce fait devrait pouvoir expliquer comment il est possible que l'accord se soit effectué avec l'élément incorporé sans que celui-ci ne se soit préalablement trouvé à l'intérieur du syntagme nominal. Selon Sadock, il est impossible d'expliquer cette accord de l'adjectif en (30b) sans supposer qu'il se soit produit avant l'incorporation de «sapanngamik».

Di Sciullio et Williams (1987:65) affirment quant à eux qu'il est tout à fait courant de trouver de tels «résidus» de NP sans têtes dans des cas où aucune incorporation n'a eu lieu. Les faits du mohawk en (43) sont tirés de Mithun (1983):

- (43) a. Kanekwarunyu                      wa'-k-akyatawi'tsher-u:ni (mohawk)  
 AccordObj.3sg.à pois.DIST PASSÉ-je-robe-faire  
 'J'ai robe-fait une à pois'

b. Kanekwarunyu                      wa'katkahtho  
 AccordObj.3sg.à pois.DIST    PASSÉ-je-voir  
 'J'en ai vu une à pois'

Selon Baker; en (43a), «kanekwarunyu» aurait été relié à la 'tête nominale' «akyatawi'tsher» avant son incorporation. Par contre, l'exemple (43b) semble contredire cette hypothèse: il n'y a aucun élément incorporé au verbe «voir» qui puisse avoir servi de tête au syntagme nominal incomplet qu'est «kanekwarunyu», qui manifeste pourtant l'accord objectal.

On comprend mal la nécessité pour Baker d'engendrer la partie «incorporée» du verbe en tant que tête nominale à l'extérieur du verbe, alors que l'exemple (43b) montre clairement que des parties de NP peuvent très bien survivre et manifester un accord en l'absence totale de tête.

### 3.3.4.3 La référentialité

Le troisième argument fait appel à la notion de référentialité telle qu'évoquée en 2.1.1, qui affirme qu'un élément d'une phrase ne peut référer à un morphème lié (voir exemple (1) du chapitre deux). Pourtant, il semblerait qu'il soit possible, tout comme c'est le cas avec les clitiques (mais voir section 2.2.3, où je montre que cet argument n'est plus valide avec l'analyse de Sportiche), de faire référence au nom incorporé, comme si celui-ci faisait partie de la phrase en tant que mot autonome plutôt que comme morphème (voir Baker 1996:307). Baker (1996:307) montre qu'à l'inverse, une telle référentialité est impossible dans les composés anglais. Je reproduis en (44) les exemples de Baker:

(44) a. John is a truck<sub>i</sub> driver.                      ??It<sub>i</sub> is parked over there. (ANG)  
 'John est un chauffeur-de-camion<sub>i</sub>. Il<sub>i</sub> est stationné là-bas'

b. Thetáre' wa'-ke-nakt-a-hnúnu-'. í-k-ehr-e' Uwári Δ -ye-núhwe'-ne'.  
 Hier FACT-1sS-lit-ø-acheter-. ø-1sS-penser-IMP Marie FUT-FsS-aimer.  
 'Hier, j'ai acheté un lit (j'ai lit-acheté). Je pense que Marie va l'aimer.'

Il est étrange, selon Baker, de faire référence à «truck» à l'aide du pronom «it». Ce contraste tiendrait au fait que «truck driver» est dérivé morphologiquement, alors que

l'incorporation dans une langue comme le Mohawk est une transformation syntaxique qui laisse une trace argumentale à laquelle il est possible de se référer. Une analyse syntaxique prétendra donc que l'élément incorporé était effectivement une tête nominale autonome en DS.

L'idée qu'il faut défendre pour contrer cet argument est la suivante: il est possible, contrairement à ce que prétend Baker, d'utiliser un pronom (ou une marque morphologique sur le verbe) pour faire allusion à un référent qui n'a pas été explicitement mentionné dans le texte, mais qui est tout de même sous-entendu, soit par le sens de la phrase (par exemple, impliqué par le sens du verbe), soit par le contexte (donc par des éléments plus pragmatiques). Les exemples en (45) présentent de tels cas:

- (45) a. K-atenun-hah-kwe. Ah tis yehetkv. (mohawk)  
 Je-regardais-HAB-PASSÉ. Ah! comme elle-laide.  
 'Je gardais. Mon dieu qu'elle est laide'
- b. Luigi è un portabagagli. Spesso li porta con fatica. (ITA)  
 Louis est un porte-bagages. Souvent il les porte avec difficulté.
- c. Il va falloir [ PRO être vigilantes! ] (FR)

L'exemple (45a), tiré de Mithun (1983:871) montre un cas où le locuteur fait référence à un bébé qui n'a jamais été mentionné, mais dont on devine la présence par le sens du verbe. Le verbe utilisé ne contient aucun élément «incorporé». (45b), tiré de Mel'čuk (1993:222) montre un cas où l'italien, langue qui ne connaît pas l'incorporation, utilise le pronom «li» pour faire référence à des bagages qui ne sont pas présents dans la phrase (à moins bien sûr qu'on prétende qu'il soit possible de référer par un pronom à un morphème lié, solution qu'à peu près tout le monde s'entend pour rejeter). Il faut donc conclure que ce que porte un porteur de bagages, ce sont des bagages, même si on ne le mentionne pas explicitement. L'exemple (45c), de mon cru, montre aussi la référence à un élément non présent dans l'énoncé, mais clairement perçu par la locutrice et ses auditrices. En effet, celles-ci n'ont pas besoin d'entendre un antécédent manifeste au PRO pour conclure à leur propre féminité, comme en témoigne l'accord de l'adjectif «vigilantes» avec les traits de genre et de nombre du PRO muet - un PRO sans antécédent explicite (alors qu'il est généralement admis que les traits et l'identité d'un PRO dans une subordonnée sont contrôlés par le sujet ou l'objet de la principale).

Di Sciullio et Williams (1987), qui militent pour «l'atomicité» des mots, apportent quant à eux la critique suivante: pourquoi l'opacité des mots, que Baker tient pour acquise dans

son analyse de la référentialité, ne bloque-t-elle pas aussi l'incorporation? En d'autres termes, Baker rejette l'atomicité en incorporant syntaxiquement des noms dans des verbes. Par la suite, il invoque l'atomicité du mot pour prouver qu'il y a bel et bien eu incorporation (quand il affirme que les parties d'un mot ne peuvent pas être référentielles, et qu'il doit par conséquent y avoir une trace à laquelle un éventuel pronom pourra se référer).

En guise de conclusion à cette argumentation sur la référence, je traduis ce passage de Ford, Singh & Martohardjono (1997:69), à la fois très simple et très significatif:

« Si votre maison se trouve en amont par rapport à la nôtre, c'est qu'il y a nécessairement un cours d'eau d'impliqué dans le discours, même s'il n'est pas explicitement mentionné».

#### 3.3.4.4 La morphologie flexionnelle et dérivationnelle

Une observation cruciale faite au sujet de l'incorporation est la suivante: les éléments incorporés n'ont jamais de marques casuelles<sup>24</sup>. Cette observation ne pose pas de problèmes à une théorie comme la Morphologie à base de mots. Dans ce cadre théorique, la variable impliquée dans la stratégie de formation de mot a la forme du nom à l'absolutif, comme en (32), répété ici en (46):

---

<sup>24</sup> En fait, la tête nominale incorporée n'a pas les marques casuelles qu'aurait une tête nominale non incorporée. Par exemple, dans la stratégie de formation de mots en (32) dans ce chapitre et répétée en (43), la variable a la forme du nom à l'absolutif singulier «sapangaq», alors que dans la phrase 'correspondante' sans incorporation, le mot serait à l'instrumental (sapangamik).

Mel'čuk (communication personnelle) affirme qu'une tête incorporée est toujours une 'racine'. Il faut préciser qu'à l'intérieur de la théorie Sens-Texte, une racine comme (ia) par exemple, se distingue du mot-forme (ib) où apparaît le morphème zéro du singulier.

(i) a. ami  
b. ami-∅

C'est dans cette perspective que Mel'čuk affirme que les formes incorporées sont toujours des non-mots (c'est-à-dire ne contenant aucun morphème lié, pas même un morphème zéro). Par contre, ces non-mots peuvent apparaître ailleurs dans la langue si on leur greffe le morphème zéro. Dans une théorie qui nie l'existence des morphèmes, les formes incorporées sont donc des mots. Le tchouktchi ferait peut-être exception à cette affirmation, selon Mel'čuk, en incorporant des racines qui ne peuvent jamais apparaître autrement sans un morphème avec contenu phonique. Par contre, ces racines subissent souvent des mutations importantes en 's'incorporant', ce qui pourrait faire douter qu'elles aient un quelconque lien avec une forme non incorporée (à la lumière des principes de la Phonologie naturelle).

(46) / X /<sub>abs.sg</sub> ↔ / Xsivuuq /<sub>int.1/3sg</sub>

Dans un cadre théorique qui traite l'incorporation comme un phénomène syntaxique et qui postule l'existence des morphèmes liés, les faits d'accord dans les langues à incorporation posent un problème inextricable.

Dans une théorie comme celle du Gouvernement-liage, où une grande partie de la morphologie est récupérée par la syntaxe<sup>25</sup>, l'attribution des marques morphologiques se fait lors du passage de la structure profonde à la structure de surface. Je prétends que dans cette théorie, il faut absolument affirmer que l'accord se produit dès l'instant où la configuration nécessaire est obtenue, et non uniquement en fin de dérivation, après que tous les déplacements ont eu lieu. Cette hypothèse est difficile à défendre dans les cas où la position de surface du mot fléchi correspond à la position où il se voit assigner sa flexion (par exemple dans une phrase affirmative française, où le verbe se trouve sous I° en SS, position où il acquiert justement ses traits). Par contre, dans l'exemple anglais suivant, la position de surface de l'auxiliaire «to have» est C°, position qui n'est pas celle où le verbe reçoit sa flexion<sup>26</sup>. Or, quand «has» parvient à cette position, il est déjà fléchi, comme le montre (47):

(47) CP [ C°[ Has ]<sub>IP</sub>[ he been working hard today ]?

S'il est clair que l'accord se produit dès l'instant où la configuration voulue est créée, comment se fait-il que les têtes incorporées ne portent pas les marques casuelles que portent leurs prétendus modificateurs dans les exemples en (30), répétés ici en (48)?

(48) a. sapanngamik kusanatumik pisivuuq  
bille-INST. belle-INST. il l'achète-INT.IND.3SG  
'il a acheté une belle bille'

b. kusanatumik sapangarsivuuq

---

<sup>25</sup> Dans ce cadre théorique, plusieurs affixes sont générés dans la phrase comme des mots indépendants. Un «cadre de sous-catégorisation morphologique» les distingue des autres mots en indiquant qu'ils doivent être liés à une racine en structure de surface (voir Baker 1988:140).

<sup>26</sup> Puisque dans une affirmative où l'auxiliaire n'a pas à se déplacer sous C°, «to have» est quand même fléchi en temps et en personne:

(i) He has worked hard today.  
'Il a travaillé fort aujourd'hui'.

belle-INST.            il-bille-achète-INT.IND.3sg  
 'il a acheté une belle bille'

Sadock (1980:307) et Baker (1988) prétendent qu'une analyse morphologique engendrant le mot «sapangarsivuuq» en (48b) comme tel sans recourir à l'incorporation, empêcherait d'établir la relation 'évidente' entre le cas morphologique qu'aurait eu la tête nominale «sapangaq» avant d'être incorporée et l'adjectif «kusanatumik» (on voit en (48a) que «sapangamik» est au cas instrumental, comme l'adjectif). Non seulement j'ai démontré que cette relation n'était ni évidente ni nécessaire en 3.3.4.2, mais je prétends que le fait de la postuler poserait un problème de taille: comment expliquerait-on que la tête incorporée soit «sapangaq» au lieu de «sapangamik»? En effet, la configuration d'accord était obtenue dès la structure profonde (comme le montre l'analyse de Baker où c'est la trace de la tête nominale qui reçoit les traits nécessaires et qui entraîne l'accord avec les modificateurs<sup>27</sup>). Si la configuration d'accord existait dès la DS, c'est une tête au cas instrumental qui aurait dû être incorporée. Or il n'en est rien.

Ford, Singh & Martohardjono (1997) reprochent à Sadock d'alourdir la syntaxe en rendant nécessaire la création de deux niveaux syntaxiques (un niveau pré-lexical où s'appliquerait l'incorporation, et un niveau postlexical, où seraient attribuées les marques morphologiques). Ma démonstration du fait que l'accord se produit obligatoirement dès l'instant où la configuration nécessaire est obtenue (dans une théorie à base de morphèmes) va plus loin en montrant que non seulement ces deux niveaux 'alourdiraient' la syntaxe, mais aussi que leur existence même poserait des problèmes insurmontables.

Des exemples extrêmes viennent aussi invalider l'analyse syntaxique à plusieurs niveaux. En Mohawk, il existe une stratégie de formation de noms applicable même aux verbes qui ont déjà 'incorporé' une tête nominale auparavant. Cette stratégie comprend la constante morphologique «-tsra?». Le nouveau nom ainsi formé peut à son tour être 'incorporé' à un verbe, qui lui aussi a la possibilité d'être nominalisé. Et ainsi de suite. L'exemple suivant, tiré

---

<sup>27</sup> Il est en effet impossible d'affirmer que la tête n'était pas en position de recevoir les traits morphologiques en DS, mais que la trace que cette tête aurait laissée en se déplaçant soit, elle, dans la position voulue pour recevoir ces traits (à moins de postuler qu'une trace puisse se déplacer toute seule pour atteindre une configuration permettant l'accord, ce qui serait très suspect).

de Mel'čuk (1997a:123), montre un cas où cette opération s'est appliquée cinq fois, pour ne former qu'un seul verbe (suivi ici de la tête incorporée répétée comme complément).

(49) Ka ksāʔa ka nuhstsərihsranuhweʔ tsra a ksə hsrakara ta ttsrahiātos  
L'enfant louange-du-mal-de-l'amour-pour-la-découverte-de-la-maison-écrit

neʔnuhstsərihsranuhweʔ tsraaksə hsrakara ta ttsra (mohawk)  
la louange-du-mal-de-l'amour-pour-la-découverte-de-la-maison

'L'enfant écrit la louange du mal de l'amour pour la découverte de la maison'

Une explication syntaxique de l'incorporation n'aurait d'autre choix que de traiter syntaxiquement tous les affixes dérivationnels (comme «-ment» ou «-age», ajoutés aux verbes pour faire des noms en français). Autrement, il serait impossible de rendre compte de l'alternance observée entre l'incorporation et la nominalisation dans la formation de ce mot. Une telle vision de la morphologie et de la syntaxe engendrerait la phrase en (50a) sous sa forme (50b) en DS:

(50) a. Les transformations syntaxiques doivent rester syntaxiques.

b.  $DP[ D^o [ Les ] NP[ AffNom[ ation v^o[ transform ] ] ] ] ] \dots$

Je ne mentionnerai pas tous les problèmes que poserait une telle approche.

Si on considère que la morphologie dérivationnelle est engendrée directement sur le nom (ce qui semble plus plausible), on est forcés de dire que le premier nom seulement («nuhs», 'maison') a été tiré du lexique, puisque par la suite, la syntaxe s'est emparée de ce mot en l'incorporant. Or, qu'en est-il de la deuxième nominalisation, dont le résultat est «ka nuhstsərihsraʔ»? On ne peut pas prétendre, dans cette théorie, que ce mot a été tiré du lexique, puisqu'il a justement été créé (en partie) à partir d'une opération syntaxique d'incorporation, après laquelle on a ajouté le morphème nominalisateur. On doit donc affirmer que la nominalisation est syntaxique. Clairement, ce n'est pas une option<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Le Minimalisme (voir Chomsky 1995) prétend que les mots sont insérés dans la phrase sous leur forme fléchie, tant dérivationnelle que flexionnelle. Évidemment, je suis d'accord avec cette position. Elle a entre autres la vertu de montrer encore plus clairement les failles d'une analyse syntaxique de l'incorporation. Tout d'abord, «les nominalisations multiples» sont séparées l'une de l'autre par des opérations syntaxiques. Si l'insertion des mots dans la phrase se fait sous leur forme

On voit donc que les marques morphologiques, tant flexionnelles que dérivationnelles, posent un problème fondamental à une analyse syntaxique de l'incorporation.

### 3.3.4.5 Redoublement de la tête incorporée

Un autre problème pour l'analyse de l'incorporation par mouvement est l'existence de langues permettant à la tête nominale, supposément incorporée, d'apparaître en cooccurrence avec la même tête nominale non incorporée. L'exemple suivant, tiré de Mel'čuk (1993:335), illustre ce phénomène:

(51) a.  $təftox$        $təvʏd$  (guilyak; Mel'čuk 1993:335)  
'maison-dans maison-entrer'

b.  $Waʔ-k-nuhs-ahni:nu$        $John\ lao-nuhs-aʔ$  (oneida; Michelson)  
AOR-1 sS/3N-maison-acheter John 3M-maison-SUF  
'J'ai acheté la maison de John'

S'il y avait vraiment eu incorporation syntaxique d'un argument en DS, on ne s'attendrait pas à retrouver cet argument en SS dans sa position de base non incorporée, en cooccurrence avec l'élément déplacé.

Pour expliquer ce phénomène embarrassant dans une analyse transformationnelle, on pourrait imaginer une règle (très peu naturelle) permettant de laisser derrière une copie conforme de la tête lors du mouvement.

Cette explication, très locale et peu satisfaisante, est contredite par les phrases suivantes, où la tête qui tient lieu d'argument non incorporé n'est pas la même que la tête incorporé au verbe:

(52) a.  $Hati-hnek-aets$        $o-v:ta:k-iʔ$  (onondaga; H. Woodbury 1975)

---

fléchie, comment expliquer la formation de nouveaux noms en cours de dérivation? De plus, même dans des cas d'incorporation simple, la création de nouveaux verbes pose problème, puisqu'il faudrait alors affirmer que certains mots sont insérés sous leur forme finale dans la phrase, et d'autres pas. Ce problème était étranger à la théorie du Gouvernement-liage, qui manipulait la morphologie syntaxiquement. Pourtant, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un symptôme de la faiblesse des conceptions minimalistes sur la morphologie, mais plutôt d'une mise en relief du problème posé par les analyses syntaxiques de l'incorporation.

3M.PI.-liquide-ramasser PRÉ-sirop-SUF  
 'Ils ramassent du sirop d'érable'

b. Ae-hra-taskw-ahk-hwa? ha? tsi:r (tuscarora; Williams 1976)  
 DU-3M-animal domestique-ramasser-ASP PRT chien  
 'Il ramasse régulièrement des chiens'

Baker ne va pas jusqu'à postuler une 'règle de mutation' permettant d'engendrer des copies imparfaites. Clairement, il faut rejeter l'hypothèse selon laquelle la tête aurait laissé une copie d'elle-même avant de s'incorporer au verbe.

Baker (1996:310-312) suggère une nouvelle approche: tous les compléments d'objet dans les langues à incorporation seraient engendrés sous forme d'adjoints, jamais sous forme de complément sélectionné par le verbe en position argumentale. Le véritable argument du verbe ne serait donc pas le NP objet, mais plutôt la marque morphologique greffée au verbe (une marque d'accord dans les langues à accord objectal, ou une tête incorporée dans les langues à incorporation). Je cite Baker (1996:42):

«Le verbe possède une morphologie objectale obligatoire, qui peut être considérée comme le véritable argument de ce verbe<sup>29-30</sup>»

La tête incorporée serait engendrée dans la position des compléments sélectionnés, et par la suite déplacée. Il faut noter que même un verbe n'ayant incorporé aucune tête verrait quand même ses NP compléments engendrés en position adjointe (on obtiendrait donc un parallèle, en ce qui a trait à la position des objets, entre les verbes ayant incorporé et ceux n'ayant pas incorporé). La non-configurationalité des langues à incorporation serait expliquée par le fait que les compléments sont des adjoints et qu'en tant que tels, ils ne sont pas astreints à une

---

<sup>29</sup> Baker veut probablement sous-entendre *la trace laissée par le déplacement de ce morphème lié*.

<sup>30</sup> Au-delà des détails théoriques (rôle des 'morphèmes', présence d'une trace), l'idée que des verbes puissent ne pas avoir de complément en position argumentale dans certaines langues est intéressante, entre autres pour le québécois. Dans l'exemple suivant, tiré de Léard (1995:229), on pourrait analyser les NP «notre maîtresse» et «nos devoirs» comme des adjoints; les verbes comporteraient diverses marques morphologiques attribuant à chacun de ces adjoints un rôle dans la phrase.

(i) Papa! À l'école là, t'sais <sub>NP</sub>[ notre maîtresse ]<sub>i</sub> là, ben <sub>NP</sub>[ nos devoirs ]<sub>j</sub>, a<sub>i</sub> veut pu qu'on les<sub>j</sub> fasse au plomb.

position précise. Cette position adjointe doit être ‘autorisée’ par la présence d’un pronom nul *ou d’une trace laissée par un mouvement de tête* (Baker 1996:312), avec le ou laquelle l’adjoint forme une chaîne. Je répète l’exemple (30a) en (53a), avec la structure proposée par Baker, de même que (52a) en (53b):

- (53) a. ADJOINT[ sapanngamik kusanatumik ] [ pro ] pisivug  
 bille-INST. belle-INST. il l’achète-INT.IND.3SG  
 ‘il a acheté une belle bille’
- b. Hati-knek<sub>i</sub>-aets [ t<sub>i</sub> ] ADJOINT[ o-v:ta:k-i? ]  
 3M.PI.-liquide-ramasser PRÉ-sirop-SUF  
 ‘Ils ramassent du sirop d’érable’

En (53a), il n’y a pas eu d’incorporation. Le complément du verbe est tout de même en position adjointe, alors que la position argumentale est occupée par une catégorie vide, *pro*. En (53b), l’incorporation de l’élément en position argumentale a eu lieu (la présence d’une trace en témoigne), et la position adjointe est occupée par le complément d’objet direct.

Pour prouver qu’une trace peut servir à autoriser un adjoint, Baker utilise l’exemple suivant:

- (54) Ce livre<sub>i</sub>, Jean l<sub>i</sub>’a lu [ e<sub>i</sub> ].

Notons tout d’abord que la validité de cette ‘preuve’ repose sur une prise de position théorique importante: le clitique subit un mouvement. Or, je prétends montrer qu’il n’en est rien.

De plus, on comprend mal pourquoi Baker sent le besoin d’insérer la notion de ‘trace de mouvement de tête’, alors que la coréférence avec un pronom nul semble tout à fait suffisante. Un peu comme dans les phrases suivantes:

- (55) a. Je mange [ pro ]<sub>i</sub>. C<sub>i</sub>’est bon.  
 b. [ Je dormais ]<sub>i</sub>. C<sub>i</sub>’était bon.

En (55a), le pronom «c’» réfère à un élément absent (du moins, phonétiquement). Par contre, le verbe «manger» a la propriété de sélectionner généralement un complément direct.



adjoints, il est tout aussi facile d'imaginer que tous les verbes à incorporation soient intransitifs (dans les langues où le 'redoublement de la tête incorporée' est impossible). Ce faisant, on élimine la nécessité de postuler à tout prix une trace ou un pro pour assumer le rôle d'argument syntaxique.

En effet, comme le soulignent Ford, Singh & Martohardjono (1997:67-70), les stratégies de formation de mots comprennent souvent des spécifications très précises sur le comportement des mots qu'elles engendrent. Ces auteurs citent par exemple la stratégie que je reproduis en (57), qui permet de créer un nom à partir d'un verbe:

(57) / X /<sub>V3sg</sub> ↔ / Xmã /<sub>NomMasc.Sg</sub>

La stratégie impose, par exemple, que le nom créé soit masculin.

Ils posent ensuite la question suivante: pourquoi la stratégie de formation de mots permettant de créer les verbes 'à incorporation' à partir d'un nom à l'absolutif ne spécifierait-elle tout simplement pas que ce verbe est intransitif?

Je reviendrai plus loin sur cette hypothèse (voir section 4.3).

### 3.4 La morphosyntaxe

En terminant ce chapitre, je voudrais rappeler les conséquences de mes prises de position, et envisager, brièvement, une nouvelle conséquence possible, sur laquelle j'élaborerai un peu plus loin.

Tout d'abord, ma prise de position en phonologie en ce qui a trait à l'automaticité des alternances phonologiques et à la notion de contrainte a eu pour conséquence immédiate de rejeter hors du domaine de la phonologie toutes les alternances morphophonologiques, c'est-à-dire que dorénavant, seules les alternances phoniques dictées par des contraintes phonotactiques peuvent être considérées comme des alternances phonologiques. Toute autre alternance doit être considérée comme relevant du domaine de la morphologie. Cette vision de la morphologie comme étant le lieu de toutes les variations non phonologiques force à son tour à réintroduire dans le domaine de la morphologie l'analyse de toutes les utilisations possibles du matériel phonique à des fins morphologiques: ajout de matériel nouveau, bien entendu (ce qui est l'affixation), mais

aussi modification du matériel présent (souvent rangée sous la rubrique 'morphophonologie'). La vision «atomistique» que j'adopte de la morphologie a aussi ses conséquences évidentes: le rejet des notions de racine, de morphème, de radical, de même que de la notion d'incorporation syntaxique.

Ce rejet de l'incorporation syntaxique est un premier pas dans une nouvelle direction: celle de la redéfinition de la frontière entre la syntaxe et la morphologie. Pour l'instant, dans plusieurs théories, beaucoup de phénomènes sont traités par le module de la 'morphosyntaxe', qui désigne cette zone où la morphologie et la syntaxe interagiraient. L'incorporation y a bien sûr une place de choix (la tête incorporée étant considérée comme un morphème lié correspondant à un argument syntaxique), mais aussi certains phénomènes de cliticisation. C'est souvent le traitement suggéré dans les analyses morphologiques des clitiques du français. Les clitiques, considérés comme des morphèmes, continueraient tout de même à jouer le rôle d'arguments syntaxiques et appartiendraient donc au domaine de la morphosyntaxe.

Les stratégies morphologiques de Ford, Singh & Martohardjono (1997) rendent inutiles le traitement de l'incorporation par la morphosyntaxe. En effet, si on peut montrer que la morphologie est à même d'expliquer les changements dans le cadre de sous-catégorisation des verbes à incorporation sans avoir recours à des transformations syntaxiques, et qu'en plus, on peut montrer que les arguments pour justifier l'incorporation des têtes ne sont pas fondés, alors le module linguistique de la morphosyntaxe n'a plus d'emprise sur le phénomène de l'incorporation.

Je prétends que la morphologie est à même de couvrir tout le domaine de la morphosyntaxe. Dans le chapitre suivant, je préciserai cette position. À la fin du chapitre quatre, les trois domaines linguistiques traditionnels de la morphophonologie, de la morphologie et de la morphosyntaxe auront été fusionnés en un seul module morphologique.

## CHAPITRE 4: LES ANALYSES MORPHOLOGIQUES

Dans le chapitre deux, j'ai démontré que les arguments pour justifier une analyse syntaxique des clitiques n'étaient pas valables. J'ai donc milité *contre* une analyse syntaxique, plutôt que *pour* une analyse morphologique. Dans la section 4.1, je montrerai quels sont les arguments qui font pencher en faveur d'une analyse morphologique. Je me référerai constamment aux notions théoriques que j'ai présentées au chapitre trois, c'est-à-dire à mes positions sur la phonologie, la morphologie et l'incorporation. Elles sont indispensables pour bien comprendre ce qui va suivre. À ces notions importantes s'ajoute la contrainte générale sur le domaine d'application des règles syntaxiques qui stipule qu'aucune opération syntaxique ne devrait être lexicalement conditionnée.

Puis, en 4.2, je ferai un survol de deux analyses possibles à l'intérieur du module morphologique, en en montrant les forces et les faiblesses. En 4.3, je suggérerai une nouvelle approche des clitiques qui rende compte de leurs comportements différents intra et interlinguistiquement, de même que des différences et ressemblances qu'ils ont avec les unités traditionnellement considérées comme des morphèmes liés. Je rendrai compte du statut quasi-syntaxique des clitiques sans recourir ni à la syntaxe ni à la morphosyntaxe. Cette dernière sera éliminée de l'analyse linguistique. Je présenterai finalement quelques problèmes résiduels, pour lesquels je suggérerai un traitement au chapitre cinq.

### 4.1 Arguments pour une analyse morphologique

#### 4.1.1 Ordonnement des clitiques

##### 4.1.1.1 Les uns par rapport au autres

L'ordonnement des compléments du verbe, même s'il est contraint à divers degrés selon les langues, reste quand même relativement libre par rapport à celui des morphèmes liés. Je cite à nouveau Mel'čuk (1997a:162):

«Le confixe, signe par définition non autonome, n'a aucune transmutabilité; il ne peut pas se déplacer librement au sein du mot-forme à l'exemple d'un mot-forme au sein de la phrase».

Les exemples en (1) montrent une phrase basque où les compléments sont déplacés sans causer d'agrammaticalité. On voit que les différents syntagmes de la phrase ont une grande liberté.

- (1) a. Nik nere lagunei seiluak eman dizkiet.  
 je-ERG je-GÉN ami-DATplur timbre-ABSpl donné AUX-Obj3pl-ObjInd3pl-Suj1sg  
 'J'ai donné les timbres à mes amis'
- b. Nik seiluak nere lagunei eman dizkiet.
- c. Nik seiluak eman dizkiet nere lagunei.

Le basque est une langue où l'auxiliaire du verbe ditransitif porte des marques d'accord en personne et en nombre avec le sujet, en nombre avec l'objet de la troisième personne, et en personne et en nombre avec l'objet indirect. (2a) montre l'ordre, très strict, dans lequel doivent apparaître toutes ces marques. (2b) et (2c) montrent que cet ordre n'est pas modifiable<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le fait que l'ordre des morphèmes ne soit pas modifiable est attesté dans toutes les langues du monde.

- (i) a. guap-a-s (espagnol)  
 belle-fém-plur  
 b. \*guap-s-a  
 belle-plur-fém

Cet ordonnancement très strict des morphèmes est un argument supplémentaire pour une analyse morphologique niant l'existence d'unités plus petites que le mot. En effet, si le locuteur avait des 'morphèmes' entreposés dans son lexique, on comprend mal pourquoi il ne lui arriverait pas de les attacher dans le mauvais ordre.

Cet argument semble amoindri par les faits rapportés par Pierre Lafitte (1978:289) qui cite des cas où l'usage hésite dans l'ordonnancement des 'morphèmes' de l'auxiliaire basque.

- (ii) a. Erran lezakegu / Erran lezaguke  
 'Il nous le dirait' (ke = potentiel; gu = ObjInd1pp)  
 b. Diogute / Diotegu  
 'Il nous l'ont' (gu = ObjInd1pp; te = Suj3pl)

Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives ici. J'ignore l'origine de ces deux formes, mais je vais suggérer ceci: les 'morphèmes' auxiliaires du basque sont peut-être d'anciens pronoms morphologisés. Il est possible que ces pronoms syntaxiques se soient figés au verbe dans des positions différentes, dépendant des zones dialectales, et que plusieurs formes aient survécu en même temps. On aurait donc deux stratégies de formation de mots différentes en compétition pour former de telles formes verbales, un peu comme en québécois, où il est possible d'entendre (iiia) et (iiib) (même si (iiib), une imitation du français, est très marqué et littéraire):

- (iii) a. Donne-moi-lé.  
 b. Donne-le-moi.

- (2) a. Eman dizkiet (basque)  
donné AUX-Obj3pl-ObjInd3pl-Suj1 sg  
'Je les leur ai donnés'
- b. \*Eman diezkit  
donné AUX-ObjInd3pl-Obj3pl-Suj1 sg
- c. \*Eman dizkite  
donné AUX-Obj3pl-Suj1 sg-ObjInd3pl

Comparons maintenant avec le français. La phrase (3a) montre l'ordre canonique des arguments en français standard. (3b-d) montrent des variantes positionnelles possibles au moins dans certains contextes.

- (3) a. Alexandre donne des conseils à son chat tous les jours.  
b. Alexandre donne à son chat des conseils tous les jours.  
c. À son chat, Alexandre donne des conseils tous les jours.  
d. Alexandre donne tous les jours des conseils à son chat.

Si on cliticise les compléments d'objet direct et indirect, on s'aperçoit que l'ordre dans lequel doivent apparaître les éléments les uns par rapport aux autres devient tout à coup très fixe. (4a) présente le seul ordre admis, comme en témoigne l'agrammaticalité de (4b) et (4c).

- (4) a. Alexandre lui en donne tous les jours.  
b. \*Alexandre en lui donne tous les jours.  
c. \*Alexandre donne lui en tous les jours.

(4) montre que, du point de vue de la rigidité de l'ordre dans lequel ils doivent apparaître, les clitiques français se rapprochent bien plus des marques d'accord de l'auxiliaire basque que des arguments syntagmatiques du français ou du basque.

Non seulement l'ordre est-il très strict à l'intérieur d'une même phrase, mais en plus il varie obligatoirement d'une phrase à l'autre selon la personne du datif. La phrase en (5a) place le datif de première personne avant l'accusatif, mais (5b) inverse cet ordre quand le datif est de

la troisième personne. Pire, les clitiques de (5a) s'alignent sur (5b) si la séquence de clitiques devient postverbale, comme en (5c), où le verbe est à l'impératif<sup>2</sup>:

- (5) a. Alexandre me le donne. (FS)  
           DAT1sg ACC3sg
- b. Alexandre le lui donne.  
           ACC31sg DAT3sg
- c. Donne- le- moi.  
           DAT3sg ACC1sg

L'ordonnement des clitiques les uns par rapport aux autres se présente comme en (6) (tiré de Perlmutter 1972):

- |     |     |     |          |           |          |     |     |
|-----|-----|-----|----------|-----------|----------|-----|-----|
| (6) | Nom | Nég | 1-2-Réf  | 3Acc      | 3Dat     | Loc | Gen |
|     | il  | ne  | me/te/se | le/la/les | lui/leur | y   | en  |

Si différents clitiques doivent apparaître, ils le feront dans l'ordre prescrit. Notons que cet ordre n'a rien d'universel: au contraire, il varie sans limite d'une langue à l'autre. L'ordre différent des clitiques du québécois se manifeste dans la phrase suivante:

- (7) J'i é-z-ai donné.  
       Nom-3Dat-3Acc

Bonet (1995:73) présente l'ordonnement des clitiques dans trois dialectes du catalan. Alors qu'on n'observe entre ces dialectes aucune différence syntaxique importante, l'ordre des clitiques, lui, varie considérablement.

Fiengo & Gitterman (1978) ont tenté de décrire l'ordonnement des clitiques les uns par rapport aux autres. Morin (1979) montre que leur analyse est beaucoup trop permissive et permet d'engendrer des phrases agrammaticales, en plus de décrire un ensemble de faits qui ne correspondent pas à la complexité des faits français. Sportiche (1992:216) avoue quant à lui n'avoir aucune solution à apporter au problème de l'ordre linéaire des clitiques.

---

<sup>2</sup> Morin (1979:306-308) fait remarquer que la plupart des langues et dialectes romans ont aligné l'ordre des clitiques pré et postverbaux. En fait, le français standard constituerait une exception. On pourrait attribuer cette régularisation au fait que le phénomène est très localisé. Le français, plus conservateur, aurait gardé les deux ordres. Reste que le phénomène existe et qu'il reste pertinent dans l'analyse linguistique.

Il semble donc que l'ordonnement des clitiques les uns par rapport aux autres pose un défi insurmontable à une analyse syntaxique. La trop grande diversité des faits ne permet pas d'envisager un traitement syntaxique qui se voudrait, par nature, général et universel.

#### 4.1.1.2 Par rapport au verbe

Les clitiques manifestent des contraintes de positionnement non seulement entre eux, mais aussi par rapport à leur hôte. (8) montre que la position du groupe de clitiques change en fonction du mode de leur verbe-hôte. (9) montre le comportement des clitiques italiens dans les mêmes contextes.

- (8) a. Je [ le lui ] donne. (INDICATIF)  
 b. Donne-[ le-lui ]. (IMPÉRATIF)  
 c. [ Lui ] demander son avis serait important. (INFINITIF) / \*Demander [ lui ] son avis  
 d. Je veux [ le lui ] donner. (INFINITIF: sans montée du clitique)
- (9) a. [ Glielo ] do. (INDICATIF)  
       [ lui-le ] donne-1sg  
       'Je le lui donne'
- b. Da [ glielo ]. (IMPÉRATIF)  
       donner-2sg [ lui-le ]  
       'Donne-le-lui'
- c. È facile spiegar [ lo ]. (INFINITIF) / \*È facile [ lo ] spiegare  
       Il-est facile expliquer- [ le ]  
       'Il est facile de l'expliquer'
- d. [ Glielo ] voglio dare/ Voglio dar [ glielo ] (INFINITIF: avec et sans montée du clitique)  
       [ lui-le ] veux-1sg donner / veux-1sg donner [ lui-le ]  
       'Je veux le lui donner'

En français, le groupe de clitiques est toujours placé devant le verbe, sauf à l'impératif<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Sauf dans l'impérative suivante:

- (i) La ferme!  
 qui alterne librement avec (ii):

En italien, la situation est la même, sauf pour l'infinitif: dans ce cas, le groupe clitique apparaît obligatoirement après le verbe infinitif, jamais avant (voir 9c). On peut aussi, facultativement, effectuer ce qu'on appelle la «montée des clitics», c'est-à-dire greffer le groupe de clitics au verbe à valeur plus ou moins modale qui précède l'infinitif, comme en (9d).

Pour expliquer la position de la chaîne de clitics, Kayne (1989) suggère une approche basée sur la force relative du noeud I° en français et en italien. Tout d'abord, il propose que les clitics des langues romanes ont deux options: s'adjoindre à la gauche du noeud V° ou du noeud I°. Dans les langues romanes, tous les clitics s'adjoignent à I°. Cette possibilité n'existe pas en français pour les infinitives, comme le montre (10), où le clitique ne peut avoir passé par-dessus l'adverbe «bien» pour aller s'attacher à I° (ce qui était possible en ancien français).

(10) \*Jean a promis de les bien faire.

Kayne veut expliquer pourquoi l'attachement du clitique à I° est impossible dans les infinitives en français. Il suggère que le VP est une barrière au gouvernement par antécédent (requis par la trace d'un clitique qui se serait déplacé). Le VP peut perdre son statut de barrière s'il est L-marqué (lexicalement marqué), ce qui se produit quand le V° se déplace sous I°, dans une position d'où il gouverne VP. Il suggère donc que dans les infinitives françaises, le V° ne se déplace pas dans le I°, et que le VP reste toujours une barrière. Puisque, en s'attachant à I°, le clitique ne pourrait pas gouverner sa trace, il ne peut s'adjoindre à autre chose qu'à V°, ce qui expliquerait l'agrammaticalité, en français moderne, de la phrase (10).

L'élément-clé de cette analyse est la force du noeud I°. En effet, Kayne prétend qu'en italien, I° est assez 'fort' pour L-marquer le VP sans que le verbe ne se déplace jamais. On mesure la force du noeud I° par le caractère pro-drop d'une langue. Puisque le I° italien est assez fort (l'italien est une langue à sujet nul), le V° pourrait se déplacer hors du VP sans jamais passer par I° (puisque le I° est assez fort pour L-marquer le VP tout seul)<sup>4</sup>, ce qui, selon Kayne, expliquerait le contraste entre (8c) et (9c). Cette dernière conclusion viendrait

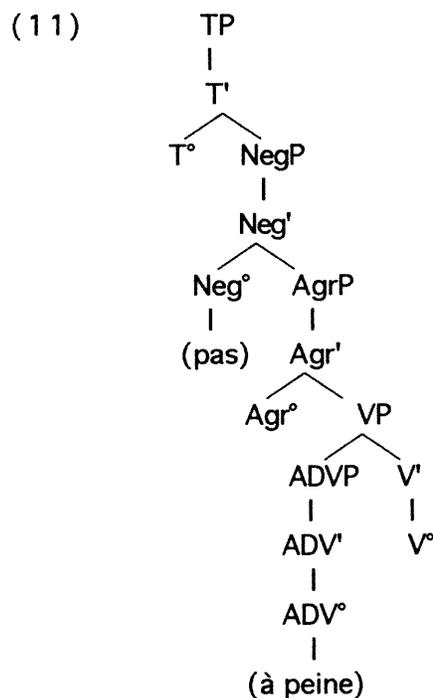
---

(ii) Ferme-la!  
À moins qu'on considère «la ferme» comme un DP s'apparentant à l'expression «la paix!»

<sup>4</sup> On suppose ici que le verbe passerait directement de l'intérieur du VP au noeud C°.

de l'observation suivante: les clitiques postinfinitifs sont possibles seulement dans les langues romanes qui sont pro-drop (voir Kayne 1989:240-241).

Un premier problème se pose: Pollock (1989) montre clairement que les verbes infinitifs français se déplacent facultativement dans I° ou, plus précisément, dans le noeud Agr° (issu de la séparation du noeud IP en TP et AgrP). La structure suivante montre la nouvelle configuration du noeud IP d'après Pollock.



Les exemples en (12), tirés de Pollock (1989:373-378), montrent que les auxiliaires infinitifs peuvent se déplacer jusque dans T°, comme en (12b), et les verbes lexicaux jusque dans Agr°, comme en (12d)<sup>5</sup>. Les auxiliaires et les verbes infinitifs peuvent aussi rester dans leur position de base, sous VP, comme en (12a) et (12c) (possibilité que n'ont pas les verbes tensés).

(12) a. Ne<sub>TP</sub> [ NegP [ pas<sub>AgrP</sub> [ VP [ avoir de voiture ] ] ] ].

b. N'<sub>TP</sub> [ avoir<sub>i</sub> NegP [ pas<sub>AgrP</sub> [ VP [ t<sub>i</sub> de voiture ] ] ] ].

<sup>5</sup> Pour les exemples montrant que les verbes lexicaux à l'infinitif ne montent pas jusqu'à T°, voir Pollock (1989).

c. TP[ NegP[ AgrP[ AdvP[ à peine VP[ parler l'italien après cinq ans d'étude (...) ]]] ]]

d. TP[ NegP[ AgrP[ Parler<sub>i</sub> AdvP[ à peine VP[ t<sub>i</sub> l'italien après cinq ans d'étude (...) ]]] ]]

L'analyse de Kayne, qui donne au verbe le pouvoir de L-marquer le noeud VP en se rendant sous I°, a une conséquence inattendue: elle prédit que les clitiques français devraient pouvoir sortir du VP dans les infinitives où le verbe se rend dans T° (puisqu'ils pourraient désormais gouverner leur trace, le complexe [ T°+V° ] ayant L-marqué VP) et s'attacher à AgrP. Ainsi, la phrase (13a), qui est une reprise de (12b) avec cliticisation, devrait être grammaticale, ce qui n'est pas le cas. En fait, le clitique est plutôt attaché au V°, qu'il suit de sa position de base jusqu'à Agr° (comme en 13b) ou T° (comme en 13c):

(13) a. \*N' TP[ avoir<sub>i</sub> NegP[ pas AgrP[ en<sub>Cl</sub> VP[ t<sub>i</sub> ].

b. Ne TP[ NegP[ pas AgrP[en-avoir<sub>i</sub> AdvP[ souvent VP[ t<sub>i</sub> ]]]].

c. N' TP[ en-avoir<sub>i</sub> NegP[ pas AgrP[ VP[ t<sub>i</sub> ]]]].

L'argumentation de Kayne ne tient plus.

Un deuxième problème réside dans la notion de 'force' du noeud I°<sup>6</sup>. Le parallèle que Kayne suggère entre l'existence de sujets nuls dans une langue (et donc de la force du noeud I°) et la montée des clitiques ne résiste pas à une confrontation avec les faits du frioulan que je vais présenter ici.

Le frioulan est une langue romane parlée dans le nord-est de l'Italie. Comme le montre (14), le frioulan n'est pas une langue pro-drop: l'absence du pronom sujet rend (14c) agrammaticale.

(14) a. o feveli  
je parle

b. jo o feveli  
moi je parle

---

<sup>6</sup> Mise à part la contradiction dans le fait que le noeud I° français est jugé 'fort' parce qu'il entraîne le mouvement du verbe sous I°, mais 'faible' parce qu'il n'autorise pas les sujets nuls et ne peut L-marquer le VP.

c. \*feveli  
parle

Selon l'analyse de Kayne, la montée des clitiques devrait être impossible en frioulan.

(15) montre que ce n'est pas le cas<sup>7</sup>: la phrase est tout à fait grammaticale.

(15) Gianni mi vûl viodi  
Gianni me veut voir  
'Gianni veut me voir'

Kayne (1989:241) admet que la relation entre «sujet nul» et «montée du clitique» est difficile à caractériser. Il mentionne que le wallon, qui admet les sujets nuls dans beaucoup moins de contextes que l'italien, permet tout de même la montée des clitiques. Le cas du frioulan est à mon avis encore plus extrême. Il semble que le sujet puisse n'être nul que dans les négatives (sauf à la deuxième personne du singulier, où le clitique sujet reste obligatoire; le clitique sujet est aussi présent à la troisième personne du singulier, où il forme un tout avec la négation), de même qu'en présence d'un clitique objet ou réfléchi (encore une fois, le clitique sujet reste obligatoire à la deuxième personne du singulier, et est souvent utilisé à la troisième personne du singulier) (voir Faggin 1997:112-113).

Quant à l'hypothèse de Kayne (1989:254, note 9) selon laquelle les langues du nord de l'Italie (dont fait partie le frioulan), auraient un noeud I° fort même si elles exigent un sujet non nul, elle vide de son sens la relation entre sujet nul et montée du clitique: la relation est maintenant entre noeud I° fort et montée du clitique. Or, la force du noeud I° est tout ce qu'il y a de plus arbitraire et indéterminable: elle peut varier à l'intérieur de la même langue, comme je l'ai rappelé dans la note 6 de ce chapitre.

---

<sup>7</sup> On pourrait supposer que les pronoms obligatoires du frioulan sont en fait des marques d'accord subjectal. Cette analyse ferait du frioulan une langue pro-drop, vu la grammaticalité de (14a), où le pronom fort «jo» n'est pas exprimé. Le problème avec cette hypothèse est qu'elle devrait s'appliquer également au québécois. On verra plus loin que je me range aux côtés de Auger 1995, qui attribue aux pronoms clitiques sujets du français populaire (et particulièrement du québécois) un statut morphologique. Vu sous cet angle, le québécois, langue pro-drop, devrait lui aussi permettre la montée des clitiques. Ce n'est pas le cas.

(i) \*Moé, j'la veux voir drette là.

L'observation de Kayne quant au fait que les clitiques postinfinitifs sont possibles seulement dans les langues pro-drop est elle aussi contredite par cet exemple du frioulan (tiré de Faggin 1997:103):

- (16) Po vûstu scoltâmi  
 Mais veux-tu écouter-me  
 'Mais veux-tu m'écouter'

La relation entre la montée des clitiques et le sujet nul (ou la force du noeud I°) est donc sérieusement remise en question par les faits du frioulan.

Un dernier problème avec l'analyse de Kayne est qu'elle ne réussit pas (contrairement à ce qu'il prétend) à bloquer la formation de phrases agrammaticales comme celle en (17), où les clitiques n'occupent pas tous la même position:

- (17) \*Gianni me vuole darli.  
 Gianni me veut donner les  
 'Gianni veut me les donner'.

Kayne (1989: 247-248) tente d'exclure une phrase comme celle-là en prétendant que le premier clitique est attaché au noeud I° et que le complexe ainsi formé doit se déplacer tout entier, avec la tête I°, devant «vuole». La position de I° de l'infinitive n'est donc plus disponible pour le deuxième clitique<sup>8</sup>. Quant à la possibilité pour le deuxième clitique de s'attacher au V° de

---

<sup>8</sup> L'équivalent de (17) est grammatical dans certains dialectes français (voir Boillot 1929, 260, 262).

L'explication de Kayne est encore moins valide pour le roumain, où on retrouve des phrases comme (i), dans laquelle les deux clitiques sont obligatoirement séparés l'un de l'autre, sans qu'il n'y ait eu de montée du clitique (c'est un simple verbe au passé composé) (tiré de Mel'čuk 1993:230):

- (i) Eu i- am dat -o.  
 Je lui ai donné le  
 'Je le lui ai donné'  
 Dans une phrase à montée du clitique, on a deux configurations possibles:
- (ii) a. Tatal i o va da  
 père 3sg.DAT 3sg.ACC va donner  
 'Le père va la lui donner'  
 b. Tatal i va da o  
 père 3sg.DAT va donner 3sg.ACC  
 'Le père va la lui donner'

Kayne (1989:241) prétend que l'adjonction ne peut se faire qu'à la *gauche* de V° ou I°. Si tel est le cas, et si on croit Kayne quand il prétend qu'en (17), le clitique ne peut pas s'être accolé au verbe, tout simplement parce que le verbe s'est déplacé avant, alors il faut conclure qu'en (ii), le clitique «o» est greffé au noeud I°. Or, Kayne prétend que le noeud I° se déplace tout entier avec le clitique (ici,

l'infinitive, il la rejette en rappelant que le verbe infinitif italien se déplace toujours hors de VP, plus loin que IP (voir Kayne 1989: 241).

On comprend mal ce dernier argument. En effet, qu'est-ce qui empêcherait le clitique de s'attacher au verbe *avant* que celui-ci ne se déplace plus haut que IP? C'est pourtant le cas dans la phrase suivante:

(18) Lui as-tu demandé son nom?<sup>9</sup>

Ici, le verbe a bougé en dehors du syntagme IP, puisqu'il précède le sujet «tu». Or, le clitique objet «lui» est toujours attaché au verbe. Cette phrase vient invalider deux points importants de l'argumentation de Kayne: premièrement, les clitiques ne sont pas adjoints au noeud I° en français mais à V° (puisque l'on voit clairement qu'ils suivent le verbe jusque dans C° et lui sont donc attachés); deuxièmement, il est possible pour un clitique de s'adjoindre à un verbe *avant* qu'il ne se déplace, sinon la phrase suivante serait grammaticale:

(19) \*As-tu lui demandé son nom?

---

«i») jusque dans la principale. Le clitique ne devrait donc pas être attaché à I°. Kayne (1989, 256, note 34) envisage la possibilité que «o» ne soit pas syntaxiquement adjoint à une tête. Pourtant, (iia) montre bien que le clitique «o» peut monter devant le verbe de la principale, au même titre que les autres clitiques. Comment expliquer ce positionnement de «o» en (iia) avec l'hypothèse de Kayne s'il n'est pas adjoint à une tête quelconque?

<sup>9</sup> Toute l'argumentation qui vient quant à la position du verbe en (18) semble moins pertinente si on cesse de considérer le clitique «tu» comme un pronom pour le traiter comme une constante morphologique faisant partie du verbe, comme je le ferai dans les sections qui viennent: en effet, à première vue, on n'aurait plus besoin d'affirmer que le verbe se déplace sous C° pour expliquer l'ordre linéaire par rapport au clitique sujet, engendré comme constante morphologique à la fin du verbe. Pourtant, même si «tu» est une constante morphologique, je tiens quand même à montrer qu'une critique de l'analyse de Kayne est possible à l'intérieur même de sa théorie.

De toute façon, même quand j'aurai montré que la morphologie est capable d'expliquer le placement du «tu», il pourrait rester nécessaire, pour des raisons indépendantes, de postuler un déplacement du verbe sous C°, étant donné que l'agrammaticalité de la phrase en (i) est généralement expliquée par le fait que le complémenteur «que» occupe déjà la position C°, rendant le mouvement du verbe impossible:

(i) \*Pourquoi<sub>C°</sub> [ que veut-il ] venir?

Une autre possibilité serait de rejeter l'explication généralement admise pour l'agrammaticalité de ce type de phrase, ce qui apparaît nécessaire devant les faits de l'islandais et du yiddish cités par Anderson (1993:91), où la séquence complémenteur-verbe fini est tout à fait grammaticale.

L'examen des problèmes rencontrés par Kayne dans l'explication de l'ordonnement des clitiques par rapport au verbe montre non seulement la faiblesse de son analyse, mais aussi les problèmes auxquels se heurtent forcément les analyses syntaxiques qui considèrent la syntaxe comme un module gouverné par des règles générales et non locales, aux antipodes de la morphologie, qui est particulière et souvent locale.

En résumé, il est clair que l'ordonnement très particulier des clitiques entre eux (en 4.1.1.1), de même que les contraintes strictes quant à la position des groupes de clitiques (en 4.1.1.2), rendent impossible une analyse syntaxique générale (pour plus de détails, voir Bonet 1995:68-69). Les contraintes de positionnement des clitiques rappellent davantage le comportement des constantes morphologiques que celui des unités syntaxiques, et constituent donc un premier argument en faveur d'une analyse morphologique des clitiques.

#### 4.1.2 Les contraintes de cooccurrence

Les clitiques sont aussi soumis à des contraintes de cooccurrence qui n'ont aucun parallèle dans la syntaxe des langues naturelles. En revanche, de telles contraintes sont monnaie courante en morphologie.

Je vais d'abord citer quelques exemples de ce type de contraintes dans des cas clairement morphologiques.

En basque, un verbe transitif s'accorde en personne et en nombre avec son objet direct. (20) en donne un exemple (l'accord avec l'objet direct est indiqué par ABS (pour «absolutif», cas du complément d'objet direct dans une langue ergative):

(20) a. Maite dut.  
 aimer AUX-Obj3sg-Suj1sg  
 'Je l'aime'.

b. Maite zaitut.  
 aimer AUX-Obj2sg-Suj1sg  
 'Je t'aime'.

Dans cette langue, les verbes ditransitifs s'accordent non seulement avec leur objet direct, mais aussi avec leur objet indirect. C'est le cas en (21).

- (21) a. Nere liburua eman dizut.  
 Je-GÉN livre donné AUX-Obj3sg-ObjInd2sg-Suj1 sg  
 'Je t'ai donné mon livre'
- b. Nere liburua eman diet.  
 Je-GÉN livre donné AUX-Obj3sg-ObjInd3pl-Suj1 sg  
 'Je leur ai donné mon livre'

Par contre, dans ce cas-là, l'auxiliaire ne peut s'accorder qu'avec un objet direct de la troisième personne du singulier ou du pluriel (alors que (20b) montre très bien que l'accord avec un objet direct est possible, par exemple, à la deuxième personne, quand il n'y a pas d'objet indirect impliqué)<sup>10</sup>.

Exactement le même phénomène se produit en français. Alors qu'on peut sans problèmes cliticiser un complément direct de la première personne (comme le montre (22a)), et qu'on peut tout aussi bien cliticiser ensemble un accusatif et un datif de troisième personne (voir (22b)), il est impossible de combiner un accusatif de première personne et un datif (22c):

- (22) a. Bernard nous vend au plus offrant.  
 ACC1pl
- b. Bernard le lui vend.  
 ACC.3sg DAT3sg
- c. \*Bernard nous lui vend.  
 ACC1pl DAT3sg

Le contraste entre le comportement des syntagmes argumentaux (qui ne sont pas soumis à de telles contraintes de cooccurrence) et les clitiques, de même que la ressemblance des clitiques du français avec les constantes morphologiques du basque, constituent donc un deuxième argument en faveur d'une analyse morphologique des clitiques.

---

<sup>10</sup> Pierre Lafitte (1978:294), dans sa «Grammaire du navarro-labourdin littéraire» (un dialecte basque) donne une forme de l'auxiliaire s'accordant avec un complément direct de deuxième personne et un datif. Je le cite:

«De nos jours, on ne comprendrait pas: "saldu ginderauzkon", *il nous avait vendus à lui*».

Le trou paradigmatique n'est donc pas dû au fait que la forme serait supplétive et improductive spontanément, mais bien à une interdiction purement arbitraire, de celles dont la morphologie regorge. Le paradigme est défectif, et ici s'arrête toute explication.

#### 4.1.3 Les modifications, les fusions et les absences des clitiques

Dans la section 3.1 de ce mémoire, j'ai pris position sur la phonologie telle qu'elle devrait être décrite. J'ai indiqué les raisons et les conséquences de cette prise de position. On se rappellera entre autres qu'aucun changement ne peut être qualifié de «phonologique» si on ne peut pas clairement montrer qu'une contrainte phonologique en est à l'origine. Le critère d'automaticité est essentiel: sans lui, toute notion de «ressemblance» servant à expliquer la relation morphologique entre deux 'allomorphes' ne peut être basée que sur la tradition ou la diachronie.

##### 4.1.3.1 Les clitiques sujets en québécois

En gardant cette position en tête, observons les faits suivants. Tout d'abord, je présente les faits concernant les clitiques sujets en québécois (Auger 1995:26-28 fait un survol semblable de plusieurs des faits qui suivent):

(23) a. Je suis / Chu

b. Je suis / chsuis [ʃsuis], [ʃʃʉi], \*[ʃy]

c. J'étais / Chtais / \*[ʃ(e)tɛ]

d. \*Je tais.

e. Chais pas si c'est vrai. Penserai pas, cependant, qu'il y en a beaucoup.

'Je ne sais pas si c'est vrai. Je ne penserais pas, cependant, qu'il y en a beaucoup'.

f. Ch'chais pas si c'est vrai. Ch'penserais pas, cependant, qu'il y en ait beaucoup'.

g. \*Ch'chu.

(24) a. Je vais y aller / Ma y aller

b. Je vais au magasin / \*Ma au magasin

(25) a. Il faut y aller / Faut y aller / \*Neige

b. Sont venus / \*Ont mangé / \*Mangent

c. \*Êtes venus / \*Es venu

(26) a. J'ai pas pu arriver à temps / \*J'ai pas [ parive ] / J'ai pas [ pa:rive ]

b. T'as faim [ tɔfẽ ]

Tous ces exemples montrent des cas où la forme du clitique sujet est conditionnée lexicalement. En (23a), le pronom «je» (prononcé [ ʃ ] devant une consonne sourde) est complètement disparu et assimilé au verbe lui-même. La preuve en est qu'en (23b), le verbe «suivre», qui a la même forme que «être» à la première personne du singulier du présent en français standard, ne peut pas être prononcé comme «chu». On ne peut donc pas attribuer la forme (23a) à une fusion du sujet «je» avec la forme «suis» (ni même avec une forme sous-jacente «chu», puisque le [ ʃ ] devrait alors être double, comme dans la deuxième forme phonétique présentée en (23b) pour le verbe «suivre»). L'absence du sujet ici est difficile à analyser syntaxiquement. En effet, «être» est le seul verbe (en plus de la forme du futur «ma» présentée en (24a)) qui perd systématiquement et obligatoirement son sujet à la première personne du singulier. La phrase en (23e) montre que d'autres verbes peuvent apparaître sans sujet à la première personne du singulier. Par contre, en (23f), l'ajout du sujet «je» (transcrit «ch») devant ces verbes est tout à fait grammatical. Dans le cas de «chais», le son [ S ] devient long, indiquant la présence du sujet. Cet allongement du [ S ] dans le verbe «chu» est tout à fait agrammatical. Le sujet est donc interdit avec le verbe «être» à la première personne du singulier. Considérer le clitique sujet comme une constante morphologique soumise à la variation arbitraire selon l'item lexical avec lequel il apparaît semble une bien meilleure solution dans ce cas-ci.

La même chose se produit en (23c). À ma connaissance, les faits de (23c) n'ont jamais été mentionnés dans la littérature. Ici, comme en (23a), le verbe et son «sujet» forment un bloc monolithique. En essayant de 'décomposer' cette forme, on obtiendrait un sujet, «ch», et un verbe, «tais», sans le «é» initial du français. Si ce [ e ] était présent, le sujet devrait être prononcé [ ʒ ], comme c'est le cas avec les autres verbes à initiale vocalique, comme en (27):

(27) J'étudie [ ʒetydʒi ]

Puisque le «é» n'est pas présent, la forme «décomposée» de (23c) devrait être (23d), qui est pourtant agrammaticale. Il faut donc conclure que le verbe en (23c) subit une

transformation qui ne peut être expliquée par la phonologie quand il est mis en contact avec un sujet de la première personne du singulier.

Un autre exemple de comportement morphologique des clitiques sujets se retrouve en (24). En québécois, on peut utiliser la forme [ mɔ ] comme auxiliaire du futur, là où le français standard utilise «je vais». (24b) montre que l'utilisation de [ mɔ ] ne peut correspondre qu'à l'auxiliaire du futur, jamais au verbe lexical «aller». Je dois cette observation à Auger (1995). Encore une fois, on ne peut pas supposer qu'une contrainte phonologique soit responsable du remplacement de «je vais» par «ma», puisque le même phénomène ne se produit pas avec le verbe lexical de forme identique.

(25a) montre qu'il est possible d'omettre le sujet explétif d'un verbe dans certains cas. L'agrammaticalité de «\*neige» montre que ce ne sont pas tous les sujets explétifs qui peuvent être absents. (25b) montre quant à lui que l'auxiliaire «être» peut apparaître sans clitique sujet, alors que ni l'auxiliaire «avoir» ni aucun autre verbe lexical ne le peut. (25c) montre que, même avec «être», ce n'est le cas qu'à la troisième personne du pluriel, les autres clitiques ne pouvant être omis<sup>11</sup>. Il n'existe évidemment aucune contrainte phonologique excluant les formes avec les sujets habituels du québécois. Une contrainte syntaxique serait tout aussi incapable de décrire cette absence de sujets, vu le caractère très localisé du phénomène. (26a) montre enfin que les [ y ] en fin de mot ne peuvent pas simplement tomber devant la voyelle initiale du mot suivant: il doit allonger cette voyelle. (26b) montre que ce n'est pas le cas du [ y ] de «tu», qui tombe sans allonger la voyelle du mot suivant et donc sans qu'on puisse

---

<sup>11</sup> On peut bien sûr ajouter à cette liste la première personne du singulier du présent de «être», déjà traitée plus haut.

l'expliquer phonologiquement.<sup>12</sup>

#### 4.1.3.2 Les clitiques compléments en québécois, en italien, en espagnol et en catalan

Les pronoms compléments du québécois, de l'espagnol et de l'italien subissent les mêmes types de changements. Je les classe ici en trois groupes distincts: les modifications, les fusions et les absences.

##### 4.1.3.2.1 Les modifications

Le terme «modifications» regroupe ici trois comportements différents des clitiques que je n'ai pas cru bon de séparer. Le premier se manifeste par le changement de forme d'un clitique selon l'identité de son hôte, comme dans les exemples québécois et français en (28) et (29), sans bien sûr que ce changement soit explicable phonologiquement.

(28) a. T' [ ã ] veux. (QUÉ)

b. Tu [ nn ] a besoin.

c. Six ans après / \*Six [ nn ] après.

d. I [ ã ] a repeinturé la porte / \*I [ nn ] ai repeinturé la porte

---

<sup>12</sup> J'aimerais ajouter à tous ces exemples un fait qui me semble assez intéressant: alors que tout le monde s'entend pour dire que la forme de base du pronom de première personne en français et en québécois est [ zə ] et que le schwa tombe en cours de prononciation, il semble que la forme de base soit en fait un simple [ z ]. L'argument est le suivant: si [ z ] était la forme phonologiquement réduite de [ zə ], on s'attendrait à ce que la forme longue avec schwa soit grammaticale dans tous les cas où on obtient normalement [ z ] en québécois. Il se trouve que le verbe «aller» a au Québec une forme différente du français standard à la première personne du singulier du présent: [ zvɔ ]. En 'décompressant' cette forme, on obtient une expression agrammaticale:

(i) \*[ zə vɔ ].

On pourrait peut-être attribuer la grammaticalité des formes avec [ zə ] à l'immense influence du français standard sur la langue québécoise.

Si on accepte cette hypothèse, la forme de l'imparfait du verbe «être» en (23c) doit alors être considérée comme parfaitement régulière.

(29) a. Je [ l ]'ai (FS)

b. Le hibou

(28a) et (28b) montrent que le pronom «en» du français a deux formes différentes<sup>13</sup> en québécois. Il n'y a pourtant aucune contrainte phonologique interdisant la séquence [ ãa ] entre deux mots, comme le montre (28c). À ma connaissance, personne n'a jamais noté le fait que le clitique «en» ne permet pas la variation de forme vue en (28b) quand il correspond au complément d'un nom, comme en (28d)<sup>14</sup>. (29a) est un exemple français: le clitique «le» devient [ l ] devant une voyelle, sans qu'aucune contrainte phonologique n'interdise la séquence [ lə ], comme on peut le voir en (29b) (voir Miller 1991:178).

Le deuxième groupe d'exemples montre des cas de modification de la forme d'un clitique lorsqu'il est en présence d'un autre clitique. (30), (31) et (32) sont tirés de l'italien, de l'espagnol et du catalan. (30a) et (30b) montrent la forme des clitics «ci» et «ne» en italien lorsqu'ils sont pris isolément. On voit en (30c) que lorsque les deux apparaissent ensemble, «ci» devient «ce». Encore une fois, il est impossible d'imputer cette variation à une contrainte phonologique, comme le montre (30d), tout à fait prononçable, malgré la séquence «cine». (31) fait la même démonstration avec le datif de troisième personne «le» en espagnol, qui devient «se» en présence de l'accusatif «lo»; un exemple semblable est présenté en (32) avec le datif de troisième personne «li» qui devient «hi» en présence de l'accusatif «m» en catalan.

(30) a. Ci vado spesso.  
           Y vais souvent  
           'J'y vais souvent'

---

<sup>13</sup> Il existe aussi la forme [ nã ], mais elle alterne librement, me semble-t-il, avec les deux autres.

(i) Pierre i [ nn ] a besoin / Pierre i [ nã ] a besoin  
 (ii) Pierre i [ ã ] parle / Pierre i [ nã ] parle

<sup>14</sup> Comme je l'ai mentionné précédemment, ce type de clitique, correspondant à un complément PP d'un NP, n'est pas utilisé en québécois. Par contre, la construction est connue par beaucoup de locuteurs plus familiers avec le français standard. Or, même pour ces locuteurs, la forme en [ nn ] en (28d) n'est pas grammaticale. Si la variation de forme était conditionnée par la phonologie du québécois, la forme en [ nn ] de (28d) devrait être tout aussi grammaticale pour les locuteurs qui connaissent cette structure.

b. Ne sono venuti molti.  
En sont venus beaucoup  
'Il en est venu beaucoup'

c. Ce ne sono stati molti.  
Y en a été beaucoup  
'Il y en a eu beaucoup'

d. Cinema  
'Cinéma'

(31) a. Si viene Pedro, le daré el libro  
Si vient Pedro, lui donnerai le livre  
'Si Pedro vient, je lui donnerai le livre'

b. Si Pedro quiere el libro, se lo daré.  
Si Pedro veut le livre, lui le donnerai  
'Si Pedro veut le livre, je le lui donnerai'

(32) a. En Pere li ha escrit una carta.  
Le Pere lui a écrit une lettre  
'Pere lui a écrit une lettre'

b. Al president, m' hi presentaré jo mateix  
Au président, me lui présenterai moi-même.  
'Au président, je me présenterai (à lui) moi-même'<sup>15</sup>

La troisième série d'exemples regroupe les transformations qui s'opèrent dans la forme du clitique selon son positionnement par rapport à son hôte. Comme on l'a vu dans la section 1.1 (voir les exemples (8) et (9) du chapitre un), la morphologie verbale détermine le positionnement du groupe de clitics par rapport au verbe. Ainsi, un verbe créé par une stratégie de formation de l'impératif précédera ses clitics, alors qu'un verbe indicatif les

---

<sup>15</sup> Noter que l'impossibilité de traduire cette suite de clitics du catalan par une suite de clitics en français montre que les contraintes de cooccurrence sont différentes et arbitraires d'une langue à l'autre.

suivra. À son tour, ce positionnement détermine la forme qu'auront les clitiques<sup>16</sup>. Les exemples en (33) illustrent ce phénomène en québécois:

(33) a. I [ mæI ] donne.

b. Donne- [ mwele ]

Évidemment, la phonologie est impuissante à décrire ces alternances. La syntaxe aurait bien du mal à le faire aussi: en effet, il faudrait concevoir un mécanisme permettant d'engendrer des clitiques sous une forme ou sous une autre, dépendant de la position linéaire dans laquelle ils se déplaceraient (si on défend une analyse par mouvement); ou pire encore, il faudrait engendrer des formes différentes pour les clitiques dépendant des mouvements que ferait *le verbe* (par exemple, engendrer un clitique de la forme «moi» en prévision du fait que l'impératif se déplacerait devant lui en passant à la structure de surface); ou alors engendrer des formes différentes dépendant de leur position linéaire dans la phrase, ce qui est contraire à tous les principes d'une grammaire qui prétend découvrir l'organisation interne des phrases se cachant derrière la simple linéarité.

Encore une fois, tous ces types de modifications de la forme des clitiques échappent au pouvoir de la syntaxe: celle-ci ne pourrait les expliquer sans devenir lexicalisante. Puisque la phonologie est tout aussi impuissante à expliquer ces variations de forme, on doit conclure que c'est la morphologie qui les produit (ce qui est conforme à la vision que tout le monde a de ce module linguistique: le domaine de l'arbitraire).

#### 4.1.3.2.2 Les fusions

Un autre cas intéressant dans le comportement des clitiques est ce que j'appellerai la «fusion» des clitiques. Le terme n'est pas idéal, puisqu'il donne l'idée d'une opération, peut-être phonologique, peut-être syntaxique, regroupant *deux* unités en une, alors que je crois qu'il

---

<sup>16</sup> Je prétends ici que c'est le positionnement qui façonne le clitique, mais ce n'est qu'une analyse temporaire. En effet, quand il sera admis que les clitiques font partie intégrante des verbes auprès desquels ils apparaissent, une stratégie de formation de mot adéquate sera suffisante pour en décrire la forme, sans faire référence à un quelconque positionnement. Par exemple, une stratégie engendrera un verbe à l'impératif avec une constante morphologique de la forme «moi» placée linéairement après la variable, et c'est tout ce qu'il y aura à dire.

n'y a jamais eu *deux* unités au départ. Je le conserverai tout de même, parce qu'il met en relief le problème qu'aura la syntaxe à les traiter (de telles «fusions» sont clairement impossibles en syntaxe).

Regardons les faits.

- (34) a. J'ai donné un cadeau à mon ami  
 b. \*J'ai donné X (où X = un cadeau, à mon ami)  
 c. Je le lui ai donné (FR)  
 d. J'i ai donné (QUÉ)

En (34a), on a une phrase avec un verbe ditransitif. En (34b), j'illustre le fait qu'il est impossible de remplacer ces deux compléments par une seule expression qui renverrait à ces deux arguments en même temps. En français standard, il est tout aussi impossible de le faire avec les clitiques: les deux arguments correspondent à deux clitiques. Mais en québécois, la situation tranche radicalement avec la syntaxe normale. Pour tous les locuteurs, il est clair qu'en (34d), le clitique «i» renvoie bel et bien aux deux arguments présents dans la phrase (34a), c'est-à-dire que «i» signifie «un cadeau, à mon ami». Une telle correspondance entre un seul 'mot' (dans ce cas-ci, un seul phonème) et deux arguments est impossible en syntaxe. Par contre, il est fréquent en morphologie qu'un seul 'morphème' renvoie à plusieurs significations. Par exemple, en (35), la seule différence phonique entre l'adjectif de gauche et celui de droite est la constante morphologique «o» d'un côté et «i» de l'autre. Pourtant, les deux formes se distinguent à la fois par le genre et le nombre.

- (35) Bella - Belli (ITA)  
 Beau-FÉM-SG Beau-MASC-PL

- (36) \*Bell + [ o + i ] → Belli  
 Beau + MASC + PLUR

Ce type d'«agglomération» de sens est typique de la morphologie. Comme (36) est impossible, entre autres parce qu'aucune contrainte phonologique ne force à fusionner «o» et «i», de même je prétends que le clitique «i» en québécois n'est pas issu de la fusion de «le» et «lui», mais engendré comme tel, en tant que constante morphologique.

#### 4.1.3.2.3 Les absences

Ce que j'appelle «absences» se rapproche beaucoup des «fusions» de la section précédente. Alors que les fusions manipulaient *deux* arguments pour les rendre par *un seul* clitique, les «absences» ne manipulent qu'*un seul* argument pour ne le rendre par *aucun* clitique.

Les absences existent entre autres en espagnol. Comparons (37a) et (37c).

- (37) a. - Como manzanas.  
'Je mange des pommes'.  
  
b. - ¿Verdad? ¿Comes manzanas?  
'Vraiment? Tu manges des pommes?'  
  
c. - Si, como.  
'Oui, j'en mange'.

(37a) comprend un complément d'objet direct. La réponse donnée par le locuteur en (37c) ne signifie pas 'oui, je mange' comme en français, où l'action de manger, quand elle n'est pas suivie d'un complément, est prise comme générique, c'est-à-dire non spécifique quant à la nature de l'objet mangé, mais bien 'j'en mange'. Comme on le voit, la traduction exacte du sens de (37c) nécessite un clitique. Notons que le sens général qu'on retrouve dans 'je mange' existe aussi en espagnol:

- (38) En general, como in casa.

Prétendre que le clitique «i» remplaçait les deux arguments et assurait ainsi le respect du Principe de projection en (34d) paraissait déjà étrange. En (37c), l'impossibilité d'une telle analyse est encore plus flagrante. En effet, si un argument pouvait être remplacé par une «absence», le Principe de projection n'aurait plus aucune valeur (des cas comme (38), différents, font exception à cette règle). Pourtant, «como», sans subir aucun changement de forme, peut être interprété comme ayant un complément précis, sans que cet argument apparaisse phonétiquement. Comment régler ce problème? Syntactiquement, c'est impossible. En morphologie par contre, il est très courant de produire des formes reliées morphologiquement sans que ne soit ajoutée aucune constante morphologique. Plusieurs appellent ce phénomène

«conversion» ou «affixation zéro». Je l'appelle simplement «stratégie de formation de mots de la forme (39)»:

(39) / X / $\alpha$   $\leftrightarrow$  / X' / $\beta$

où ' est nul (ce qui est possible puisque  $\alpha \neq \beta$  (voir Ford, Singh & Martohardjono 1997:2)

Si on considère la cliticisation comme un phénomène morphologique, il est facile d'expliquer (37c). Pour l'instant, je laisserai cette explication au point où elle en est, mais j'y reviendrai plus loin, quand viendra le temps de choisir entre différents types d'analyses morphologiques.

#### 4.1.4 L'inversion du clitique sujet et du verbe en français, en québécois et en frioulan

En français standard, le clitique apparaît derrière le verbe dont il est le sujet dans une principale interrogative. Les exemples suivants illustrent ce phénomène.

- (40) a. Veux-tu plus qu'un droit de vote?  
b. Voulez-vous avoir votre mot à dire?

Si le clitique est absent dans la phrase affirmative, comme en (41a), il apparaîtra tout de même dans l'interrogative, en cooccurrence avec le sujet nominal, comme en (41b).

- (41) a. Joël, François, Youmi, Ophélie, Charles-Olivier, Marc et Michel ont mangé de la molokheja.  
b. Joël, François, Youmi, Ophélie, Charles-Olivier, Marc et Michel ont-ils mangé de la molokheja?

Alors qu'en anglais par exemple, les sujets nominaux se comportent comme les pronoms en subissant eux aussi l'inversion (comme en (42a)), ce n'est pas le cas en français (comme le montre (42b)):

- (42) a. Does Josephine affricate the t's and d's in Quebec French? (ANG)

AUX Josephine affriquer les «t» et les «d» du français québécois?  
 'Joséphine affrique-t-elle les «t» et les «d» du français québécois?'

b. \*A François appris l'allemand pendant son séjour en Allemagne? (FR)

Rizzi et Roberts (1989:10) proposent la structure suivante pour la phrase en (41b) (notons qu'ils ne précisent pas la position du sujet lexical):

(43) Joël, François...  $C^{\circ}[ \text{ont}_{t_j}\text{-ils}_i \text{IP}[ t_i \text{I}^{\circ}[ t_j \text{VP}[ t_i \text{V}^{\circ}[ t_j \text{ mangé de la molokheja ]]]]] ] ] ]$ ?

Comme on le voit dans cette structure, les cas de redoublement du sujet nominal avec un clitique en français standard sont expliqués syntaxiquement. La position postverbale du clitique résulte du mouvement de l'auxiliaire sous  $C^{\circ}$ . Pour expliquer l'agrammaticalité de (42b), Rizzi et Roberts (1989:5) prétendent qu'en français, le mouvement de l'auxiliaire de  $I^{\circ}$  à  $C^{\circ}$  détruit le contexte d'assignation du Cas abstrait au NP sujet (mais pas en anglais). Quant au clitique en (41b), il obtiendrait son cas par 'incorporation' dans le verbe. Je traduis Rizzi et Roberts (1989:5):

« (...) l'obligation pour les NP d'être associé à une marque de Cas. Cette association peut être obtenue de deux manière différentes: le NP peut se voir attribuer un Cas par une tête quelconque (c'est-à-dire le noeud  $I^{\circ}$  pour le Cas nominatif - mon commentaire), ou alors par incorporation avec une tête portant les traits de Cas ( c'est-à-dire le verbe ou l'auxiliaire ayant passé par  $I^{\circ}$  et ayant ramassé ces traits en cours de dérivation - encore mon commentaire)».

Un premier problème ici consiste en la non-disponibilité des traits en question. Généralement, quand une tête se voit attribuer des traits en passant par une position quelconque, ces traits ne sont plus disponibles pour des opérations ultérieures impliquant d'autres éléments (voir par exemple Kayne 1989, qui prétend que le noeud  $I^{\circ}$  monte avec le verbe dans  $C^{\circ}$ , forçant tous les clitiques à faire de même, quitte à ne plus avoir de position où s'accrocher s'ils restaient derrière, vu la *disparition* de la position  $I^{\circ}$ ; voir de la même manière l'attribution des marques de temps au verbe lors de son passage dans la tête des différentes projections fonctionnelles). Dans le cas qui nous intéresse, le verbe s'est emparé des traits de Cas en passant dans le noeud  $I^{\circ}$ . C'est ainsi qu'en s'incorporant au verbe, le clitique peut recevoir son Cas. Pourtant, le noeud  $I^{\circ}$  continue malgré tout à assigner le Cas nominatif au NP.

Cette analyse pose aussi des problèmes descriptifs de taille. Tout d'abord, elle n'explique pas l'impossibilité de la phrase suivante en français standard:

(44) \*Nous avons-nous tout ce qu'il nous faut?<sup>17</sup>

En effet, puisque Rizzi et Roberts(1989:9) considère le «il» dans les interrogatives comme un pronom explétif pouvant alterner avec «elle» selon le genre<sup>18</sup>, qu'est-ce qui empêche de considérer aussi le «nous» postverbal comme un explétif engendré dans la position de spécificateur de IP, tandis que le «nous» préverbal serait engendré dans le spécificateur de VP et bougé par la suite dans la position suggérée par Rizzi (c'est-à-dire à l'intérieur de CP)?

Mais plus grave encore est le fait que l'inversion syntaxique du sujet et du verbe (ou du sujet et de l'auxiliaire) devrait être d'application générale, c'est-à-dire aveugle à l'identité lexicale des éléments manipulés par ces transformations. Alors que les phrases en (40) sont tout à fait correctes et s'inscrivent bien dans une théorie à la Rizzi, les phrases en (45), (46) et (47) posent un sérieux problème à une analyse syntaxique de l'inversion. Voici d'abord la première série d'exemples, tirés du français.

- (45) a. Peux-tu / Pouvez-vous (FR)  
 b. Puis-je (je puis) / \*Peux-je (je peux)  
 c. \*Veux-je / \*Réponds-je  
 d. Mange [ til ] vs [ il ] mange / A [ til ] vs [ il ] a

(45) montre que l'inversion du sujet et du verbe en français n'est pas aveugle à l'identité lexicale des éléments manipulés: alors qu'on peut produire (45a) sans problèmes avec le verbe «pouvoir», la même chose n'est pas vraie en (45b): l'inversion ne peut

---

<sup>17</sup> Elle pourrait par contre prédire les cas de surcorrection observés dans le français standard parlé au Québec dans des contextes très formels:

(i) Vous avez-vous terminé?

Je prétends que cette structure est à rapprocher du redoublement du clitique dans les interrogatives en frioulan, que je présenterai plus loin.

<sup>18</sup> Pronom explétif engendré dans une position non-argumentale, mais qui varie en genre et qui, de plus, est coïncidé avec le NP auquel il correspond... Ce comportement est plutôt étrange pour un explétif.

s'appliquer qu'avec une forme spéciale du verbe «pouvoir» au présent, «puis», alors que la forme «peux» est pourtant la plus utilisée dans les affirmatives. (45c) montre que certains verbes n'ont pas de telles variantes permettant l'inversion. (45d) montre que le clitique suivant le verbe est différent du clitique le précédant: le clitique de la troisième personne du singulier est [ il ] quand il précède le verbe, mais [ til ] quand il suit un verbe se terminant par une voyelle.

L'argument décisif pour cesser de considérer le [ til ] comme un sujet syntaxique inversé vient de Morin (1985:796), qui montre que le [ til ] et le [ tɛl ] peuvent s'accorder en genre avec le clitique objet direct plutôt qu'avec le sujet lexical. Son analyse montre que le [ til ] et le [ tɛl ] sont des marques morphologiques d'accord du verbe avec le complément d'objet direct ou le sujet, selon le cas. Je reprends son exemple ici en (46b) pour [ tɛl ]. (46a) illustre le même phénomène avec [ til ] (Yves-Charles Morin, communication personnelle).

(46) a. La fumée le gêne-t-il?

b. Cela la gêne-t-elle?

Morin

La deuxième série d'exemples vient du québécois et du frioulan.

(47) a. Peux-tu? / Voulez-vous? (QUÉ)

b. \*Peux-je / \*Vient-il? / \*Peut-on / \*Veulent-ils

c. o finiš / a finiš / a finišin (frioulan)  
je finis / elle finit / ils finissent

d. finišio? / finišie? / finišino?  
finis-je? / finit-elle? / finissent-ils?  
'est-ce que je finis?' / 'finit-elle?' / 'finissent-ils?'

Les exemples en (47a) et (47b) montrent qu'en français québécois, l'inversion n'est grammaticale qu'avec un clitique de la deuxième personne (je dois cette observation à Auger 1995). Aucune règle syntaxique ne pourrait rendre compte du caractère très local de ce phénomène.

Observons maintenant les faits du frioulan. Les exemples en (47c) et (47d), tirés de Faggin (1997:111, 162, 186), illustrent un phénomène semblable à celui déjà vu en (45d) à propos du français: les clitiques sujets du frioulan ont une forme différente selon qu'ils se trouvent devant («o», «a», «a») ou derrière («io», «ie», «o») le verbe. Faggin (1997), dans sa «Grammatica friulana», rend compte de ce fait en présentant les formes de la conjugaison affirmative et interrogative dans deux paradigmes différents.

Je conclus donc qu'un traitement syntaxique de l'inversion dans ces langues ne permet pas de rendre compte de la complexité des faits. Au contraire, une analyse morphologique des clitiques postverbaux semble s'imposer.

#### 4.1.5 Les contraintes lexicales

La cliticisation est également soumise à des contraintes lexicales. Ainsi, par exemple, il est possible de cliticiser le complément d'objet indirect d'un verbe comme «parler», alors que la même chose est impossible avec «penser». En italien, les deux cliticisations sont permises:

- (48) a. Je lui parle  
 b. \*Je lui pense.

- (49) a. Gli parlo.  
 Lui parle-1 sg  
 'Je lui parle'  
 b. Gli penso.  
 Lui pense-1 sg  
 'Je pense à lui'

Une règle syntaxique devrait normalement être aveugle aux items lexicaux qu'elle manipule. On est bien plus tentés de considérer l'agrammaticalité de (48b) comme un trou paradigmatique (ce qui relève de la morphologie) que de l'attribuer à une contrainte syntaxique (ce qui affaiblirait considérablement la syntaxe en la soumettant à des contraintes lexicales).

#### 4.1.6 La relation avec l'incorporation

Dans la section 3.3, j'ai proposé des arguments à l'encontre d'une approche syntaxique de l'incorporation. J'ai aussi évoqué la possibilité que la morphosyntaxe était inutile en linguistique, et que l'incorporation était un phénomène strictement morphologique. Or, il se trouve qu'il existe des parallèles frappants entre l'incorporation et la cliticisation. J'évoquerai ici les faits, en suggérant pour l'instant une analyse sommaire. Je reviendrai plus loin sur la façon de manipuler ces faits dans la théorie.

Comme on l'a vu plus tôt, l'incorporation se manifeste de différentes façons dans les langues du monde. Par exemple, en inuktitut, (50) est tout à fait grammatical, alors que (51) ne l'est pas.

- (50) sapangarsivuuq  
perle -achète ind.3sg  
'Elle achète une perle'
- (51) \*sapanngamik sapangarsivuuq  
perle-INST. perle-achète ind.3sg  
'Elle achète une perle'

En inuktitut, donc, il est impossible de réaliser, sous forme de complément, la variable de l'opération morphologique ayant permis de créer le verbe. En des termes admettant la structure interne du verbe à incorporation, on dirait que «l'inuktitut n'admet pas le redoublement de la tête incorporée».

Cet exemple rappelle les faits du français, où le redoublement du clitique objet est interdit.

- (52) a. Je le lis.
- (53) \*Je le lis le journal. (sans intonation particulière)

À côté de ces langues, il en existe aussi où la 'tête nominale incorporée' peut être doublée d'un complément nominal lexical. Voici les exemples du guilyak et de l'onondaga, présentés plus tôt:

- (54) təf-tox təvʏd (guilyak)  
'maison-dans maison-entrer'
- (55) Hati - hnek - aets                    o-v:ta:k-i? (onondaga)

3M.Pl.-liquide-ramasser Pre-sirop-Suf  
'Ils ramassent du sirop d'érable'

Il se trouve qu'il existe aussi des langues où le clitique objet peut être doublé sans intonation particulière, entre autres dans plusieurs variétés d'espagnol ou en français pied-noir.

(56) a. La vimos a Juanita. (espagnol)

b. Je t'aime à toi. (français pied-noir)

On observe aussi dans les langues à incorporation des contraintes lexicales importantes, qui varient d'une langue à l'autre. Par exemple, Baker (1996:334, note 25) montre que, dans certains contextes, le mohawk ne permet d'incorporer que certaines têtes bien précises, et pas d'autres. La cliticisation en français est elle aussi soumise à des contraintes lexicales (voir les faits en (48)).

Un fait intéressant: en inuktitut, l'incorporation est permise seulement avec un certain nombre de mots. Par contre, quand un de ces mots-là se présente, l'incorporation est obligatoire. Le parallèle avec le français est intéressant: la phrase (57) est agrammaticale avec le pronom fort. La version cliticisée est obligatoire, comme en (58).

(57) \*Je parle à toi (sans intonation spéciale)

(58) Je te parle.

Il existe tout de même des différences notables entre l'incorporation et la cliticisation. Alors que la première ne s'applique jamais aux sujets des verbes (voir la section 3.3.4.1), la seconde le permet tout à fait librement, en autres en québécois.

(59) Marc i s'en va en Italie.

Baker et Hale (1988) font remarquer que l'incorporation d'un sujet n'est possible que si ce sujet est pronominal. Cette observation devient non pertinente si on rapproche la cliticisation du phénomène de l'accord. La marque d'accord indique la personne grammaticale qui fait l'action dans un cas précis, alors que 'l'incorporation' d'un sujet donne un sens particulier au verbe en fonction du référent qui le réalise, ce que j'ai démontré être sémantiquement impossible en 3.3.4.1.

Pour le moment, il est permis d'envisager la chose suivante: si on accepte que l'incorporation est un phénomène morphologique complètement indépendant de la syntaxe, et que la cliticisation se rapproche assez de l'incorporation pour permettre de croire que les deux phénomènes sont reliés, alors cette comparaison constituera un argument de plus pour une analyse morphologique des clitiques. Pour ce faire, je devrai explorer davantage les enjeux posés par l'élimination de la morphosyntaxe - puisque c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on envisage ces deux phénomènes - l'incorporation et la cliticisation - comme purement morphologiques. Je traiterai de cette problématique en 4.3.

#### 4.2 Deux analyses morphologiques possibles

Dans un premier temps (chapitre deux de ce mémoire), j'ai démontré non seulement que la plupart des arguments utilisés pour justifier une analyse syntaxique étaient insuffisants, mais aussi qu'ils perdaient toute leur force dans des théories qui essayaient de concilier la grande diversité des arguments, entre autres dans la version de Sportiche (1992). Puis, dans la section 4.1, j'ai présenté tout un ensemble de faits que même des théories conciliatrices comme celle de Sportiche ne peuvent pas du tout expliquer. Ces nouveaux arguments militaient pour une analyse morphologique des clitiques.

À ce stade, même s'il reste encore quelques problèmes non résolus (je pense entre autres au fait que certains clitiques peuvent être attachés à des verbes dont ils ne sont pas un argument), je vais considérer le statut morphologique des clitiques comme admis. À mesure que j'avancerai vers la fin du chapitre trois, je répondrai aux dernières objections quant à ce statut, mais je le tiens tout de même pour acquis à partir de maintenant.

La question qui devient pertinente, maintenant que le statut morphologique des clitiques est admis, est la suivante: si les clitiques sont des marques morphologiques, doivent-ils pour autant tous recevoir une description uniforme? On pourrait répondre que non. Par exemple, les clitiques sujets du québécois, qui peuvent être doublés d'un syntagme nominal, pourraient mériter un traitement différent des clitiques objets de la même langue, qui ne sont redoublés que dans des contextes pragmatiques particuliers. Dans la section 4.2, j'explorerai les deux traitements possibles des clitiques présentés par Auger (1995). Le premier (qui range certains clitiques, par exemple les sujets du québécois, dans la classe des marques d'accord)

semblera viable, tandis que le deuxième (qui donne aux clitiques objets du québécois le statut de suffixe argumental) sera clairement rejeté. En 4.3, je suggérerai une nouvelle approche qui non seulement rendra compte des clitiques objets en québécois, mais qui en plus rendra inutile la notion de marqueur d'accord temporairement acceptée en 4.2 pour les clitiques sujets. On verra que cette approche fera une distinction nette et tranchée entre la syntaxe et la morphologie: j'affirmerai qu'il n'existe pas d'étape intermédiaire dans l'évolution d'un mot où celui-ci est à la fois manipulé par la syntaxe et la morphologie. Une des conséquences de cette analyse sera évidemment l'élimination de la morphosyntaxe en tant que module linguistique.

#### 4.2.1 Certains clitiques seraient des marques d'accord

Tout d'abord, il est utile de rappeler la distinction entre marque d'accord et affixe argumental.

Auger (1995) se range derrière Ferguson et Barlow (1988, 1) pour définir les marques d'accord. Je traduis:

« Un élément grammatical X s'aligne sur un élément grammatical Y dans l'expression de la propriété Z, dans une configuration grammaticale quelconque ».

Elle ajoute que le terme «marqueur d'accord» sera réservé aux «éléments qui permettent la cooccurrence de l'élément grammatical et de l'argument avec lequel ces éléments marquent l'accord» (voir Auger 1995:47). Par cette précision, elle fait la distinction entre une marque d'accord et ce qu'elle appelle «affixe argumental».

En d'autres termes, un élément ne sera considéré comme un marqueur d'accord subjectal ou objectal que s'il n'est pas en distribution complémentaire avec l'argument auquel il est associé. Autrement, cet élément est un affixe argumental, c'est-à-dire un élément ayant clairement un statut morphologique, mais tenant en même temps le rôle d'argument. Cette définition de l'affixe argumental implique l'existence d'un module morphosyntaxique dont je nie la pertinence. Je reviendrai là-dessus en 4.2.2. Pour l'instant, observons le comportement des clitiques de quelques langues à la lumière de la définition du marqueur d'accord.

Il est clair que les clitiques sujets du québécois et ceux du français populaire sont en cooccurrence avec les arguments auxquels ils correspondent, et que ces mêmes arguments ne

sont pas en position disloquée (pour un survol des arguments sur ce point, voir Auger 1995:41-42). Ce fait semble difficile à contester, sauf peut-être sur un point: leur comportement dans les relatives. En effet, il semble que pour bien des locuteurs, il ne soit pas nécessaire de répéter les marques d'accord subjectal sur le verbe d'une relative. L'exemple suivant illustre cette affirmation:

(60) L'homme qui est venu nous voir, i'a dit que tout allait ben aller.

Ici, le verbe «être» n'est pas précédé du clitique sujet. On s'attendrait pourtant à ce qu'il le soit, puisque les marques qui sont traditionnellement reconnues comme des marques d'accord apparaissent sur les verbes des relatives:

(61) Les plantes qui grandissent pas vite, c'est peut-être pasqu'i manquent de soleil.

«Grandissent» porte la constante morphologique [ is ], traditionnellement considérée comme une marque d'accord, assignée à la troisième personne du pluriel de certains verbes français. Or, le clitique sujet, supposée marque d'accord, est absent. Comment expliquer ce contraste entre les deux?

On peut tout d'abord préciser qu'à côté des phrases (60) et (61), produites par plusieurs locuteurs, on retrouve aussi (62a) et (62b), produites par d'autres locuteurs (les exemples sont tirés des corpus consultés par Auger 1994:80):

(62) a. C'est nous-autres les auxiliaires-bénévoles qu'on a acheté ça.

b. C'est toi que t'avais un trouble sur ton auto, hein?

Auger (1994:79) parle d'une locutrice qui produisait les clitiques sujets dans 58% de ses relatives. Ce chiffre exclut toutes les relatives où il est impossible de déterminer avec certitude si la forme produite correspond au pronom relatif «qui» prononcé [ ki ] ou au complémentateur suivi du clitique sujet, «qu'i», prononcés aussi [ ki ]<sup>19</sup>. J'illustre cette

---

<sup>19</sup> Cet ensemble comprend toutes les relatives dont l'antécédent est de la troisième personne du singulier ou du pluriel, au masculin (voir Auger (1994:79, note 27). J'ajouterai à cette liste la troisième personne du pluriel au féminin, dont le clitique sujet correspondant est aussi prononcé [ i ] par beaucoup de locuteurs.

Pour une revue des arguments au sujet du «qui» analysé comme un complémentateur et un clitique (qu'i), voir Auger (1994:79-84).

ambiguïté en (63). En (63a), on a affaire au pronom relatif «qui», qui ne varie pas selon le genre de l'antécédent. En (63b), le complémenteur n'est pas «qui» mais «que», suivi du clitique sujet. On voit le changement de clitique selon le genre de l'antécédent.

- (63) a. C'est mon gars qui voulait faire ça / C'est ma fille qui voulait faire ça.  
 b. C'est mon gars qu'i voulait faire ça / C'est ma fille qu'a voulait faire ça.

Il existe donc un groupe de locuteurs du québécois pour qui l'utilisation des clitics en tant que marques d'accord semble assez certain, même dans les relatives. Mais qu'en est-il des autres locuteurs de cette langue, qui n'utilisent pas les clitics sujets dans les relatives? Peut-on continuer à prétendre que les clitics sujets sont des marques d'accord dans leur grammaire? Je prétends que oui.

Pour expliquer et justifier ma position, je vais présenter quelques faits concernant d'autres marqueurs d'accord, dont le statut est mieux établi et universellement accepté. En (64), j'expose les faits pertinents de l'italien. En (65), je donne leur équivalent en français standard. En (66), je les traduis en québécois.

- (64) Sono io che ho preparato la cena.  
 'être-1sg moi que AUX-1sg préparé le souper'.  
 'C'est moi qui ai préparé le souper'

- (65) C'est moi qui ai préparé le souper  
 moi-1sg AUX-1sg

- (66) C'est vous-autres qui a préparé le souper.  
 vous-autres-2pl AUX-3sg

En (64), on voit que l'italien utilise toutes les marques d'accord sur le verbe, peut importe dans quel contexte : le verbe de la relative est à la première personne du singulier, comme le verbe de la principale. La phrase (65) du français est identique à l'italien: le verbe s'accorde en personne et en nombre avec son antécédent.

En (66), on voit que le québécois se comporte différemment. En effet, dans la relative, l'accord de l'auxiliaire n'est pas obligatoire (en fait, il est à peu près toujours inexistant dans ce type de relatives, ce qui va à l'encontre de l'affirmation de Jaeggli (1982:55, note 10), qui prétend que les clitics se distinguent des marqueurs d'accord par le fait qu'ils sont optionnels

alors que les marqueurs d'accord sont obligatoires). Pourtant, personne (parmi les défenseurs de la notion de 'morphème') ne remettrait en question le statut de marqueur d'accord du 'suffixe' de deuxième personne du pluriel, qui apparaît sur l'auxiliaire quand il se trouve dans une principale, comme en (67):

(67) Vous avEZ préparé le souper.

C'est donc que l'absence des clitiques sujets *dans les relatives* ne doit pas être utilisé comme contre-argument pour leur analyse en tant que marques d'accord. Si tel était le cas, on devrait aussi cesser de considérer le 'suffixe' «-ez» comme une marque d'accord en français.

Le statut de marque d'accord peut aussi être attribué aux clitiques sujets du frioulan. Selon Faggin (1997:110), «leur usage est strictement obligatoire».

(68) To barbe e tō agne a son vignûts a čhatânus.  
 Ton oncle pi ta tante i sont venus rencontrer nous.  
 'Ton oncle pi ta tante i sont venus nous rencontrer'.

Bonet (1995:67, note 6) rapporte que le redoublement du clitique datif est obligatoire pour beaucoup de locuteurs du catalan. Auger (1995:41-42) observe que le même phénomène est peut-être en train de se produire avec les datifs du québécois. Jaeggli (1986) décrit la même situation pour tous les dialectes de l'espagnol, Dobrovie-Sorin (1990) pour le roumain, et Cordin (1989) pour le trentino.

À cette liste des clitiques considérés comme des marqueurs d'accord, j'ajouterai les accusatifs de nombreux dialectes de l'espagnol, où la cooccurrence du clitique et de certains arguments nominaux est tout à fait grammaticale.

Tous ces clitiques sont donc considérés comme la manifestation de phénomènes d'accord, exactement parallèles aux constantes morphologiques traditionnellement acceptées comme étant des marques d'accord en français et dans les autres langues: les suffixes d'accord personnel du français et de l'italien, de même que toute la morphologie d'accord objectal du basque, par exemple.

Les marques d'accord étant les cas les plus simples à analyser, je ne m'y attarderai pas plus longtemps, et je passerai à l'analyse de ce que Auger (1995) appelle les «affixes argumentaux».

#### 4.2.2 Certains clitiques seraient des affixes argumentaux

Auger (1995:48) donne une liste de quelques affixes argumentaux, parmi lesquels on retrouve les marqueurs d'objets en français populaire et en québécois, ainsi que les pronoms clitiques en français standard (sujets, objets, etc.)<sup>20</sup>. Leur caractéristique est de ne jamais être doublés d'un argument nominal (sauf bien sûr dans des contextes pragmatiques particuliers).

L'expression 'affixe argumental' suppose qu'il s'agit d'affixes ayant conservé leur statut d'argument. Auger fait elle-même remarquer que ce rôle syntaxique attribué au morphème semble violer le principe disant que la syntaxe ne doit pas avoir accès à la morphologie (voir Chomsky 1970), mais elle règle assez rapidement la question en prétendant que les traits de l'affixe argumental 'percolent' au niveau du mot, d'où ils seraient accessibles à la syntaxe (elle renvoie le lecteur à Miller 1991 et Pollard et Sag 1994).

Je reste pour le moins sceptique devant cette explication.

---

<sup>20</sup> J'interprète ici l'expression «pronoms clitiques en français standard» comme comprenant aussi les clitiques sujets, même si Auger, quelques pages plus tôt (Auger 1995:37) donne explicitement un argument pour les traiter différemment de ceux du français populaire. Elle cite le cas suivant, où il est possible de ne pas répéter le clitique sujet dans une structure coordonnée:

(i) Je mange du pain et bois du vin.

Elle appuie son analyse sur Miller (1991:157 et 1992) qui maintient que «lorsque la répétition est obligatoire sur chaque élément coordonné, alors l'item en question est nécessairement un affixe et ne peut pas être un clitique postlexical» (ma traduction).

Peut-être (et même sûrement) que Miller a raison, mais il ne faudrait pas conclure pour autant que l'inverse est vrai, c'est-à-dire que la possibilité de ne pas répéter un élément quelconque dans une coordination permet de conclure à son statut non morphologique, puisque le contraire est facilement démontrable. Observons cet exemple du basque:

(ii) Neskak lau botila ekarri eta mahai gainean jartzen ditu. (King 1994:158)

Fille-Erg.sg quatre bouteille apporter et table dessus-lnes. mettre-PPrés AUX-Obj3pl-Suj3sg

Ici, seul le dernier verbe de la structure coordonnée a un auxiliaire qui porte les marques d'accords subjectal et objectal, de même que les marques de temps. La forme du premier verbe, «ekarri», est ce que King appelle la «forme du dictionnaire». Un phénomène très semblable se produit dans les langues papoues, où les verbes coordonnés prennent une marque dite «coordinative» au lieu des traits morphologiques habituels (Igor Mel'čuk, communication personnelle). La même chose est vraie de plusieurs langues bantoues, entre autres le bafia (voir Mel'čuk 1994:270). Tous ces cas de non-répétition d'une constante morphologique rappellent l'observation que j'ai faite dans la section 4.2.1 sur les relatives en québécois, où plusieurs constantes morphologiques peuvent être omises sur les verbes, de même que les exemples (11) et (12) au chapitre un, où la constante morphologique «mente» des adverbes espagnols était absente dans le premier adverbe d'une coordination, de même que le marqueur d'ergativité sur le premier sujet coordonné en basque.

Tout d'abord, cette 'percolation des traits', en plus d'être un moyen plutôt expéditif de régler un problème fondamental - l'ingérence de la syntaxe dans la morphologie -, donne aux verbes le pouvoir de 's'autosuffire': un verbe est engendré dans la phrase, avec les caractéristiques lexicales qui lui sont propres, parmi lesquelles son cadre de sous-catégorisation (c'est-à-dire la liste des compléments qu'il nécessite pour que la phrase formée soit grammaticale). Les verbes, engendrés sans arguments dans les phrases avec clitiques (n'oublions pas que le clitique, considéré ici comme un morphème, est engendré attaché au verbe dans la théorie d'Auger), extrairaient hors d'eux-mêmes les traits argumentaux requis par leur propre cadre de sous-catégorisation. Cette tentative de régler le problème ne règle rien du tout. En effet, que les traits argumentaux percolent ou ne percolent pas au niveau du verbe, ils restent toujours issus d'un 'morphème' appartenant à ce verbe. Autrement dit, qu'on le veuille ou non, l'explication de Miller et Auger ne peut faire autrement que de donner à la syntaxe l'accès à la morphologie: pour que les traits percolent, il faut qu'ils aient été stimulés à le faire par la syntaxe. Et notre problème n'est toujours pas réglé.

L'explication d'Auger et Miller s'insère encore moins harmonieusement dans une théorie comme la Morphologie à base de mots de Ford, Singh & Martohardjono (1997): en effet, il est inconcevable, pour une théorie qui nie toute structure interne au mot, d'imaginer qu'une 'partie' de ce mot puisse faire 'percoler' ses traits jusqu'au mot dont elle fait partie. Une telle hypothèse est donc tout à fait exclue.

Cette analyse pose d'autres problèmes encore. Par exemple, une théorie syntaxique comme celle du Gouvernement-liage doit, entre autres, décrire les contextes dans lesquels les différents éléments de la phrase sont réalisés (par exemple, les configurations requises pour l'assignation des rôles thématiques). Le traitement des clitiques comme affixes argumentaux rend impossibles toutes ces opérations. Dans le cas de l'assignation du rôle thématique, il est clair qu'on ne peut plus circonscrire les contextes requis dès l'instant où un verbe peut s'"autosatisfaire" devant le critère thématique.

Il existe aussi des arguments extrathéoriques allant à l'encontre de la notion d'affixe argumental. Un des arguments des partisans de l'analyse syntaxique des clitiques reste sans explication dans une analyse incluant des affixes argumentaux. En effet, comment expliquer que des clitiques se retrouvent greffés à des verbes dont ils ne sont pas des arguments? Je répète ici deux des exemples pertinents, déjà cités en (4) au chapitre deux:

(69) a. Il lui est resté fidèle (= fidèle à lui). (FS)

b. Il en a repeint la cheminée (= la cheminée de l'usine). (FS)

Si le rôle d'un affixe argumental est de répondre aux exigences d'un verbe qui nécessite, par exemple, un complément d'objet direct, quel peut bien être le rôle de «lui» et de «en» vis-à-vis des verbes auxquels ils sont greffés? En quoi leur présence auprès du verbe empêche-t-elle que celui-ci viole le principe de projection? Il n'y a évidemment aucune réponse satisfaisante à cette question dans une théorie où les traits d'un 'morphème' percolent au niveau du verbe pour satisfaire la sous-catégorisation de ce verbe. Il faudrait imaginer que le nom dont ce clitique est le complément déclenche, dans le verbe dont il est lui-même un complément, la montée des traits qui lui sont nécessaires. En plus de paraître très peu naturelle, cette solution pose un sérieux problème: l'idée de 'traits nécessaires' est difficile à appliquer à un nom, puisque les noms ne sont généralement pas des prédicats et n'ont donc à peu près jamais de complément obligatoire. Comment donc un objet sémantique (donc non prédicatif) pourrait-il rendre nécessaire la présence d'une clitique sur le verbe et entraîner la percolation de ses traits au niveau du verbe?

Clairement, la notion d'affixe argumental est insatisfaisante. Il faut donc envisager une nouvelle solution pour traiter les clitiqes qui ne sont pas des marques d'accord.

#### 4.3 Les clitiqes sont des constantes morphologiques dans des stratégies de formation de mots

Dans cette section, je suggérerai une analyse alternative inspirée de la Morphologie à base de mots de Ford, Singh et Martohardjono (1997).

##### 4.3.1 La présentation de l'analyse

Plusieurs linguistes (voir entre autres Chomsky 1981, Marantz 1984) prêtent aux 'morphèmes' la capacité de modifier l'environnement syntaxique des verbes. Les moyens varient selon la théorie choisie, mais ils partent toujours du même point de vue théorique: les 'morphèmes' peuvent influencer la syntaxe.

Par exemple, Marantz (1984) prétend qu'en se greffant à un verbe, le morphème antipassif rend le verbe incapable d'assigner le cas accusatif. Le résultat en est que le complément d'objet direct d'un verbe avec ce 'morphème', au lieu de recevoir le cas attribué normalement aux objets directs dans la langue en question, reçoit un cas oblique. Je donne en (70) un exemple de structure antipassive en mam, une langue de la famille maya, tiré de England (1983):

- (70) a. Ma ø-tzaj t-tzyu-ʔn Cheep ch'it. (mam)  
 REC 3sA-AUX 3sE-saisir-DIR José oiseau  
 'José a saisi l'oiseau'
- b. Ma ø-tzyuu -n Cheep t-ʔj ch'it.  
 REC 3sA-saisir-Antipassif José 3s-de oiseau  
 'José a saisi un/l'oiseau'

Chomsky (1981), malgré des différences techniques, attribue à certains affixes le même pouvoir sur la syntaxe.

Je me rangerai derrière ces linguistes à certains points de vue. Tout d'abord, il est clair qu'il existe une relation entre, par exemple, le morphème antipassif et le fait que le complément du verbe reçoive un cas oblique. Par contre, mon analyse divergera de la leur sur un point important: je prétends que ce n'est pas le 'morphème' en soi qui entraîne cette différence, mais tout simplement la stratégie de formation de mots en (71) qui a permis de créer le verbe en question<sup>21</sup>.

- (71) / Xʔn / VERBE TRANSITIF ↔ / Xn / VERBE ANTIPASSIF

Ce n'est donc pas le 'morphème' lui-même qui influence la syntaxe environnante, mais tout simplement l'insertion, dans la phrase, d'un verbe formé par une telle stratégie. Autrement dit, la phrase en (70b) a un complément au cas oblique pour la même raison que la phrase en (72) a un complément introduit par «à»: parce que le verbe le demande.

- (72) J'ai téléphoné à Marc.

---

<sup>21</sup> Encore une fois, la stratégie est simplifiée et peut-être inexacte, puisque je ne connais pas le fonctionnement de cette langue. Par contre, les traits pertinents y sont présents et suffisent à mon explication.

Notons que cette approche, qui retire au 'morphème' le pouvoir d'influencer la syntaxe, pour le donner à la stratégie de formation de mots, a un pouvoir descriptif plus grand. Par exemple, alors qu'une théorie à base de morphèmes doit se munir d'outils particuliers pour décrire la relation entre le nom en (73a) et le verbe en (73b) -une série de 'morphèmes zéros', ou alors une opération de 'conversion' faisant passer d'une forme à une autre sans ajout de morphèmes<sup>22</sup> - une morphologie à base de mots n'a qu'à postuler la stratégie (74):

(73) a.  $N[ \text{microwave} ]$  (ANG)  
'un four à micro-ondes'

b.  $v[ \text{microwave} ]$   
'micro-onder'

(74)  $/ X /_{\text{Nom}} \leftrightarrow / X /_{\text{Verbe}}$

(74) constitue une stratégie tout à fait ordinaire, où il n'y a simplement pas de constante morphologique. N'oublions pas que dans la Morphologie à base de mots, la constante n'est pas la morphologie: elle peut être présente dans une stratégie de formation de mots, mais la morphologie peut très bien se passer d'elle<sup>23</sup>.

Le verbe ainsi formé,  $/ \text{microwave} /_{\text{Verbe}}$ , est ensuite inséré dans une phrase où apparaîtront les arguments qu'il nécessite.

Cette analyse est essentiellement parallèle à celle brièvement discutée dans la section 3.3.4.5 pour l'incorporation. Dans la Morphologie à base de mots, un verbe à incorporation comme celui présenté en (75a) est créé par la stratégie de formation de mots en (75b):

(75) a.  $\text{sapangarsivuq}$

b.  $/ X /_{\text{abs.sg}} \leftrightarrow / X\text{sivuq} /_{\text{int.1/3sg}}$

---

<sup>22</sup> Ce qui tranche assez dramatiquement avec les bases de ces théories, qui stipulent que les 'morphèmes' sont la morphologie, et qu'une langue 'sans morphème' n'a pas de morphologie.

<sup>23</sup> Ainsi, il n'existe pas de 'langues sans morphologie' (Singh, communication personnelle).

À partir d'un nom à l'absolutif singulier, on forme un verbe dont une des propriétés est d'être intransitif. Encore une fois, ce ne sont pas les 'morphèmes' qui influencent l'environnement syntaxique du verbe, mais tout simplement la stratégie de formation de mots qui précise quelles sont les propriétés des verbes qu'elle forme.

Je suggère maintenant d'étendre cette analyse aux clitiques. Prenons par exemple le cas des clitiques objets du québécois. Selon l'analyse de Auger (1995), ce sont des affixes argumentaux. J'ai montré les problèmes qu'entraînait cette analyse. Observons comment la Morphologie à base de mots traiterait ce problème. Je propose la stratégie de formation de mots suivante pour les clitiques accusatifs et datifs du québécois dont les *référents* sont masculins et de la troisième personne du singulier:

(76) a. / X /<sub>V.Ditrans.</sub> ↔ / iX /<sub>V.Intransitif avec référents de 3<sup>e</sup> pers.sing</sub>

b. Je donne mon chat à mon voisin / J'idonne.  
donner-ditransitif / donner-intransitif

Dans cette analyse, le clitique objet n'est pas un argument du verbe «idonner», puisque «idonner» est un verbe formé par une stratégie de formation de mots produisant des verbes intransitifs (et n'ayant donc aucun argument interne), ce qui explique l'agrammaticalité de (77):

(77) \*J'i donne mon chat à mon voisin. (QUÉ) (sans intonation particulière)

Il est intéressant d'observer qu'à cet égard, le québécois se comporte exactement comme le chicheŵa décrit par Bresnan et Mchombo (1987). Dans cette langue, la marque d'accord objectal ne peut apparaître en cooccurrence avec le NP lexical. Les exemples suivants, tirés de Bresnan et Mchombo (1987:744), illustrent le phénomène:

(78) a. Njûchi zinálúma alenje.  
Abeilles AccordSubj-passé-mordre-ind. chasseurs  
'Les abeilles ont mordu les chasseurs'

b. \*Njûchi zináwálúma alenje.<sup>24</sup>  
Abeilles AccordSubj-passé-ACCORD OBJECTAL-mordre-ind. chasseurs

---

<sup>24</sup> Cette phrase pourrait être grammaticale si le complément «alenje» était en position adjointe. L'ajout de l'astérisque est de moi, à la lumière des explications de Bresnan et Mchombo.

'Les abeilles ont mordu les chasseurs'

«Wá» est clairement une constante morphologique ici, en plein coeur du verbe. On n'a évidemment pas affaire à un cas de cliticisation simple, purement phonologique. Par contre, Bresnan et Mchombo suggèrent une analyse où «wá» serait un pronom incorporé. Leur analyse est douteuse, surtout quand on sait que les formes des pronoms 'non-incorporés' et 'incorporés' sont très différentes (les exemples (13) et (15) de Bresnan et Mchombo 1987:749, où apparaissent des pronoms libres, permettent de comparer avec les formes 'incorporées' présentées dans leur tableau 1, à la page 744). Au bout du compte, l'analyse de Bresnan et Mchombo tient au fait qu'il y a distribution complémentaire entre la constante morphologique et l'argument. Ce n'est pas sans rappeler les faits du breton dans l'exemple (5) du chapitre un, où les marqueurs de personne du verbe apparaissent en distribution complémentaire avec les pronoms sujets (dont les formes étaient aussi très différentes)<sup>25</sup>. Encore une fois, on se demande comment la notion de 'ressemblance' peut bien être définie chez ces auteurs.

Donc, il semble que le québécois se comporte exactement de la même manière qu'une langue comme le chichewâ, où 'l'affixe argumental' morphologique est en distribution complémentaire avec l'argument nominal. On voit que rien ne s'oppose vraiment à une analyse morphologique des clitiques objets du québécois.

#### 4.3.2 Quelques avantages de cette analyse

Je suggère donc que les contextes où apparaissent les constantes morphologiques doivent être décrits par les stratégies de formation de mots, qui produisent par exemple des verbes intransitifs à partir de verbes transitifs (créant ainsi une distribution complémentaire entre

---

<sup>25</sup> Il se trouve des auteurs pour analyser les marqueurs de personne sur le verbe breton comme des pronoms incorporés. Baker et Hale (1990:295) présentent des phrases bretonnes où on observe une distribution complémentaire entre les NP sujets et les marqueurs de personne des sujets sur les verbes. Crucialement, ils prennent soin de ne pas montrer la forme du pronom sujet libre censé s'être incorporé dans le verbe, erreur que je m'empresserai de corriger ici. Le Besco (1997:63,75) donne la liste complète des pronoms personnels indépendants et celle des suffixes personnels du breton. La ressemblance entre ces formes est absolument nulle. On comprend mal comment, par exemple, le pronom indépendant de deuxième personne du singulier «te» pourrait bien devenir «ez» en s'incorporant, ou comment la pronom de troisième personne du singulier «eñ» pourrait bien s'incorporer sous forme de suffixe zéro.

le clitique - qui n'est que la constante morphologique impliquée dans la stratégie - et l'argument auquel il correspond).

On peut voir que cette analyse règle plusieurs problèmes. Tout d'abord, elle évite d'avoir recours à des procédés violant le principe de l'inaccessibilité de la morphologie par la syntaxe (comme la 'percolation des traits argumentaux' de Miller et Auger). En effet, dans mon analyse, le Principe de projection est respecté tout naturellement: par exemple, en québécois, «jelvois» («je le vois») est un verbe intransitif qui ne demande tout simplement pas de complément.

Ensuite, elle permet d'expliquer de façon tout à fait naturelle qu'un seul phonème / i / alterne avec les deux arguments «mon chat» et «à mon voisin» dans les phrases en (76b). Ici, pas besoin d'avoir recours à des 'règles phonologiques' (dont j'ai démontré la non-pertinence) pour fusionner des 'pronoms argumentaux': on a tout simplement affaire à une stratégie de formation de mots créant un verbe intransitif (ayant des référents masculins de la troisième personne du singulier) où apparaît une constante morphologique «i». C'est tout.

Un autre avantage (lié au précédent) est celui de pouvoir expliquer les «trous» dans l'utilisation des pronoms clitiques dans une langue comme l'espagnol. Je répète ici l'exemple donné en (37) dans ce chapitre:

- (79) a. - Como manzanas.  
'Je mange des pommes'.  
  
b. - ¿Verdad? ¿Comes manzanas?  
'Vraiment? Tu manges des pommes?'  
  
c. - Si, como.  
'Oui, j'en mange'.

Dans un cas comme (79c), le verbe, qui renvoie à un référent précis («des pommes»), n'a pourtant aucun clitique remplaçant cet 'argument'. La solution réside tout simplement dans une stratégie de formation de mots comme celle en (80), semblable à celle en (74) par le fait qu'elle ne contient aucune constante morphologique:

(80) / X / <sub>V</sub> Transitif ↔ / X / <sub>V</sub> Intransitif avec référent indéfini

De plus, une telle analyse permet de rendre compte de certains faits présentés au chapitre deux, en (48) (je répète les exemples en (81)):

- (81) a. Parlo a Gianni. (ITA)  
 'Je parle à Gianni'
- b. Gli parlo  
 'lui (datif) parle'
- c. Penso a Gianni. (ITA)  
 'Je pense à Gianni'
- d. Lo penso.  
 'le (accusatif) pense'

Les deux verbes «parlo» et «penso» demandent des compléments indirects en (81a) et (81c), mais les clitiques des phrases synonymes en (81b) et (81d) sont différents: datif en (81b) et accusatif en (81d). Une explication très simple de ce phénomène est la suivante: il existe en italien deux stratégies compétitrices pour former le même type de verbes: je les présente en (82):

- (82) a. / X /<sub>V.Transitif indirect</sub> ↔ / gliX /<sub>V.Intransitif avec référent de 3<sup>e</sup> pers.sing.</sub>
- b. / X /<sub>V.Transitif indirect</sub> ↔ / loX /<sub>V.Intransitif avec référent de 3<sup>e</sup> pers.sing.</sub>

On postulera ces deux stratégies de formation de mots à condition qu'on puisse montrer qu'il existe au moins un autre verbe se comportant comme «penso». Singh (communication personnelle) fait remarquer qu'il faut au moins deux paires de mots entretenant une relation formelle identique pour postuler une stratégie de formation de mots dans une langue. Si on ne trouvait pas une autre paire correspondant à (82b), il faudrait conclure que «penso» et «lopenso» sont deux formes non reliées morphologiquement. Ce n'est pas un problème. Les langues regorgent de mots reliés sémantiquement sans être reliés morphologiquement: tous les cas de 'supplétion' (terme qui ne signifie rien à l'intérieur de la Morphologie à base de mots) en sont des exemples. Ainsi, les formes «je suis» et «ils sont» du français standard ne sont pas reliées morphologiquement, puisque aucun autre verbe n'obéit à la stratégie de formation de mots (inexistante) suivante:

- (83) / Xɿ i /<sub>V1sgPrés</sub> ↔ / Xö /<sub>V3plPrés</sub>

### 4.3.3 L'extension de l'analyse

L'extension naturelle de cette réanalyse des 'affixes argumentaux' est son application aux clitiques qu'Auger (1995) range sous l'appellation de 'marques d'accord'. En effet, toutes les marques morphologiques sont des constantes morphologiques dans une stratégie de formation de mots, peu importe les contextes où apparaissent les mots formés par ces stratégies. Autrement dit, que la constante morphologique 'correspondant' à un objet direct accusatif apparaisse en cooccurrence ou en distribution complémentaire avec cet objet direct n'est d'aucune importance pour déterminer le statut de la constante. Cette information - la cooccurrence permise ou la distribution complémentaire - apparaîtra dans la stratégie de formation de mots (qui spécifie si le verbe formé est transitif ou non, par exemple). La constante présente dans ces stratégies conserve son statut, assez banal, de constante morphologique.

Comparons par exemple les clitiques objets du québécois, en distribution complémentaire avec l'argument nominal, et ceux des dialectes de l'espagnol qui permettent la cooccurrence avec l'argument nominal. Je montre en (84) la stratégie du québécois, et en (85) la stratégie de l'espagnol:

(84) a. / X /<sub>V.Trans</sub> ↔ / lX /<sub>V.Intrans.</sub> avec référent masc. de 3<sup>e</sup> pers.sing

b. Je l'vois

(85) a. / X /<sub>V.Trans</sub> ↔ / loX /<sub>V.Trans.</sub> avec objet direct masc. de 3<sup>e</sup> pers.sing

b. Lo vimos a Juan.  
Le-voyons à Jean  
'Nous voyons Jean'

Dans les deux cas, le statut du 'clitique' est le même: / l / et / lo / sont des constantes morphologiques dans une stratégie de formation de mots. Les contraintes de cooccurrence, elles, sont capturées par les traits du verbe produit par la stratégie de formation de mot: en québécois, le verbe est intransitif; en espagnol, il est transitif. La forme en québécois est produite en fonction des traits du référent, ce qui est tout à fait possible dans les langues naturelles, comme je l'ai montré à plusieurs reprises dans ce mémoire. Je répète ici quelques exemples pertinents:

- (86) a. Luigi è un portabagagli. Spesso li porta con fatica. (ITA)  
Louis est un porte-bagages. Souvent il les porte avec difficulté.
- b. Il va falloir [ PRO être vigilantes! ] (FR)
- c. Kanekwarunyu                      wa'katkahtho (mohawk)  
AccordObj.3sg.à pois.DIST PASSÉ-je-voir  
'J'en ai vu une à pois'

En ignorant les concepts de «marqueur d'accord» et d'«affixe argumental» - donc, en traitant sur un même pied toutes les constantes morphologiques, pour laisser aux stratégies de formation de mots le soin d'expliquer leur distribution -, je laisse assez de marge de manoeuvre pour englober d'autres constantes morphologiques qui échappent aux deux concepts de Auger (1995). Par exemple, Itier(1997:53) nous apprend qu'en quechua, la marque d'accord subjectal du pluriel peut ne pas apparaître sur le verbe si le sujet pluriel porte lui-même la marque du pluriel. L'exemple suivant illustre ce phénomène:

- (87) a. runakuna tusun (quechua)  
gens-PLUR danser-3SG  
'Les gens dansent'
- b. tusunku  
danser-3PLUR

Le sujet porte ici la constante morphologique «tuna» que peuvent facultativement porter les noms pluriels. Le verbe peut donc ne pas porter de marqueur d'accord en nombre, comme en (87a) (malheureusement, l'auteur ne spécifie pas si cette marque d'accord peut apparaître en cooccurrence avec la marque du pluriel sur le sujet). (87b) montre que la constante morphologique «ku» apparaît à la fin du verbe de la troisième personne du pluriel en l'absence d'un sujet portant la marque morphologique du pluriel. La constante «ku» n'est ni un marqueur d'accord (puisque'elle n'est pas obligatoire en présence d'un sujet pluriel) ni un affixe argumental - le 'pluriel' n'est pas un argument mais un trait particulier porté par un argument<sup>26</sup>. «Ku» apparaît sur les verbes à la première personne du présent (et forme ainsi la 'première personne du pluriel exclusif') et à la troisième personne. Aux autres personnes, la marque est différente. Mon analyse, qui n'attribue pas de fonction particulière aux constantes

---

<sup>26</sup> Au risque de me tromper, il me semble que Mel'čuk qualifierait ces marques morphologiques de «quasi-grammèmes». Pour une définition de ce concept, voir Mel'čuk (1993:302-303).

morphologiques et ne les différencie pas les unes des autres selon leur distribution, manipule ces faits sans difficulté.

Mon analyse a donc non seulement le mérite de traiter beaucoup plus naturellement ce que Auger (1995) appelle des 'affixes argumentaux', mais aussi de capturer et d'unifier ce phénomène et celui des marqueurs d'accord (et même d'autres phénomènes, comme on le voit avec le quechua) sous forme de simples constantes morphologiques. La différence entre ces deux types de 'clitiques' - la cooccurrence ou la distribution complémentaire avec l'argument nominal - est exprimée par les stratégies de formation de mots, qui ont justement la caractéristique de distribuer de tels traits aux éléments qu'elles manipulent.

#### 4.3.4 Une première analyse possible des clitiques greffés à des verbes dont ils ne sont pas un argument

Les clitiques greffés à des verbes dont ils ne sont pas un argument semblent présenter à toutes les analyses morphologiques des clitiques un défi de taille. Je répète ici les faits:

- (88) a. Jean le croit [ malade ] (= Pierre malade). (FR)  
 b. Il lui est resté fidèle (= fidèle à lui). (FR)  
 c. Jean la veut manger (= manger la pomme) (moyen français)  
 d. Il en a repeint la cheminée (= la cheminée de l'usine). (FS)

Avant de présenter cette première analyse, je tiens à rectifier la description faite de ces clitiques dans le titre de cette section. Tout d'abord, puisque mon analyse rejette le statut argumental des clitiques, il serait contradictoire de continuer à parler d'un sous-groupe de clitiques qui auraient la caractéristique de «ne pas être un argument du verbe auquel ils se greffent». Ensuite, puisque je prétends que les morphèmes n'existent pas, je ne peux pas non plus continuer à utiliser le verbe «se greffer» en parlant du clitique par rapport à son «hôte». Je reformule donc le titre de cette section comme suit:

- (89) Une analyse possible des stratégies de formation de mots où  $\alpha$  semble, à première vue, identique à  $\beta$ .

Je rappelle la forme des stratégies de formation de mot de Ford, Singh et Martohardjono (1997):

(90)  $/ X /_{\alpha} \leftrightarrow / X' /_{\beta}$

- où
- (i) X et X' sont des mots
  - (ii)  $\alpha$  et  $\beta$  sont des catégories morphologiques
  - (iii)  $\leftrightarrow$  indique une relation bidirectionnelle
  - (iv) X' est une fonction sémantique de X
  - (v) ' indique une différence formelle entre les deux éléments de l'opération morphologique
  - (vi) ' peut être nul ssi  $\alpha \neq \beta$

Reformulé autrement, (89) pose la question suivante: quel peut bien être le rôle d'une stratégie de formation de mots créant un verbe  $/ X' /$  à partir d'un verbe  $/ X /$ , si on n'observe aucune différence entre les catégories morphologiques  $\alpha$  et  $\beta$ ? Les exemples précédents ne posaient aucun problème de ce côté: (84) permettait de créer un verbe intransitif à partir d'un verbe transitif, alors que (85) formait un verbe transitif demandant un argument d'un certain type à partir d'un verbe transitif sans sélection particulière. Par contre, en (88d), le verbe «a repeint» demande un complément direct («la cheminée»), peu importe que le complément de «cheminée» (c'est-à-dire «de l'usine») soit cliticisé ou non. On aurait donc, à première vue, la stratégie de formation de mots suivante, tout à fait inutile, permettant de créer «en a repeint», verbe transitif, à partir de «a repeint», verbe transitif:

(91)  $/ X /_{V.Transitif} \leftrightarrow / \bar{a}X /_{V.Transitif}$

En y regardant de plus près, on note toutefois une différence entre les deux verbes. Dans le cas de «a repeint», on s'attend bien sûr à trouver un complément d'objet direct quelconque. Ce complément peut très bien avoir à son tour un complément, ou ne pas en avoir. Par contre, «en a repeint» demande aussi un complément direct, mais un complément direct *intransitif*. C'est-à-dire que la phrase suivante, où «en» fait référence au possesseur de la cheminée - et où «cheminée» est un complément *transitif* -, est agrammaticale:

(92) \*Il en a repeint la cheminée de la maison.

La stratégie de formation de mots en (91) devrait donc être modifiée de façon à engendrer un verbe transitif exigeant un complément d'objet direct n'ayant pas lui-même de complément - un complément d'objet direct intransitif<sup>27</sup>. La stratégie aurait la forme suivante:

(93) / X /<sub>V.Transitif</sub> ↔ / āX /<sub>V.Transitif avec complément intransitif</sub>

Il existe au moins un autre cas en français où une stratégie de formation de mots force un verbe à sélectionner un complément intransitif: il s'agit des cas de possession inaliénable où le possesseur est cliticisé.

(94) a. Jean rase la barbe de Pierre.

b. Jean se rase la barbe.

c. \*Jean se rase la barbe de Pierre.

Miller et Sag (1995:154-158) donnent une explication alternative de certains des phénomènes observés en (88), particulièrement pour (88b). Selon eux, le complément de l'adjectif n'apparaît pas dans la structure sous forme de complément de l'adjectif, mais plutôt sous forme de deuxième complément du verbe. Ainsi donc, le clitique greffé à «est» en (88b) modifierait bel et bien la catégorie morphologique du verbe, en soustrayant un de ses compléments.

Cette analyse complémentaire, bien qu'intéressante, est tout de même inutile si on adopte ma suggestion au sujet des stratégies de formation de mots permettant d'influencer la capacité d'un complément à sélectionner lui-même un autre complément: dans mon analyse, le 'clitique' greffé à «est» forcerait son attribut («fidèle») à devenir intransitif.

Mon approche, qui semble extrême, reflète tout de même le fait qu'un locuteur qui entend une phrase où le clitique «en» précède un auxiliaire s'attend à rencontrer un complément intransitif en cours de phrase (cette affirmation serait tout à fait juste si le «en» quantitatif n'existait pas en français). Par contre, elle pose des problèmes importants. Ainsi, je ne suis pas en mesure d'exclure la phrase suivante:

---

<sup>27</sup> Je dois cette idée à Luc Baronian (communication personnelle).

(95) \*Il en a rencontré Julie.

Tous ces exemples de clitiques qui 'se greffent à un mot dont ils ne sont pas un argument' demandent des ajustements plus ou moins grands à toutes les théories morphologiques. Je tiens tout de même à souligner que cette complication ne doit pas faire conclure à l'impossibilité de traiter les clitiques morphologiquement, puisqu'il existe, dans certaines langues, des 'morphèmes' qui ont un comportement exactement parallèle à celui des clitiques du français. Par exemple, la phrase en (88c), grammaticale en ancien français ainsi que dans plusieurs langues romanes modernes, montre un exemple de ce qu'on appelle «la montée des clitiques». Même si (88c) et (88d) ont des structures différentes (la phrase en (88d) est d'ailleurs encore grammaticale en français standard), elles partagent tout de même cette caractéristique commune de comporter un clitique 'attaché à un hôte dont il n'est pas un argument'. Ces deux exemples, selon les tenants de l'analyse syntaxique, militent contre une analyse morphologique des clitiques. Or, il se trouve qu'en basque, des éléments clairement morphémiques se comportent comme le clitique dans la structure en (88c) (les exemples sont tirés de King 1994:114):

(96) a. Txuleta bat jan nahi dut.  
Steak-SG un manger vouloir AUX-Obj3sg-Suj1sg  
'Je veux manger un steak'

b. Patatak jan nahi ditut.  
Patates-PL manger vouloir AUX-Obj3pl-Suj1sg  
'Je veux manger des patates'

(97) a. Liburu hau bukatu behar dugu.  
Livre ce finir devoir AUX-Obj3sg-Suj1pl  
'On doit finir ce livre'.

b. Liburu hauek bukatu behar ditugu.  
Livre ces finir devoir AUX-Obj3pl-Suj1pl  
'On doit finir ces livres'.

En (95a) et (96a), l'objet direct de «manger» et «finir» est à la troisième personne du singulier. L'auxiliaire de «vouloir» et de «devoir» présente un accord objectal de la troisième personne du singulier. On pourrait croire qu'il s'agit là de la forme par défaut, puisque le complément de ces deux verbes est une infinitive («manger un steak» et «finir ce livre»). Or,

quand le complément direct de «manger» et «finir» est au pluriel, comme en (95b) et (96b), l'auxiliaire de «vouloir» et «devoir» contient une marque d'accord objectal pluriel. Cet exemple, parallèle aux cas de «restructuration», démontre qu'il est tout à fait possible, pour un verbe, d'avoir une morphologie qui soit influencée par les arguments d'un autre verbe de la phrase, contrairement à ce que prétend Jaeggli (1982:55) dans la distinction qu'il faut entre les affixes et les clitiques. Je traduis:

«Les clitiques ne sont pas toujours attachés aux verbes auxquels ils devraient logiquement être attachés, par exemple, dans les causatives et dans les cas de restructuration. Les marqueurs d'accord subjectal, au contraire, ne peuvent pas se promener d'un verbe à l'autre. Ils n'ont pas la mobilité dont jouissent les clitiques. Cette caractéristique témoigne de la plus grande indépendance syntaxique des clitiques, par opposition aux marqueurs d'accord».

Le dernier argument syntaxique perd donc toute sa valeur avec cette observation.

Je voudrais noter en terminant que des exemples comme (88d) sont assez marqués en français et sont à peu près disparus en québécois (voir section 2.2.1.4, exemple (28b) et la discussion qui l'entoure). Ils ne sont peut-être qu'un résidu d'une époque où des phrases comme l'exemple (10) en 4.1.1.2 (que je répète ici en (97)) étaient encore grammaticales, et où les clitiques n'étaient pas régis par les mêmes contraintes qu'aujourd'hui<sup>28</sup>.

(98) \*Jean a promis de les bien faire.

#### 4.3.5 Le résumé et les implications de l'analyse des clitiques en tant que constantes morphologiques

Au chapitre un, je m'étais fixé le but de décrire les clitiques sujets et objets attachés aux verbes dans les langues romanes, en enlevant au clitique son statut intermédiaire entre le

---

<sup>28</sup> C'est-à-dire des résidus d'une époque où le français avait ce que Anderson (1992) et Miller (1992) appellent «une morphologie syntagmatique» plus importante. De la même manière, on pourrait en effet considérer le clitique en (i) comme étant une manifestation de la morphologie syntagmatique:

(i) Il en a repeint la cheminée (= la cheminée de l'usine). (FS)

J'ébaucherai au chapitre cinq une nouvelle approche pour traiter ces clitiques, basée sur la morphologie syntagmatique.

mot et le morphème. Avec cette analyse des clitiques en tant que constantes morphologiques, je crois avoir atteint ce but.

J'ai tout d'abord démontré que les arguments fondamentaux pour justifier une analyse syntaxique par mouvement n'étaient pas fondés (voir 2.2.1). Ce faisant, j'ai fait remarquer que même les arguments utilisés pour justifier une analyse syntaxique tout court perdaient toute leur force dès l'instant où une analyse syntaxique essayait de trop concilier les faits. Puis, après avoir pris position dans différents domaines linguistiques au chapitre trois, j'ai présenté en 4.1 les arguments qui, indépendamment des considérations syntaxiques, appelaient une analyse morphologique des clitiques. Par la suite, j'ai présenté une analyse morphologique typique qui tentait, avec plus ou moins de succès, de rendre compte des différences de distribution entre les clitiques (voir 4.2). Finalement, en 4.3, j'ai démontré qu'une analyse des clitiques en tant que constantes morphologiques permettait de les traiter de façon unifiée, en attribuant aux stratégies de formation de mots la capacité de modifier le cadre de sous-catégorisation des verbes qu'elles manipulent, ce qui est une caractéristique fondamentale de ce type de stratégies dans la Morphologie à base de mots.

Cette séparation nette entre la morphologie et la syntaxe offre une explication naturelle et simple à des phénomènes rendus inutilement complexes par beaucoup de théories. En tentant à tout prix de démontrer la présence d'arguments syntaxiques dans une phrase où le verbe est intransitif (comme par exemple dans la phrase en (84b)), sous prétexte que le calque transitif de ce verbe (c'est-à-dire «vois» par opposition à «le vois») a un argument, plusieurs théories morphologiques se donnaient une mission impossible: donner à la syntaxe le pouvoir de manipuler la morphologie sans violer la contrainte interdisant à la syntaxe de manipuler les 'morphèmes'. La contradiction semble claire une fois exprimée ainsi, mais c'est pourtant l'idée qui se cache derrière le module linguistique de la morphosyntaxe.

J'ai démontré en 3.3 que la morphologie était à même de rendre compte du phénomène de l'incorporation sans l'intervention de la syntaxe. C'était un premier pas vers l'élimination du module morphosyntaxique. Dans la section 4.3, j'ai montré que la morphologie avait le même pouvoir explicatif vis-à-vis la cliticisation. À ce stade-ci, il est permis de se demander quelle peut bien être encore l'utilité de la morphosyntaxe quand il est clair que la morphologie est assez riche pour expliquer une grande partie de faits apparemment syntaxiques. En d'autres

termes, quelle est l'utilité d'un module morphosyntaxique qui attribue à un 'morphème' (ou à sa trace dans le cas de l'incorporation) un statut argumental, alors que la morphologie possède une stratégie de formation de mots pouvant engendrer un verbe ne demandant aucun argument?

Avec Ford, Singh et Martohardjono (1997), j'ai démontré que la morphologie était à même d'englober les faits 'morphophonologiques' des langues naturelles. De la même manière, je prétends avoir démontré, par mon analyse des clitiques sujets et objets, que la morphologie peut aussi s'approprier le domaine de la morphosyntaxe (toujours avec Ford, Singh et Martohardjono 1997, qui traitaient, eux, d'incorporation).

Une nouvelle question se pose maintenant: mon analyse est-elle à même d'englober toutes les manifestations des clitiques dits «spéciaux» dans toutes les langues du monde, ou existe-t-il plutôt des cas où mon analyse reste impuissante, et où il serait nécessaire de continuer à utiliser cette notion? Le dernier chapitre de ce mémoire tentera d'élargir la discussion à ces autres clitiques qui pourraient échapper à mon analyse, notamment aux clitiques du serbo-croate, qui ont la caractéristique de pouvoir se greffer à n'importe quel mot, dans la mesure où celui-ci est le premier mot de la phrase, ou le dernier mot du premier syntagme de la phrase. On verra que, de façon assez intéressante, ces clitiques partagent des traits communs avec des unités dont on admet généralement qu'ils sont des 'morphèmes', notamment les marques casuelles du basque.

L'analyse suggérée aura des conséquences inattendues pour le module syntaxique dans les langues naturelles, entre autres dans la description des prépositions françaises, québécoises et italiennes, et dans l'analyse des interrogatives en québécois, en hongrois, en anglais et en polonais. Je m'inspirerai largement des analyses de Anderson (1992) et Miller (1992), qui militent pour une morphologie syntagmatique, tout en m'en distinguant à certains égards.

## CHAPITRE 5: LES NOUVELLES AVENUES

Le chapitre cinq constitue une tentative d'élargir mon analyse à un ensemble plus grand de clitiques, de même qu'à un ensemble de faits syntaxiques généralement analysés de façon très différente. Il est clair que des problèmes surgiront dans ce bref survol d'un si grand ensemble de phénomènes. Pourtant, je pense qu'il vaut la peine de présenter cette 'annexe' à mon mémoire dans la mesure où elle pose des questions nouvelles et ouvre la voie à des recherches ultérieures intéressantes.

### 5.1 Les autres clitiques spéciaux et la morphologie syntagmatique

Les clitiques observés jusqu'à présent dans ce mémoire partagent une caractéristique commune: ils sont tous attachés à un verbe. Mis à part les cas de «montée du clitique», ils sont tous attachés à la tête du syntagme verbal minimal contenant l'argument auquel ils correspondent. Cependant, il en va souvent tout autrement pour certains clitiques spéciaux dans les langues du monde. Anderson (1992:202-203) donne une liste des possibilités d'attachement des clitiques spéciaux, ainsi que des règles pour déterminer leur placement. Je traduis ici la liste des différents types de clitiques spéciaux recensés par Anderson (voir Anderson 1992:202 pour des exemples):

- (1) a. Les clitiques en position initiale
- b. Les clitiques en position finale
- c. Les clitiques en seconde position
- d. Les clitiques en avant-dernière position
- e. Les clitiques précédant les têtes
- f. Les clitiques suivant les têtes

Les clitiques sont placés dans les phrases selon les trois paramètres suivants (voir Anderson: 1992:203):

- (2) a. Le clitique est placé à l'intérieur d'un syntagme quelconque: VP, NP, etc.
- b. Le clitique est placé par rapport au premier ou au dernier élément X du syntagme, ou par rapport à sa tête.
- c. Le clitique précède ou suit ce support.

L'identité de l'élément X varie selon les langues, et même à l'intérieur de la même langue. Ainsi, en serbo-croate, l'élément X peut être soit le premier mot phonologique, soit le premier syntagme. Les exemples en (34), où «mi» ('dat1sg') et «je» ('passé') constituent une chaîne de clitics, illustrent ces deux possibilités.

- (3) a. Taj mi je pesnik napisao knjigu.  
ce me PASSÉ poète écrire livre  
'Ce poète m'a écrit un livre'
- b. Taj pesnik mi je napisao knjigu.  
ce poète me PASSÉ écrire livre  
'Ce poète m'a écrit un livre'

Vu le principe d'attachement qui les régit, les clitics serbo-croates peuvent être adjacents à différentes catégories de mots. En (3a), le groupe de clitics suit immédiatement «taj», un déterminant, alors qu'il suit «pesnik», un nom, en (3b).

Anderson (1992) suggère un rapprochement entre le positionnement des affixes à l'intérieur du domaine du mot, et l'attachement des clitics de ce type. Sa suggestion est la suivante: certains clitics sont des «affixes syntagmatiques» dont le placement est déterminé par des critères ressemblant à ceux du placement des affixes dans les mots. Par exemple, le placement des clitics dans une langue où ils doivent nécessairement apparaître en deuxième position, serait essentiellement identique au placement d'un infixe devant apparaître après la première consonne de la racine (comme par exemple l'infixe «um» en tagalog (voir Anderson 1992:211)).

Miller (1992) suggère lui aussi un traitement des clitics en tant qu'affixes syntagmatiques.

Je n'aborderai pas les problèmes posés par ces analyses, sauf le suivant: comment une théorie comme la Morphologie à base de mots peut-elle se permettre de comparer le placement

des clitiques par rapport à des syntagmes (dont on sait qu'ils ont une structure interne) à l'attachement des 'affixes' dans des mots (dont je prétends qu'ils n'ont justement aucune structure interne)?

Il est clair qu'un éventuel rapprochement entre la morphologie telle que décrite au chapitre trois de ce mémoire et la morphologie syntagmatique ne pourra pas utiliser les concepts de 'racine' ou de 'morphème' comme le fait Anderson (1992:205-206) pour l'islandais, le géorgien et l'allemand. Dans les stratégies de formation de mots, le positionnement de la constante morphologique doit être fait sans référence aux notions de 'racine' et de 'morphème'. Par contre, l'utilisation de notions prosodiques ou phonologiques n'entre pas en contradiction avec aucun des principes de la Morphologie à base de mots. Par exemple, Ford, Singh & Martohardjono (1997:28, 72, note 11) utilisent la notion de syllabe pour formaliser le déplacement de l'accent en anglais dans des paires comme celle en (4):

(4)  $v[ \text{expórt} ] / N[ \text{éport} ]$

Miller (1992) étend son analyse morphologique syntagmatique à toute une série de phénomènes, parmi lesquels les articles définis et les prépositions. Le but du chapitre cinq de ce mémoire n'est pas d'évaluer ces approches, ni même de les résumer, mais simplement d'apporter quelques arguments supplémentaires en faveur d'une analyse morphologique d'un grand ensemble de faits traditionnellement considérés comme syntaxiques. Si une telle morphologie syntagmatique était adoptée, elle pourrait peut-être être utilisée pour décrire des ensembles de faits quelque peu récalcitrants aux analyses morphologiques plus traditionnelles. On pourrait entre autres suggérer que les phénomènes de «montée du clitique» ou «d'attachement d'un clitique à un verbe dont il n'est pas un argument» sont des manifestations de la morphologie syntagmatique.

Les arguments que j'apporte en faveur d'un traitement morphologique de certains problèmes traditionnellement considérés comme syntaxiques, dépendent tous, crucialement, des principes de la Phonologie naturelle. Examinons ces arguments.

## 5.2 Les conséquences syntaxiques des principes de la Phonologie naturelle

### 5.2.1 Les problèmes avec la notion de préposition

Le traitement des prépositions en grammaire générative (et probablement dans la plupart des théories existantes) pose à mon avis des problèmes importants.

La grammaire générative classe les mots d'une langue en deux groupes distincts: tout d'abord, les catégories majeures, qui comprennent le verbe, le nom, l'adjectif et l'adverbe, et dont les caractéristiques sont de pouvoir être complétées ou modifiées, et d'être des classes ouvertes (c'est-à-dire à laquelle on peut sans cesse ajouter de nouveaux mots); ensuite, les catégories mineures, aux propriétés inverses, et qui comprennent le déterminant, l'auxiliaire, la conjonction, la particule de négation et le complémenteur. Dans cette théorie, les classes ouvertes sont des têtes qui ont leur propre projection maximale, alors que les classes fermées n'ont pas les leurs<sup>1</sup>.

En grammaire générative, les prépositions sont analysées comme des catégories majeures. De ce fait, depuis les débuts de la théorie, les prépositions ont leur propre projection maximale lexicale, PP (syntagme prépositionnel). Ce syntagme est mentionné à plusieurs reprises dans la formulation de la théorie: par exemple, le PP peut être exigé par le cadre de sous-catégorisation de certains verbes; le PP peut aussi constituer un noeud-borne et entraîner des effets de sous-jacence lors de mouvements-Qu (voir Sportiche 1981).

Or, il se trouve que les prépositions constituent clairement une classe fermée: il n'existe aucune stratégie de formation de mots permettant de créer de nouvelles prépositions, et la création spontanée de nouvelles prépositions n'existe pas. Ce comportement est prévisible: les prépositions servent généralement à situer un objet dans l'espace ou dans le temps, ou à indiquer une relation grammaticale quelconque entre un mot et un autre. Il est assez rare qu'une langue ne dispose pas déjà, à chaque moment de son existence, de tous les moyens nécessaires à l'expression de ces relations ou de ces situations. Les seuls moments où sont créées des prépositions sont ceux de profond bouleversement linguistique où, par exemple, une langue perd ses marques casuelles. Ce n'est pas suffisant pour considérer les prépositions comme formant

---

<sup>1</sup> Les versions plus récentes de la théorie attribuent aussi aux catégories mineures la propriété d'avoir une projection maximale. La distinction est alors la suivante: les catégories majeures ont des projections maximales lexicales (par exemple, VP, NP, AdjP), alors que les catégories mineures ont des projections maximales fonctionnelles (par exemple, DP, CP, IP, TP, AgrP, NegP). Les projections fonctionnelles peuvent avoir comme tête soit des catégories mineures, soit des 'morphèmes' (voir section 2.2.3).

une classe ouverte. À ce titre, toutes les catégories devraient être considérées comme des classes ouvertes.

Quant au fait que les prépositions prennent des compléments, il est aussi permis d'en douter. Observons (5).

(5) a. Antoine a donné <sub>NP</sub>[ une fleur ] <sub>PP</sub>[ à <sub>NP</sub>[ Iñigo ]].

b. Donner: [ \_ NP PP ]

c. Donner: { thème, but }

Si le NP «Iñigo» en (5a) est le complément de la préposition «à», on doit conclure qu'il y a contradiction dans le cadre de sous-catégorisation et la grille thématique du verbe «donner», illustrés respectivement en (5b) et (5c). En effet, le cadre de sous-catégorisation demande un type particulier de syntagme, un PP, qui sera le complément du verbe. Ce qui se trouve à l'intérieur de ce PP n'est pas pertinent: seule la tête, «à», est sélectionnée par le verbe. Par contre, la grille thématique en (5c) exige que le complément de la *préposition* soit un «but». Évidemment, ce n'est pas la lecture désirée de cette grille thématique. On voudrait qu'elle signifie que le verbe «donner», et non pas la préposition «à», exige un «but». Mais si le verbe ne sélectionne pas le NP «Iñigo», comment pourrait-il avoir une influence sur son rôle thématique?

Clairement, le problème ici est que les éléments visés par le cadre de sous-catégorisation et la grille thématique ne sont pas les mêmes: un PP dans le premier cas, et un NP dans le deuxième. Il serait préférable que le même élément soit visé dans les deux cas. Or, c'est précisément ce qui se produit dans une langue à cas. Voici la traduction de (5a) en basque:

(6) a. Andonik <sub>NP</sub>[ lore bat ] <sub>NP</sub>[ Iñigori ] eman dio.  
 Antoine-ERG fleur une Iñigo-Dat donner-Part.Passé AUX-Obj.3sg-Obj3sg -Suj3sg  
 'Andoni a donné une fleur à Iñigo'

b. Eman: [ \_ NP NP ]

c. Eman: { thème, but }

En basque, le deuxième NP demandé par le verbe correspond au même élément qui se voit attribuer le rôle de «but», c'est-à-dire «lñigori». Le verbe «eman» a aussi la caractéristique *morphologique* de demander un complément à l'absolutif et un autre au datif.

Je pose la question suivante: ne serait-il pas préférable d'inscrire cette exigence du verbe «donner» en français dans les règles morphologiques du français? N'importe quel nom se retrouvant dans ce contexte prendrait les marques morphologiques qui s'imposent. En d'autres termes, ne devrait-on pas considérer les prépositions françaises (et italiennes, québécoises et espagnoles) comme une réalisation particulière des marques casuelles qu'on retrouve, par exemple, en basque (plutôt que comme des catégories majeures demandant leur propre complément)? Je prétends que oui, et je voudrais présenter quelques arguments pour une telle analyse.

Dans la section 4.1.3, j'ai montré que certains comportements des clitiques - les fusions, les modifications et les absences - étaient souvent impossibles à expliquer d'un point de vue phonologique. Par exemple, dans une analyse syntaxique, la phrase en (34d) (section 4.1.3.2.2), répétée ici en (7a), devrait contenir, en structure profonde, les pronoms «le» et «lui» se référant aux deux arguments absents. Or, ce n'est pas le cas: malgré le fait que le verbe est bel et bien compris comme faisant allusion à deux référents, aucune contrainte phonologique ne pourrait expliquer la fusion des deux pronoms en «i». Il est beaucoup plus pertinent de prétendre que la forme «idonner» est obtenue par une stratégie de formation de mots, que je répète en (7b):

- (7) a. J'i ai donné (où i = un cadeau, à mon ami) (QUÉ)
- b. / X /<sub>V.Ditrans</sub> ↔ / iX /<sub>V.Intransitif avec référents de 3<sup>e</sup> pers.sing</sub>

Observons maintenant le comportement des prépositions avec les déterminants, en français en (8), en québécois en (9) et en italien en (10):

- (8) a. La compagnie offre des cadeaux p[ à ]<sub>Dét</sub>[ la ] direction.
- b. \*La compagnie offre des miettes p[ à ]<sub>Dét</sub>[ les ] employés.

c. La compagnie offre des miettes  $p_{+Dét}$ [ aux ] employés.

d. Il vient  $p$ [ de ]  $Dét$ [ la ] France.

e. \*Il vient  $p$ [ de ]  $Dét$ [ le ] Québec.

f. Il vient  $p_{+Dét}$ [ du ] Québec.

(9) Mets donc ça  $p_{+Dét}$ [ sa: ] table.

(10) Mi siedo  $p_{+Dét}$ [ sul ] libro<sup>2</sup>.  
'Je m'assois sur le livre'.

Dans tous ces exemples, il est impossible de dégager des contraintes phonologiques permettant d'expliquer la 'fusion' de la préposition et du déterminant (dont le résultat est ce que Mel'čuk (1996:82) appelle des 'mégamorphes forts'). Les exemples suivants le montrent bien: toutes les séquences 'évitées' par les 'fusions' en (8c), (8f), (9) et (10) (respectivement «à les», «de le», «sur la» et «su il») sont parfaitement grammaticales dans d'autres contextes, et même obligatoires:

(11) a. Le patron devrait s'essayer à les regarder droit dans les yeux, ses employés / \*Le patron devrait s'essayer aux regarder droit dans les yeux, ses employés (FR)

b. Il vient de le renvoyer / \*Il vient du renvoyer

(12) a. I peinture la table / \*I peint [ a: ] table (QUÉ)

---

<sup>2</sup> La forme «sul» correspond à la préposition «su» (sur) et au déterminant «il» (le).

b. T'as-tu entendu la nouvelle?<sup>3</sup> / \*T'as-tu entend [ a : ] nouvelle?<sup>4</sup>

(13) a. Il gatto si è seduto su [ ilma ] / \*Il gatto si è seduto [ sul ] ma. (Ilma: prénom fictif)  
'Le chat s'est assis sur Ilma'.

De plus, Baronian (communication personnelle) fait remarquer que bon nombre de prépositions locatives sont régies non pas par le verbe qui les précède, mais par l'identité lexicale du nom auquel elles se greffent.

(14) a. Je vais aux Éboulements.

b. Je vais à Montréal.

c. Je vais en Espagne / au Brésil / à Haïti / à Cuba

(14a) et (14b) montrent des cas où la préposition change selon la ville. (14c) montre que, si les noms de pays féminins et commençant par une voyelle demandent la préposition «en», et les noms de pays masculins commençant par une consonne, la préposition «au», on doit revenir à une contrainte purement lexicale pour Haïti et Cuba, peu importe leur genre.

Il semble donc que les prépositions et les déterminants forment des combinaisons qui ne peuvent pas être expliquées phonologiquement, ce qui rappelle certains des arguments invoqués pour justifier une analyse morphologique des clitiques. De plus, leur distribution est souvent déterminée par l'élément lexical auquel ils se greffent, ce qui est inexplicable syntaxiquement.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'analyse morphologique qui semble s'imposer aurait l'avantage de rapprocher les langues à cas des langues à prépositions d'une façon tout à fait naturelle. Par exemple, en basque, les marques casuelles apparaissent toujours et uniquement

---

<sup>3</sup> J'ai ajouté cet exemple au cas où la forme de la préposition, quand elle n'est pas suivie d'un déterminant, soit toujours «su» en québécois, comme dans l'exemple suivant:

(i) Le chat i'est couché su Xavier.

<sup>4</sup> Ici, la différence est cruciale avec la forme de la préposition et du déterminant 'fusionnés': alors que la forme «t'as-tu entend [ a : ] nouvelle?» peut être entendue en style *allegro*, un style plus posé la rend tout à fait agrammaticale, ce qui n'est pas le cas pour «je - l'ai - mis - sa: - table», toujours aussi grammaticale même avec une pause entre chaque mot. Dans la phrase «t'as-tu entend [ a : ] nouvelle?», une contrainte phonologique pourrait expliquer la fusion vocalique en style *allegro*, mais pas dans la phrase avec la préposition et le déterminant 'fusionnés' (Baronian, communication personnelle).

sur le dernier élément du syntagme nominal, peu importe l'identité de cet élément, qu'il soit un déterminant (comme en (15a)), un adjectif (comme en (15b)) ou un nom (comme en (15c)), exactement comme les prépositions françaises apparaissent greffées au premier mot du syntagme nominal, qu'il soit un déterminant (comme en (15d)), un quantificateur (comme en (15e)) ou un pronom (comme en (15f)). Une morphologie syntagmatique pourrait les traiter uniformément.

- (15) a. Plaza txiki batean. (basque; King 1994:78)  
 place petite une-Inessif.Sg  
 'Sur une petite place'
- b. Plaza txikian.  
 place petite-Inessif.Sg.Défini  
 'Sur la petite place'
- c. Plazan.  
 place-Inessif.Sg.Défini  
 'Sur la place'
- d. Sur une petite place. (FR)
- e. Sur toutes les places.
- f. Sur elles.

### 5.2.2 Le caractère morphologique des interrogatives

Cette section remet en cause la légitimité d'une analyse syntaxique des interrogatives, toujours sur la base des critères phonologiques utilisés pour montrer le statut morphologique des clitiques.

#### 5.2.2.1 La ressemblance avec la cliticisation en italien

Dans la section 4.3.2, j'ai montré qu'il existait parfois un manque de correspondance entre l'élément que le clitique était censé 'remplacer' et la forme que prenait ce clitique. Je répète en (16) l'exemple (81) du chapitre quatre:

(16) a. Parlo a Gianni. (ITA)  
 'Je parle à Gianni'

b. Gli parlo  
 lui-DATIF parle-1sg  
 'Je lui parle'

c. Penso a Gianni.  
 'Je pense à Gianni'

d. Lo penso.  
 le-ACCUSATIF pense-1sg  
 'Je pense à lui'

Ces exemples montraient qu'une analyse par mouvement n'était pas souhaitable. Or il se trouve qu'il existe des exemples parallèles à ce phénomène dans les interrogatives. L'exemple suivant est tiré du film «Les voisins» de Claude Meunier et Louis Saïa:

(17) C'est don bon la mayonnaise. On peut pas dire à quoi ça goûte. (QUÉ)

(17) montre une interrogative indirecte partielle, «à quoi ça goûte». De façon assez intéressante, la réponse à cette question ne peut être que (18a), jamais (18b).

(18) a. Ça goûte les oeufs avec de l'huile.

b. \*Ça goûte aux oeufs avec de l'huile.

Les locuteurs que j'ai interrogés acceptent la phrase (17), qu'ils la produisent ou non eux-mêmes. Par contre, personne n'accepte la réponse (18b), *qui devrait pourtant être la seule réponse possible* si la phrase (17) avait été obtenue par le mouvement du constituant «à quoi» à partir de sa position argumentale en DS. En effet, un PP dans une interrogative devrait être aussi un PP en structure profonde. Comparons avec une phrase contenant le verbe «ressembler»:

(19) a. On peut pas dire à quoi ça ressemble.

b. Ça ressemble à rien.

c. \*Ça ressemble rien.

En (19a), le verbe «ressembler» est précédé d'un syntagme-Qu prépositionnel. La réponse (19b) contient elle aussi un complément de nature prépositionnelle. La version sans cette préposition est agrammaticale en (19c).

Ainsi, comme dans le cas d'une analyse des clitiques par mouvement, on se retrouve avec le problème suivant: la phrase dérivée ne peut pas être obtenue à partir de la phrase de base.

Un autre exemple est celui des interrogatives de localisation en français et en espagnol. En (20), je présente des phrases incluant un complément circonstanciel de provenance; en (21), un complément que j'appellerai 'allatif':

(20) a. Je viens d'Ormstown. (QUÉ)

b. Soy de Ormstown. (ESP)  
être-1sg de Ormstown  
'Je viens d'Ormstown'

(21) a. Jva à Gemona. (QUÉ)

b. Voy a Gemona. (ESP)  
'Je vais à Gemona'

Observons maintenant les questions correspondantes.

(22) a. D'où tu viens?

b. De donde eres?  
De où être2sg  
'D'où tu viens?'

(23) a. Où tu vas?

b. A donde vas?  
À où aller-2sg  
'Où tu vas?'

Alors que l'espagnol affiche une correspondance parfaite entre ses phrases affirmatives (où les compléments sont introduits par «de» et «a») et ses interrogatives (où «donde» est introduit par les mêmes prépositions), le français laisse tomber la préposition «à» dans les interrogatives (peut-être à cause de la diversité des prépositions possibles devant un nom de lieu (voir les exemples en (14)). Alors qu'à la limite, une analyse transformationnelle des

clitiques pourrait expliquer que ceux-ci laissent aussi tomber leur préposition à cause du fait qu'ils portent une marque casuelle rendant la préposition inutile (voir la structure en (24)), comment pourrait-on expliquer le contraste entre les deux interrogatives, dont les «où» sont issus des mêmes contextes et ont la même forme phonique?

(24) Alexandre lui<sub>i</sub> a parlé<sub>pp</sub>[ p[ ø ] NP[ N[ t<sub>i</sub> ]]]

#### 5.2.2.2 La ressemblance avec la variation dans la forme des clitiques en québécois selon leur positionnement

En 4.1.3.2.1 (exemple (33)), j'ai rappelé que les clitiques avaient une forme différente selon leur positionnement par rapport au verbe. J'ai indiqué qu'il n'existait aucune contrainte phonologique forçant ces alternances. Je résume ici les faits:

- (25) a. Tu [ l ] manges / Mange- [ le ] (QUÉ)  
 b. Tu [ m ] donnes / Donne- [ mwe ]  
 c. l [ ā ] donne / Donne- [ zā ]  
 d. Tu [ t ] rase / Rase- [ twe ]

Ni la phonologie ni la syntaxe ne permettent de dériver la forme des clitiques de gauche de celle de droite, ou vice versa, ni d'expliquer la motivation des alternances.

Le même phénomène existe dans les interrogatives en québécois, et dans une moindre mesure en français. Je présente d'abord les faits du français, mieux connus.

- (26) a. Que manges-tu? / \*Quoi manges-tu?  
 b. Tu manges quoi? / \*Tu manges que?

De façon assez étrange, le mot interrogatif n'a pas la même forme selon qu'il se trouve au début ou à la fin de la proposition. Une explication selon laquelle «que» serait un clitique phonologique (voir Plunkett 2000) n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi le mot «quoi», lui, ne peut pas se rendre en tête de phrase, alors que les autres mots interrogatifs le peuvent.

De plus, en québécois, à peu près chaque mot interrogatif possède sa variante pré et postverbale. Je les présente de (27) à (30).

(27) a. Kessé tu manges? / \*Quoi tu manges?

b. Tu manges quoi? / \*Tu manges kessé?

(28) a. Ous tu vas? / Où tu vas<sup>5</sup>?

b. Tu vas où? / \*Tu vas ous?

(29) a. Kantès<sup>6</sup> tu pars? / Quand tu pars?

b. Tu pars quand? / \*Tu pars kantès?

(30) a. Kis que c'est? / Qui que c'est?

b. C'est qui? / \*C'est kis?

Ce comportement semble appeler une analyse morphologique. En effet, la syntaxe générative se refuse à attribuer à l'ordre linéaire un rôle quelconque dans la théorie.

### 5.2.2.3 Relation avec les contraintes de cooccurrence des clitiques

En 4.1.2, j'ai indiqué que les clitiques étaient soumis à des contraintes de cooccurrence strictes. Ainsi, il est impossible d'aligner un clitique accusatif de première personne et un datif de troisième personne, comme le montre (31a). Par contre, cette contrainte ne s'applique pas si le datif est un NP (ou un PP, selon le nom qu'on lui donne), comme en (31b).

---

<sup>5</sup> «Où», de même que «quand» et «qui», sont les seules formes permises à la fois en début et en fin de phrase (ces formes correspondent à celles du français standard).

<sup>6</sup> Je tiens à préciser que la forme «kantès» se distingue de la forme «quand est-ce que» du français standard. Comparons la prosodie des deux phrases, en ajoutant le complémenteur «que», grammatical en québécois dans cette position:

(i) [Quand] est-ce que tu pars? (FS)

(ii) Kan[tès] que tu pars? (QUÉ)

La syllabe entre crochets est celle où apparaît l'accent interrogatif; la syllabe soulignée indique que le ton redescend. On voit que le mot interrogatif en québécois est vraiment «kantès», et non simplement «kan».

(31) a. \*Nos gouvernements nous lui vendent.  
ACC1pl DAT3sg

b. Nous gouvernements nous vendent au plus offrant.

Le même phénomène s'observe dans les interrogatives. Par exemple, à partir de la phrase en (32a), il est possible d'interroger un élément avec syntagme-Qu en début de phrase, comme en (32b) où le sujet est interrogé, ou en (32c), où l'objet est interrogé.

(32) a. Je fais un dessin. (QUÉ)

b. Qui qu'i fait un dessin?

c. Kessé que je fais?

Par contre, si on essaie d'interroger ces deux éléments en même temps, le résultat est agrammatical (peu importe l'ordre dans lequel se présentent les syntagmes-Qu):

(33) a. \*Qui kessé qu'i fait?

b. \*Kessé qui qu'i fait?

En observant uniquement les faits du québécois, on serait tentés de suggérer une analyse syntaxique de cette contrainte: par exemple, on pourrait prétendre que le mot interrogatif se déplace dans la position de spécificateur de CP, et qu'une fois la position remplie, tout nouveau déplacement est interdit. Cette analyse couvrirait aussi les faits du français, de l'anglais, de l'italien et de nombreuses autres langues.

Des problèmes surgissent quand on examine des langues comme le polonais et le hongrois. Dans ces langues, il est possible d'interroger deux éléments à la fois, avec deux syntagmes-Qu placés en début de phrase:

(34) Kto co robi? (polonais)  
Qui quoi fait?  
'Qui fait quoi?'

(35) Ki mit látott? (hongrois)  
Qui quoi a vu?  
'Qui a vu quoi?'

Syntaxiquement, il existe quelques portes de sortie pour expliquer ce phénomène: Lasnik et Saito (1984) postulent une adjonction à IP du deuxième syntagme interrogatif; Richards (1997) suggère que certaines langues ont la possibilité d'avoir plusieurs positions de spécificateur de CP ou de IP; Grewendorf (2001) prétend que le mouvement-Qu déplace un seul constituant formé des deux mots interrogatifs. Ces solutions viennent diluer toute la pertinence de l'explication syntaxique en déplaçant le problème sans le régler. En effet, pourquoi le québécois, l'anglais et l'italien ne disposent-ils pas de cette position adjointe (ou de cette position de spécificateur supplémentaire)? Au bout du compte, une analyse syntaxique ne peut affirmer que la chose suivante: la double interrogation est permise en hongrois et en polonais parce que ces langues la permettent, et elle n'est pas permise en québécois parce que le québécois ne la permet pas. Une telle explication sonne cruellement locale dans le domaine syntaxique. Par contre, ce genre d'affirmation n'est pas un problème pour la morphologie, qui est le domaine de l'arbitraire.

Le lien avec la morphologie est aussi renforcé par l'observation suivante: en hongrois, il est impossible d'avoir un syntagme interrogatif au début de la phrase et un autre à la fin: les deux doivent se trouver dans la même position, initiale ou finale. Cette caractéristique des interrogatives hongroises rappelle la contrainte sur le placement des clitiques en italien exposée en 4.1.1.2 (voir l'exemple (17) de cette section), qui dit que tous les clitiques doivent être soit devant le modal (comme en (36a)), soit après l'infinitif (comme en (36b)), mais jamais distribués en même temps dans les deux positions (comme en (36c)):

- (36) a. Gianni me li vuole dare.  
Gianni me les veut donner  
'Gianni veut me les donner'.
- b. Gianni vuole darmeli.  
Gianni veut donner me les
- c. \*Gianni me vuole darli.  
Gianni me veut donner les

Ces ressemblances entre les clitiques et les mots-Qu pourraient constituer un argument pour une analyse morphologique de l'interrogation. L'idée derrière cette suggestion se rapproche de la vision de la syntaxe dans la théorie Sens-texte de Mel'čuk. Dans cette théorie, la syntaxe n'est pas conçue comme l'étude de l'ordre des mots, mais plutôt comme l'étude des

relations de dépendance entre les mots. Vu sous cet angle, l'ordre des mots n'est qu'un moyen parmi d'autres utilisés par les langues du monde pour exprimer les relations de dépendance (voir Mel'čuk 1988:4,16,67-71). Autrement dit, la syntaxe étudie la dépendance syntaxique entre le verbe «écrire» et «chapitre cinq» dans la phrase suivante:

(37) Ch't'en train d'écrire le chapitre cinq de mon mémoire.

«Chapitre cinq» est le deuxième argument syntaxique du verbe «écrire». Cette relation syntaxique peut être exprimée, selon les langues, par l'ordre des mots (comme en (37) pour le québécois) ou par la morphologie casuelle, comme par exemple en basque:

(38) Bostgarren kapitulua idatzen ari naiz.  
cinquième chapitre-ABS.sg écrire-Part.Prés faire AUX-1ps  
'Ch't'en train d'écrire le chapitre cinq'

Cette vision des choses enlève à la syntaxe le pouvoir de manipuler l'ordre des mots, pour le confier à la morphologie. Les faits que j'ai présentés dans ce chapitre semblent appuyer cette approche.

## CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, j'ai mené une double argumentation quant au statut des clitiques dans les langues romanes: d'une part, j'ai démontré que les motivations pour les traiter syntaxiquement n'étaient pas fondées; d'autre part, j'ai insisté sur la nécessité d'en faire une analyse morphologique.

Cette double argumentation pèse moins lourd sur les épaules des théories qui considèrent l'ordre des mots comme une forme de macromorphologie, par exemple la théorie Sens-texte. Une bonne partie des arguments que j'ai présentés contre l'analyse syntaxique (à propos de la contrainte du sujet spécifié ou de l'extraction hors du DP, par exemple) partent du présupposé suivant: l'ordre des mots constitue la syntaxe d'une langue. Dans la théorie Sens-Texte, l'ordre des mots n'est qu'une manifestation, comme la morphologie casuelle, des relations syntaxiques de dépendance entre les mots. Devant une telle conception de la syntaxe, mon argumentation *pour* une analyse morphologique prend évidemment beaucoup plus d'importance que celle *contre* l'approche syntaxique.

Une très grande partie de mon analyse dépend crucialement des principes de la Phonologie naturelle et de la Morphologie à base de mots. La défense de ces deux théories a occupé une partie importante de mon mémoire, pour différentes raisons. Tout d'abord, leur caractère relativement marginal appelait une démonstration de leur fonctionnement et de leur pouvoir explicatif, faute de quoi on aurait été justifié de rejeter mon analyse sous prétexte que ses fondements n'étaient pas clair.

Mon analyse des clitiques se voulait aussi un moyen de montrer que les concepts de base d'une théorie linguistique ont une influence profonde sur tout son champ d'étude. Par exemple, il apparaît clairement dans mon mémoire que la notion de contrainte phonologique, pourtant à l'extrémité du domaine linguistique - presque à cheval entre le son physique et la langue elle-même - a une influence considérable non seulement sur le domaine d'étude de la phonologie, mais aussi sur la conception qu'on se fait de la morphologie et même, ultimement - comme l'a laissé entrevoir le chapitre cinq - sur le domaine de la syntaxe, où on est amené à se demander si l'ordre des mots constitue vraiment, en soi, la syntaxe.

Il est clair que dans cette esquisse de nouveau découpage du domaine linguistique, la morphologie occupe une place centrale. Après avoir fusionné les trois domaines de la

morphophonologie, de la morphologie et de la morphosyntaxe, j'ai suggéré que même l'ordre des mots devait être décrit par la morphologie - entre autres au moyen de la morphologie syntagmatique, mais aussi par une théorie où la syntaxe serait réassignée à la description des relations de dépendance entre les mots. Moyennant quelques ajustements, un mariage heureux serait-il possible entre la Phonologie naturelle, la Morphologie à base de mots, la syntaxe de dépendance et la sémantique Sens-texte? C'est probablement la question la plus intéressante que je puisse poser en terminant ce mémoire.

## Bibliographie

- Allen, M. 1978. *Morphological Investigations*. Thèse de doctorat non publiée, University of Connecticut.
- Anderson, Steven R. Wackernagel's Revenge: Clitics, Morphology, and the Syntax of Second Position. *Language* 69:1, 68-98.
- Anderson, Steven R. 1992. *A-Morphous Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Auger, Julie. 1995. Les clitiques pronominaux en français parlé informel: une approche morphologique. *Revue québécoise de linguistique* 24:1, 21-60.
- Auger, Julie. 1994. *Pronominal Clitics in Québec Colloquial French: A Morphological Analysis*. Thèse de doctorat non publiée, University of Pennsylvania.
- Baker, Mark et Kenneth Hale. 1987. Relativized Minimality and Pronoun Incorporation. *Linguistic Inquiry* 21:2, 289-297.
- Baker, Mark. 1996. *The Polysynthesis Parameter*. New York: Oxford University Press.
- Baker, Mark. 1988. *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Baronian, Luc. 1999. *Contraintes et processus phonologiques*. Mémoire de maîtrise non publié, Université de Montréal.
- Boillot, F. 1929. *Le français régional de la Grand'Combe (Doubs)*. Paris: PUF.
- Bonet, Eulàlia. 1995. The Where and How of Clitic Order. *Revue québécoise de linguistique* 24:1, 61-81.
- Borer, Hagit. 1983. *Parametric Syntax*. Dordrecht: Foris.
- Borer, Hagit et Yosef Grodzinsky. 1986. Syntactic Cliticization: The Case of Hebrew Dative Clitics. Dans H. Borer (éd.), *Syntax and Semantics 19: The Syntax of Pronominal Clitics*. New York: Academic Press, 175-218.
- Bresnan, Joan et Sam A. Mchombo. 1987. Topic, Pronoun, and Agreement in Chicheŵa. *Language* 63:4, 741-782.
- Burzio, Luigi. 1986. *Italian Syntax*. Dordrecht: D. Reidel Publishing Company.
- Cinque, Guglielmo. 1980. On Extraction from NP in Italian. *Journal of Italian Linguistics* 5:1, 47-99.
- Chomsky, Noam. 1970. Remarks on Nominalization. Dans R.A. Jacobs et P.S. Rosenbaum (éd.), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham: Ginn, 184-221.

- Chomsky, Noam. 1977. On Wh-Movement. Dans Culicover, P. W., Wasow, T. et Akmajian, A. (éd.), *Formal Syntax*, New York: Academic Press, 71-132.
- Chomsky, Noam. 1981. *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Cordin, P. 1989. Il raddoppiamento del dativo in trentino. Manuscrit. Università di Trento.
- Couquaux, D. 1981. French Predication and Linguistic Theory. Dans R. May et J. Koster (éd.), *Levels of Syntactic Representation*, Dordrecht: Foris, 33-64.
- Di Sciullo, Anna Maria et Edwin Williams. 1987. *On the Definition of Word*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Dobrovie-Sorin, Carmen. 1990. Clitic-doubling, Wh-Movement and Quantification in Romanian. *Linguistic Inquiry* 21:3, 351-397.
- Donegan, Patricia Jane et David K. Stampe. 1979. The Study of Natural Phonology. Dans Daniel A. Dinnsen (éd.), *Current Approaches to Phonological Theory*. Bloomington: Indiana University Press, 126-173.
- Dufresne, Monique. 1995. Étude diachronique de la cliticisation des pronoms sujets à partir du français médiéval. *Revue québécoise de linguistique* 24:1, 83-109.
- Faggin, Giorgio. 1997. *Grammatica Friulana*. Udine: Ribis Editore.
- Fiengo, Robert et M. R. Gitterman. 1978. Remarks on French Clitic Order. *Linguistic Analysis* 4:2, 115-147.
- Ford, Alan, Rajendra Singh & Gita Martohardjono. 1997. *Pace Pāṇini: Towards a Word-Based Theory of Morphology*. New York: Peter Lang Publishing.
- Giorgi, Alessandra et Giuseppe Longobardi. 1991. *The syntax of Noun Phrases*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Grewendorf, Günther. 2001. Multiple Wh-Fronting. *Linguistic Inquiry* 32:1, 87-122.
- Haegeman, Liliane et Guéron. 1999. *English Grammar*. Londres: Blackwell.
- Itier, César. 1997. *Parlons quechua - la langue de Cuzco*. Montréal: L'Harmattan Inc.
- Jaeggli, Oswaldo. 1982. *Topics in Romance Syntax*. Dordrecht: Foris.
- Jaeggli, Oswaldo. 1986. Three Issues in the Theory of Clitics: Case, Doubled NPs, and Extraction. Dans H. Borer (éd.), *Syntax and Semantics. The Syntax of Pronominal Clitics, vol. 19*, New York: Academic Press, 15-42.
- Kayne, Richard. 1975. *French Syntax: The Transformational Cycle*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Kayne, Richard. 1989. Null Subject and Clitic Climbing. Dans O. Jaeggli et K. Safir (éd.), *The Null Subject Parameter*. Dordrecht: Kluwer, 239-261.

- King, Alan R. 1994. *The Basque Language - A Practical Introduction*. Reno: University of Nevada Press.
- Koopman, Hilda et Dominique Sportiche. 1991. The Position of Subjects. *Lingua* 85:211-258.
- Lafitte, Pierre. 1978. *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*. Donostia: Elkar.
- Lasnik, Howard et Mamoru Saito. 1984. On the Nature of Proper Government. *Linguistic Inquiry* 15:2, 235-289.
- Léard, Jean-Marcel. 1995. *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*. Montréal: Guérin
- Le Besco, Patrick. 1997. *Parlons breton - langue et culture*. Montréal: L'Harmattan Inc.
- Marantz, Alec. 1984. *On the Nature of Grammatical Relations*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Mel'čuk, Igor. 1988. *Dependency Syntax: Theory and Practice*. Albany: State University of New York Press.
- Mel'čuk, Igor. 1993. *Cours de morphologie générale, vol.1*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, Igor. 1994. *Cours de morphologie générale, vol.2*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, Igor. 1996. *Cours de morphologie générale, vol.3*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, Igor. 1997a. *Cours de morphologie générale, vol.4*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, Igor. 1997b. *Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale*. Paris: Collège de France.
- Meunier, Claude et Louis Saïa. *Les voisins*.
- Miller, Philip H. et Ivan A. Sag. 1992. *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. New York: Garland Publishing.
- Miller, Philip H. 1995. Une analyse des affixes pronominaux en français. *Revue québécoise de linguistique* 24:1, 135-171.
- Milner, Jean-Claude. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation: quantités, insultes, exclamations*. Paris: Seuil.
- Milner, Jean-Claude. 1982. *Ordres et raisons de langue*. Paris: Seuil.
- Mithun, Marianne. 1983. The Evolution of Noun Incorporation. *Language* 60:4, 847-894.
- Morin, Yves-Charles. 1979. More Remarks on French Clitic Order. *Linguistic Analysis* 5:3, 293-312.

- Morin, Yves-Charles. 1985. On the Two French Subjectless Verbs "Voici" and "Voilà". *Language* 61:4,777-820.
- Perlmutter, David. 1972. *Deep and Surface Structure Constraints in Syntax*. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Plunkett, Bernadette. 2000. What's 'what' in French questions. *Linguistics* 36, 511-530.
- Polguère, Alain. 1998. La théorie Sens-Texte. *Dialangue, Vol. 8-9*, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, 9-30.
- Pollard, C.J. et I.A. Sag. 1994. *Head-Driven Phrase Structure Grammar*. Chicago: University of Chicago Press.
- Pollock, Jean-Yves. 1989. Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP. *Linguistic Inquiry* 20:3, 365-424.
- Prince, Alan et Paul Smolensky. 1993. *Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar*. Rutgers University, Ms. (ousque c'est?)
- Prunet, Jean-François. 1992. *Spreading and Locality Domains in Phonology*. New York: Garland Publishing.
- Richards, Norvin W. 1997. *What Moves Where When in Which Language?* Thèse de doctorat non publiée, MIT.
- Rizzi, Luigi. 1982. *Issues in Italian Syntax*. Dordrecht: Foris.
- Rizzi, Luigi. 1991. Residual verb second and the Wh-criterion. *Technical Reports in Formal and Computational Linguistics* 2, Université de Genève.
- Rizzi, Luigi et Ian Roberts. 1989. Complex Inversion in French. *Probus* 1:1, 1-30.
- Roberge, Yves. 1990. *The Syntactic Recoverability of Null Arguments*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- Roberge, Yves. 1995. Présentation». *Revue québécoise de linguistique* 24:1, 7-10.
- Roberge, Yves et Marie-Thérèse Vinet. 1989. *La variation dialectale en grammaire universelle*. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal.
- Sadock, Jerrold M. 1980. Noun Incorporation in Greenlandic: A Case of Syntactic Word Formation. *Language* 56:2, 300-319.
- Shlonsky, Ur. 1991. Quantifiers as Functional Heads: A Study of Quantifier Float in Hebrew. *Lingua* 84:159-180.
- Singh, Rajendra. 1987. Well-Formedness Conditions and Phonological Theory. Dans Wolfgang U. Dressler, Hans C. Luschützky, Oskar E. Pfeiffer et John R. Rennison (éd.), *Phonologica 1984: Proceedings of the Fifth International Phonology Meeting*. Cambridge: Cambridge University Press, 273-285.

- Singh, Rajendra. 1990. Vers une théorie phonotactique générative. *Revue québécoise de linguistique* 19:1, 131-163.
- Singh, Rajendra et Alan Ford. 1996. Quelques avantages d'une linguistique débarrassée de la morpho(pho)nologie. Dans Rajendra Singh et Richard Desrochers (éd.), *Trubetzkoy's Orphan: Proceedings of the Montréal Roundtable "Morphonology: Contemporary Responses"*. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins Publishing Company, 119-139.
- Sportiche, Dominique. 1981. Bounding Nodes in French. *The Linguistic Review* 1:2, 219-246.
- Sportiche, Dominique. 1992. Clitic Constructions. Dans Johan Rooryck et Laurie Zaring (éd.), *Phrase Structure and the Lexicon*. Dordrecht: Kluwer.
- Stampe, David. 1969. The Acquisition of Phonetic Representation. Dans Robert I. Binnick, Alice Davison, Georgia M. Green et Jerry L. Morgan (éd.), *Papers from the Fifth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*. Chicago: Chicago Linguistic Society, 443-454.
- Tellier, Christine. 1990. Subjacency and Subject Condition Violations in French. *Linguistic Inquiry* 21:2, 306-311.
- Torrego, E. 1986. *On Empty Categories in Nominals*. Manuscrit. University of Massachusetts.
- Tranel, Bernard. 1976. A Generative Treatment of the Prefix in- of Modern French. *Language* 52:2, 345-369.
- Uriagereka, Juan. 1995. Aspects of the Syntax of Clitic Placement in Western Romance. *Linguistic Inquiry* 26:1, 79-123.
- Usereau, Michel. 2000. *Le préfixe -IN*. Conférence présentée au 68<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Montréal.
- Vergnaud, J.-R. 1974. *French Relative Clause*. Thèse de doctorat non publiée, MIT.
- Williams, M. 1976. *A Grammar of Tuscarora*. New York: Garland.
- Woodbury, H. 1975. *Noun Incorporation in Onondaga*. Thèse de doctorat, Yale University.
- Zwicky, Arnold M. 1977. *On Clitics*. Bloomington: Indiana University Linguistics Club.